



CENTRE DE RECHERCHES, D'ÉTUDES ET D'APPUI
À L'ANALYSE ÉCONOMIQUE À MADAGASCAR



MONOGRAPHIE

RÉGION SAVA





CENTRE DE RECHERCHES, D'ÉTUDES ET D'APPUI
A L'ANALYSE ÉCONOMIQUE À MADAGASCAR

MONOGRAPHIE

RÉGION SAVA



Monographie de la région d'Analamanga
<Contributeurs / crédit photo / cartes>
Monographie téléchargeable depuis<adresse internet>
Cream, février 2013

Préface

L'effectivité des 22 régions et l'élaboration imminente d'un Plan National de Développement (PND) suscitent un besoin important d'information au niveau des administrations nationales, régionales et locales et de tous les acteurs et partenaires de développement.

La connaissance des réalités régionales s'avère indispensable à l'élaboration des politiques publiques d'où la nécessité d'élaborer la Monographie des 22 régions. La monographie présente une double fonction d'une part (i) elle donne une vision générale de la région, à travers différentes caractéristiques (conditions et potentialités physiques, économiques, aspect social, etc ...) et suivant des thèmes privilégiés dans l'étude ; et d'autre part (ii) elle constitue un instrument indispensable aux opérateurs économiques, aux techniciens, aux responsables et décideurs, notamment ceux au niveau des régions aux fins de l'élaboration d'une stratégie harmonieuse de développement.

C'est dans ce contexte que le CREAM, de par sa mission relative au renforcement des capacités des institutions chargée de la politique économique a élaboré, en collaboration étroite avec la Direction Générale de l'Economie du Ministère de l'Economie et de la Planification, la monographie pour les 22 régions.

Ladite monographie a été réalisée dans le respect des exigences scientifiques :

- la capitalisation des études déjà effectuées ;
- l'harmonisation des concepts, thèmes et indicateurs pour une possible comparaison des situations entre les régions ;
- la collecte des informations qui ne figurent pas dans les annuaires statistiques des services publics, ou qui nécessitent un traitement spécifique ,en amont ; et
- le traitement des données et analyses de ces dernières.

Elle a donc fait l'objet d'une enquête et une approche participative a été privilégiée, impliquant dans toutes les phases de processus d'élaboration les respon-

sables régionaux et en particulier les Directions Régionales du Développement Economique (DRDE).

La disponibilité d'une monographie pour chacune des 22 régions est une première à Madagascar. Nous possédons ainsi une série de documents synthétiques débouchant sur les potentialités économiques de chaque région. Les monographies ont été validées au niveau des régions avec la participation des responsables régionaux et des districts ainsi que des services déconcentrés de l'Etat. Elles sont accessibles à tous sous divers formats, papier ou fichier électronique. Les monographies en tant qu'outil de pilotage du développement devront être mises à jour périodiquement d'autant plus que chaque niveau d'administration (centrale ou régionale) aura à sa disposition les bases de données y afférentes.

Elles se présentent sous des formes standardisées d'un certain nombre d'informations relatives à chacune des 22 régions permettant de connaître leurs atouts et défis de développement, et de les situer les unes par rapport aux autres.

Les bases sont jetées, nous encourageons ainsi son actualisation au niveau de chaque région car cela va nous permettre, dans le moyen terme, d'alimenter le système de suivi et évaluation des mises en œuvre de la PND, et de mesurer les impacts des actions entreprises.

SOMMAIRE

Chapitre I. Cadre physique et administratif	21
I.1. Cadre physique	23
I.1.1. Localisation géographique	23
I.1.2. Relief	23
I.1.3. Typologie sous-régionale	24
I.1.4. Hydrologie	24
I.1.5. Pédologie	26
I.1.6. Géologie	28
I.1.7. Formation végétale	28
I.1.8. Climatologie	28
I.1.9. Sauvegarde de l'environnement	30
I.2. Cadre administratif	33
I.2.1. Généralités sur les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Services Techniques Déconcentrés (STD)	33
I.2.2. Découpage Administratif	36
I.2.3. Les Services Territoriaux Déconcentrés	36
Chapitre II. Population	39
II.2.1. Etat de la population	41
II.2.2. Population totale	41
II.2.3. Composition et caractéristiques démographiques de la population	42
II.2.4. Caractéristiques de la population	45
II.2.5. Statut de la femme	48
II.1. Mouvements de la population	49
II.1.1. Migration interne	50
II.1.2. Immigration	50

II.2. Habitat	51
II.2.1. Type d'habitation	51
II.2.2. Caractéristiques des habitats	51
II.3. Niveau de vie et pauvreté	54
II.3.1. Possession de bien durable	54
II.3.2. Ratio et intensité de la pauvreté	55
Chapitre III. Les organisations sociales et économiques	57
III.1. Les Organisations sociales	59
III.1.1. Caractéristiques et rôles des organisations sociales	59
III.1.2. Religion	59
III.1.3. Disponibilité des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs	60
III.1.4. Projets/programmes de développement et Organismes d'appui	61
Chapitre IV. Les secteurs sociaux	63
IV.1. La santé	65
IV.1.1. Les infrastructures sanitaires de la région	65
IV.1.2. Accessibilité de la majorité dans les centres de santé	68
IV.1.3. Les personnels soignants	71
IV.1.4. Les services de santé	72
IV.1.5. Accès aux services de la santé	74
IV.2. L'éducation	76
IV.2.1. Les infrastructures scolaires de la région	76
IV.2.2. Accessibilité	78
IV.2.3. Les personnels enseignants	80
IV.2.4. Fréquentation et performance scolaire	83
Chapitre V. Activités économiques	89
V.1. Caractéristiques de la population active	91
V.1.1. Niveau d'instruction	91
V.1.2. Répartition de la population active dans les différents secteurs d'activité	91
V.1.3. Niveau de salaire des femmes comparé à celui gagné par leurs maris	92

V.2. Infrastructures économiques	93
V.2.1. Infrastructures routières	93
V.2.2. Réseau électrique	95
V.2.3. Réseau de distribution d'eau	97
V.3. Secteur primaire	100
V.3.1. Agriculture	100
V.3.2. L'élevage	104
V.3.3. Pêche et ressources halieutiques	105
V.4. Secteur secondaire	106
V.4.1. Les activités de transformation	106
V.4.2. Création d'entreprises	106
V.4.3. Activité minière	107
V.5. Secteur tertiaire	109
V.5.1. Commerce	109
V.5.2. Transport et communication	111
V.5.3. Tourisme et hôtellerie – Artisanat	113
V.5.4. Banques et institutions financières	114
V.5.5. Autres services	115
Chapitre VI. Ressources financières de la région	117
VI.1. Transfert de ressources de l'Etat central et Programme d'Investissement Public dans la région	119
VI.2. Sources de revenu des communes	121
Chapitre VII. Potentialités économiques de la région	123
VII.1. Les atouts	125
VII.1.1. Potentiel agricole important	125
VII.1.2. Potentiel touristique	125
VII.1.3. La filière vanille	125
VII.1.4. Pêche et pisciculture	126
VII.1.5. Présence d'institutions financières	126
VII.1.6. Le capital humain	127

VII.1.7. Les contraintes et défis	127
VII.1.8. Développement des infrastructures économiques	127
VII.1.9. Activités économiques	127
VII.1.10. Développement des appuis aux paysans	128
VII.1.11. Environnement	128

ANNEXE. Résultats d'enquête, enquête monographique, CREAM 2009	129
Annexe 1. Démographie et accessibilité	131
Annexe 2. Marché, réseau électrique	135
Annexe 3. Accès à l'eau courante	138
Annexe 4. Accès à l'eau potable et réseau de télécommunication	142
Annexe 5. Accès à l'information et sécurité	146
Annexe 6. Religion	150
Annexe 7. Religion et sport	153
Annexe 8. Education Primaire publique	156
Annexe 9. Education Primaire privée	160
Annexe 10. Education secondaire publique	164
Annexe 11. Education secondaire privée	168
Annexe 12. Inscrits au collège privé en 07-08	168
Annexe 13. Education lycée public	172
Annexe 14. Education lycée privé	176
Annexe 15. Education Lycée technique public	180
Annexe 16. Santé Accès aux soins	184
Annexe 17. Santé - Personnel de santé	188
Annexe 18. Santé - structure sanitaire	192
Annexe 19. Santé - Structure sanitaire publique et privé	196
Annexe 20. Pêche	199
Annexe 21. Pêche, aquaculture et artisanales	203

Liste des cartes

Carte 1. Localisation géographique de la Région SAVA	22
Carte 2. Carte hydrographique de la région SAVA	25
Carte 3. Carte pédologique de la région de SAVA	27
Carte 4. Géologie de la Région SAVA	29
Carte 5. Couverture forestière de la Région SAVA	31
Carte 6. Carte administrative de la région de SAVA	35

Liste des graphiques

Graphique 1. Organigramme général de la région SAVA	37
Graphique 2. Répartition par genre de la population active (%)	45
Graphique 3. Répartition de la population âgée de 4 ans et plus selon le niveau d'instruction	46

Liste des tableaux

Tableau 1. Superficie des districts dans la région de SAVA	23
Tableau 2. Superficie de forêt existante, protégée et forêt détruite dans la région de SAVA	32
Tableau 3. Superficie de terrain en proie au feu de brousse et reboisés Zone de conservation	32
Tableau 4. Découpage Administratif et territorial de la région	36
Tableau 5. Structure de population dans la Région SAVA	41
Tableau 6. Taille moyenne des ménages selon les milieux de résidence	41
Tableau 7. Répartition par milieux de résidence de la population	42
Tableau 8. Rapport de masculinité selon le milieu de résidence	42
Tableau 9. Fécondité des femmes âgées de 15 à 49 ans	43
Tableau 10. Indicateurs de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans	44
Tableau 11. Age moyen et répartition par tranche d'âge de la population active	44
Tableau 12. Taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans et plus, selon le milieu et le genre	45
Tableau 13. Etat de santé des enfants	46
Tableau 14. Taux d'activité selon le milieu et selon le genre	47
Tableau 15. Incidence du travail des enfants (âgés de 5 à 17 ans) selon le milieu de résidence et le genre	48
Tableau 16. Types d'occupation des travailleurs âgés de 15 à 49 ans	48
Tableau 17. Argent gagné par les femmes comparées à l'argent gagné par leurs maris	48
Tableau 18. Contrôle de revenu des femmes par rapport à ceux de son mari	49
Tableau 19. Participation des femmes dans la prise des décisions au sein du ménage	49
Tableau 20. Nombre de communes par district selon l'importance de la migration	50
Tableau 21. Nombre de communes selon les provenances des immigrants à SAVA	50
Tableau 22. Nombre de communes selon les causes de l'immigration vers SAVA	51
Tableau 23. Type d'habitations des ménages	51
Tableau 24. Type de matériaux des murs extérieurs des habitations	52
Tableau 25. Type de matériaux du plancher des habitations	53
Tableau 26. Répartition des ménages selon le principal type de combustible utilisé pour la cuisine	53
Tableau 27. Taux d'accès à certains biens et services	54
Tableau 28. Taux de possession de certains biens	54
Tableau 29. Répartition de la population par quintile de bien-être économique	55
Tableau 30. Ratio et intensité de pauvreté selon le milieu en 2010	56
Tableau 31. Totaux des écarts aux seuils de pauvreté	56

Tableau 32. Nombre d'édifices culturels d'obédience dans la Région SAVA	60
Tableau 33. Infrastructures culturelles et sportives existant dans la région de SAVA	61
Tableau 34. Quelques exemples de Projets/programmes de développement et Organismes d'appui œuvrant dans la Région SAVA	62
Tableau 35. Existence d'infrastructures sanitaires dans les communes	66
Tableau 36. Répartition des communes par districts selon la disposition des chambres pour accouchement, de possibilité de pratiquer une césarienne, nombre de lits d'hôpitaux publics et privés	67
Tableau 37. Répartition des communes par district disposant un cabinet médical privé	67
Tableau 38. Distance pour la majorité de la formation sanitaire la plus proche (%)	68
Tableau 39. Répartition des communes par district suivant le moyen utilisé par les ménages pour se rendre auprès d'un centre de santé.	69
Tableau 40. Répartition des communes par district suivant la durée du parcours pour aller à une formation sanitaire (%)	69
Tableau 41. Répartition des communes par district suivant la distance pour la majorité du service de maternité le plus proche	69
Tableau 42. Répartition des communes suivant les moyens de locomotion utilisée par les patients pour se rendre auprès d'un service de maternité	70
Tableau 43. Répartition des communes suivant leur accessibilité des maternités	70
Tableau 44. Pourcentage des communes par district selon la durée du parcours vers les maternités les plus proches	71
Tableau 45. Nombre de médecin publics et le nombre de paramédicaux servants dans les CSB II	71
Tableau 46. Répartition des communes par districts selon l'existence des médecins dans une maternité, et le nombre de sages femmes publiques dans une maternité.	72
Tableau 47. Répartition des communes selon le nombre d'aides sanitaires, infirmier(e), sages-femmes, médecins généralistes et spécialistes	72
Tableau 48. Répartition des communes selon le nombre de décès maternels ramené au nombre d'accouchement dans les maternités publiques	73
Tableau 49. Répartition des communes selon le nombre de décès maternels ramené au nombre d'accouchement dans les maternités privées (‰)	74
Tableau 50. Répartition des communes selon le nombre de consultations dans les centres de soins publics en 2008	74
Tableau 51. Répartition des communes par district selon le nombre et pourcentage des services de planning familial publics	75
Tableau 52. Répartition des communes par district selon le nombre et pourcentage des services de planning familial privés	75
Tableau 53. Les infrastructures scolaires publiques en 2008 dans la région de SAVA	77
Tableau 54. Les infrastructures scolaires privées en 2008 dans la région de SAVA	78

Tableau 55. Répartition des communes selon la distance pour la majorité de la population de l'école primaire la plus proche dans la région de SAVA	79
Tableau 56. Répartition des communes par district selon la distance pour la majorité de la population, le collège le plus proche dans la région de SAVA	79
Tableau 57. Répartition des communes par district selon la distance pour la majorité de la population le lycée (public, privé ou confessionnel) le plus proche	80
Tableau 58. Effectifs des enseignants des EPP par district dans la région de SAVA durant l'année scolaire 2007-2008	81
Tableau 59. Effectifs des enseignants des écoles primaires privées par district dans la région de SAVA durant l'année scolaire 2007-2008	82
Tableau 60. Effectif des enseignants dans les CEG, par district dans la région de SAVA	82
Tableau 61. Effectifs des enseignants des collèges privés par district dans la région de SAVA durant l'année scolaire 2007-2008	82
Tableau 62. Effectif des enseignants dans les lycées publics et privés par district dans la région de SAVA durant l'année scolaire 2007-2008	83
Tableau 63. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les EPP par district dans la région de SAVA	84
Tableau 64. Tableau synthétique sur l'effectif des élèves dans les écoles primaires privées par district dans la région de SAVA	84
Tableau 65. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les CEG par district dans la région de SAVA	85
Tableau 66. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les collèges privés par district dans la région de SAVA	85
Tableau 67. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les lycées publics d'enseignement général par district dans la région de SAVA	86
Tableau 68. Effectif des élèves dans les lycées privés d'enseignement général dans la région	86
Tableau 69. Effectif des élèves dans les lycées techniques publics dans la région	87
Tableau 70. Répartition par niveau d'instruction de la population active	91
Tableau 71. Proportion de femmes occupées dans les différents secteurs d'activité dans la région de SAVA	92
Tableau 72. Proportion d'hommes occupés dans les différents secteurs d'activité à SAVA	92
Tableau 73. Argent gagné par les femmes comparé à celui gagné par leurs maris (en %)	93
Tableau 74. Accessibilité/moyens de transport	94
Tableau 75. Electricité/Données structurelles	95
Tableau 76. Electricité/Données opérationnelles	96
Tableau 77. Eau /Données structurelles	98
Tableau 78. Eau/Données opérationnelles	99
Tableau 79. Surface cultivable/ cultivée	100
Tableau 80. Méthode culturales/engrais utilisés	101

Tableau 81. Classement des types de techniques utilisés selon leur importance	101
Tableau 82. Répartition des terres cultivées selon les cultures	102
Tableau 83. Cultures pratiquées à des fins commerciales	102
Tableau 84. Part des cheptels porcin, ovin, caprin, volaille et bovin par district	104
Tableau 85. Disponibilité des services aux agriculteurs et aux éleveurs	105
Tableau 86. Proportion des communes pratiquant pêche, rizipisciculture et pisciculture	105
Tableau 87. Les activités de transformation dans la région	106
Tableau 88. Nombres d'entreprises individuelles et de sociétés nouvellement créées en 2008, par District	107
Tableau 89. Activités minières dans la région de SAVA	108
Tableau 90. Infrastructures de commercialisation	109
Tableau 91. Collecte de produits agricoles	110
Tableau 92. Circuit commercial du produit phare	110
Tableau 93. Coopératives de transport desservant le district	111
Tableau 94. Accès aux médias	112
Tableau 95. Service postal au niveau des communes	113
Tableau 96. Infrastructures hôtelières/agences de voyage	114
Tableau 97. Agences de Banques et Institutions financières au niveau district	115
Tableau 98. Disponibilité des services de proximité	115
Tableau 99. Evolution du montant du PIP de la Région SAVA et son taux d'engagement de 2008 à 2010	120
Tableau 100. Montant des budgets primitifs des communes en 2008 (en milliers d'Ariary)	121
Tableau 101. Montant des subventions obtenues des communes en 2008 (en millier d'Ariary)	121
Tableau 102. Montant des recettes collectées par les communes en 2008 (en millier d'Ariary)	122

Liste des abréviations et acronymes

BEPC	Brevet de fin d'Etude du Premier Cycle
CEG	Collège d'Enseignement Général
CEPE	Certificat de fin d'Etude Primaire Elémentaire
CHD	Centre Hospitalier de District
CHRR	Centre Hospitalier de Référence Régionale
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CiSco	Circonscription Scolaire
CNaPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CREAM	Centre de Recherche, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar
CSB	Centre de Santé de Base
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EF	Education Fondamentale
EPM	Enquête Permanente auprès des Ménages
EPP	Ecole Primaire Public
FM	Fréquence Modulation
FRAM-	Fikambanan'ny Ray Aman-drenin'ny Mpianatra
INSTAT	Institut National de Statistique
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONE	Office National de l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PIP	Programme d'Investissement Public
PRD	Plan Régional de Développement
PROSPERER	Programme de soutien aux pôles de micro – entreprises rurales et aux économies régionales
RIP	Route d'Intérêt Provincial
RN	Route Nationale
RNA	Recensement National Agricole
STD	Service Territorial Déconcentré
UNFPA	United Nations Fund for Population and
VPEI	Vice-Primature Chargé de l'Economie et de l'Industrie
ZAP	Zone d'Activité Pédagogique

INTRODUCTION

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), Madagascar a opté pour une approche, misant sur le développement durable et équilibré, sur toute l'étendue du territoire. Conformément à cette vision, les Autorités ont mis en place un nouveau découpage territorial, appelé « Région » ; afin de mieux définir les stratégies et bien cerner les populations cibles. C'est ainsi que les 22 Régions ont été instituées. En général, une région est composée de deux ou plusieurs districts avoisinants, ayant des intérêts économiques et/ou sociaux communs.

Peu après la mise en place effective des 22 Régions, des besoins accrus d'informations se font sentir, surtout dans l'élaboration des plans régionaux de développement. La connaissance des réalités régionales s'avère cruciale, plus particulièrement en vue de l'évaluation des ressources tant humaines que physiques disponibles ainsi que les contraintes à lever. En effet, il existe très peu d'informations en cohérence avec les zones nouvellement créées et celles existantes ne coïncident pas souvent avec le nouveau découpage. C'est pour répondre à ces besoins et pallier à cette lacune que le CREAM se propose d'élaborer en 2009, des monographies régionales pour chacune des 22 régions et ceci en collaboration étroite avec la Direction des Méthodes et de la Planification (DMP) de la Vice-Primature chargée de l'Economie et de l'Industrie (VPEI), du Ministère de l'Intérieur (MI), du Ministère de la Décentralisation (MD) et la Vice-Primature chargée du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDDAT)

Sans être une nouveauté¹, la Monographie régionale reste un instrument de prise de décision, en étant un outil de planification par excellence, notamment dans l'administration du territoire, dans la gestion économique et sociale, dans les plaidoyers et négociations et dans la mobilisation sociale. Sans prétendre être exhaustive à toute utilité, elle constitue un bon cadre de référence et une base de données assez précise où chaque responsable régional puisse exploiter et utiliser à bon escient les informations nécessaires. A court terme, sinon pour les besoins du quotidien, elle est utile pour mieux cerner les objectifs, mieux déterminer les priorités, mieux diriger les interventions et mieux apprécier les impacts socio-économiques des politiques publiques adoptées. A terme, la Monographie régionale va initier les Responsables régionaux dans la logique « Connaître – Mobiliser – Agir » menant vers une « région entrepreneur » en vue de soutenir une économie à forte croissance et réduire la pauvreté.

Dans l'élaboration de ce document, le CREAM a adopté une approche participative, itérative et progressive, impliquant dans toutes les phases du processus les Responsables régionaux et en particulier les Directions Régionales de l'Economie (DRE). A part les travaux de compilation des documents à caractère monographique régional existants et des consultations réalisées au niveau de quelques régions, une opération de collecte de données a été réalisée en 2009, et ceci en concertation avec la Direction Générale de l'Economie et la Direction Générale de l'INSTAT (Institut National de la Statistique). L'objectif étant de collecter les données qui ne figurent pas dans les documents existants

1 Différentes études monographiques existent déjà. Elles se différencient entre elles par les thèmes abordés et

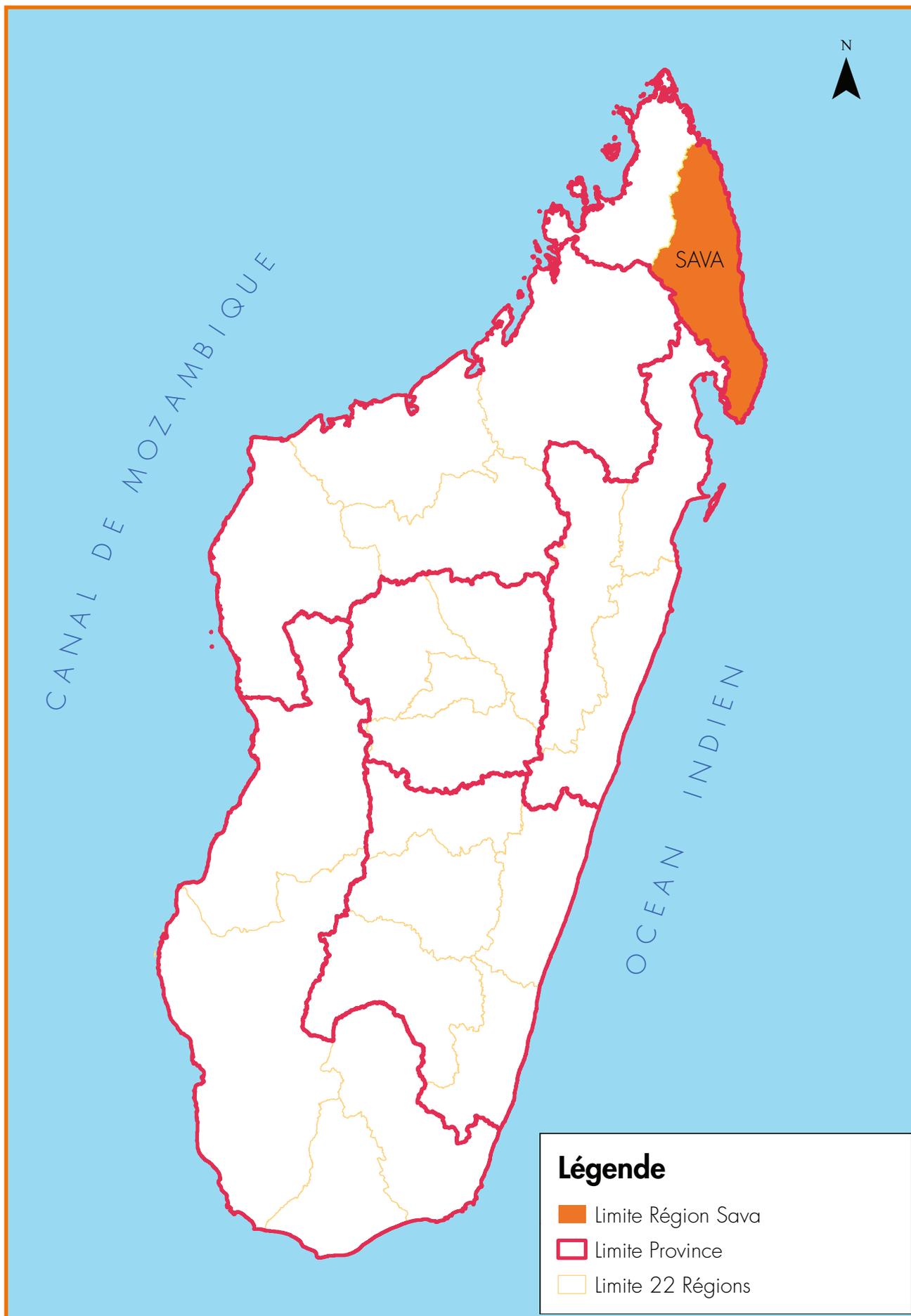
ou les annuaires statistiques courantes et celles qui requièrent une mise à jour périodique. La période de référence de l'enquête a été l'année 2008 et l'unité statistique enquêtée a été les Districts. L'analyse des données et la rédaction du rapport ont été effectuées par l'équipe du CREAM et le document est publié après un processus de validation aux niveaux national et régional.

Ce document est subdivisé en sept chapitres, dont le premier présente le cadre physique et administratif de la région en question. Viennent ensuite les chapitres 2 et 3 sur la population et les organisations sociales qui vont étayer, entre autres, la structure de la population et son organisation. Le chapitre 4 concerne les secteurs sociaux de la Région, plus particulièrement les offres disponibles dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Mis à part l'inventaire des infrastructures de développement existantes, le chapitre 5 va développer les différentes activités économiques de la Région. Le chapitre 6 évalue les ressources financières de la Région et le chapitre 7 résume les atouts et contraintes à lever dans la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Enfin, en annexe de ce rapport se trouve, une base de données détaillées par commune de quelques variables, pour des besoins de suivi-évaluation et de mises à jour ultérieures.

Chapitre I

Cadre physique et administratif





Source : FTM 2000

Carte 1. Localisation géographique de la Région SAVA

I.1. Cadre physique



I.1.1. Localisation géographique

La région de SAVA se trouve dans la province d'Antsiranana située sur la partie Nord-Est de Madagascar, à 11° et 15° de latitude Sud et 47° et 50° de longitude Est. C' est un territoire couvrant 24 149 km² soit 3,6 % de l'ensemble de la Grande Ile. Elle est limitrophe de la région de DIANA dans sa partie occidentale et de celles de la Sofia et Analanjirofo dans sa partie méridionale. La région a accès sur sa partie Est à l'Océan Indien. La région est composée de 4 districts : Sambava, Antalaha, Vohémar et Andapa. Le nom de la région provient des initiales des districts qui la composent. En tout, elle est composée de 79 communes. Sambava est le Chef lieu de la région et se situe à 1194 km d'Antananarivo.

Tableau 1. Superficie des districts dans la région de SAVA

District	Superficie en km ²
Andapa	4 285
Antalaha	5 842
Sambava	5 034
Vohémar	8 988
Total	24 149

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

I.1.2. Relief

La zone Nord-Est de Madagascar constitue un ensemble massif qui est marqué par le contact rapide et brusque entre les hautes terres et la mer. Du point de vue géomorphologique, la région juxtapose des formes variées : volcaniques, quartziques et cristallines.

Les principales unités de relief sont les suivantes :

- *les reliefs du socle* : ils correspondent essentiellement à des unités tectoniques spécifiques. Les mouvements tectoniques et orogéniques affectant la masse continentale, suivis par des volcanismes répétitifs de la fin du Tertiaire et du Quaternaire ont mis en place des reliefs de types variés : plateau, horst, graben. Ainsi, les failles ont découpé cette région en blocs massifs vigoureusement disséqués par l'érosion. Le plateau de Makira et la presqu'île de Masoala sont des horsts encadrant le graben de la baie d'Antongil ;
- *les bassins sédimentaires* : cette zone se caractérise par le contact socle – sédimentaire. Le volcanisme y a fait apparaître de nombreux lacs et dépressions. La cuvette d'Ankaibe s'étend largement et offre d'excellente zone de cultures de rente ;
- *la côte* : il s'agit des côtes à haute falaise marine à plus de 1500 m d'altitude se localisant au niveau du Cap Masoala et de la baie d'Antongil. C'est là où le plateau continental prend une extension importante couvrant 2 750 km² et 25 miles de large. Le Cap Masoala est entouré de nombreux îlots. La côte est parsemée de bourrelets dunaires et des végétations adaptées aux milieux côtiers tropicaux. De maigres mangroves sont localisées dans de rares endroits.

I.1.3. Typologie sous-régionale

Les quatre districts de la SAVA présentent une certaine homogénéité de problématique socio-économique et une similarité d'axes d'intervention possibles de développement. Cette zonification se justifie par ailleurs par un certain nombre de traits caractéristiques communs, telles, une végétation riche mais fortement menacée par la pratique des *tavy*, une précipitation relativement abondante, une population moyennement homogène vivant dans un enclavement relatif, et la pratique de cultures de rente (vanille, café, girofle, poivre).

En fonction des unités naturelles, on peut distinguer quatre sous-ensembles relativement homogènes :

- *la zone littorale* composée d'une bande étroite de plaine longeant la côte d'une longueur de 270 km environ a une largeur comprise entre 8 km à 15 km. Cette plaine littorale se caractérise par la prédominance de cultures vivrières (riz et autres) de caféières et de vanilliers en périphérie. L'altitude maximale de 60 m permet un accès moyennement aisé ;
- *la zone intermédiaire* dont l'altitude est comprise entre 60 et 250 m, privilégiée par sa nature et sa situation géographique constitue des terrains alluviaux riches en éléments fertilisants. C'est le domaine des cultures de rente par excellence ;
- *la cuvette intramontagnarde* de l'Ankaibe est réputée par l'existence d'excellents sols de culture. Zone d'immigration, la cuvette d'Andapa est aussi le grenier à riz du Nord-Est malgache.

La culture de la vanille occupe les terres alluviales sur les vallées d'Ampanefena au Nord jusqu'au Sud d'Antalaha ;

- *la zone montagneuse* se caractérise par un relief accidenté et une altitude pouvant aller jusqu'à plus de 2000 m (Marojejy). Cette zone couvre les zones forestières du Cap Masoala et des bordures du Tsaratanàna. Elle est sous-peuplée où la vie rurale reste dominée par les cultures vivrières annuelles sur les défrichements forestiers. L'essentiel des ressources provient encore des campements de culture établis par les paysans sur des « *tavy* ». Malgré les besoins des secteurs d'économie de plantation, le paddy récolté ne donne lieu à aucune commercialisation.

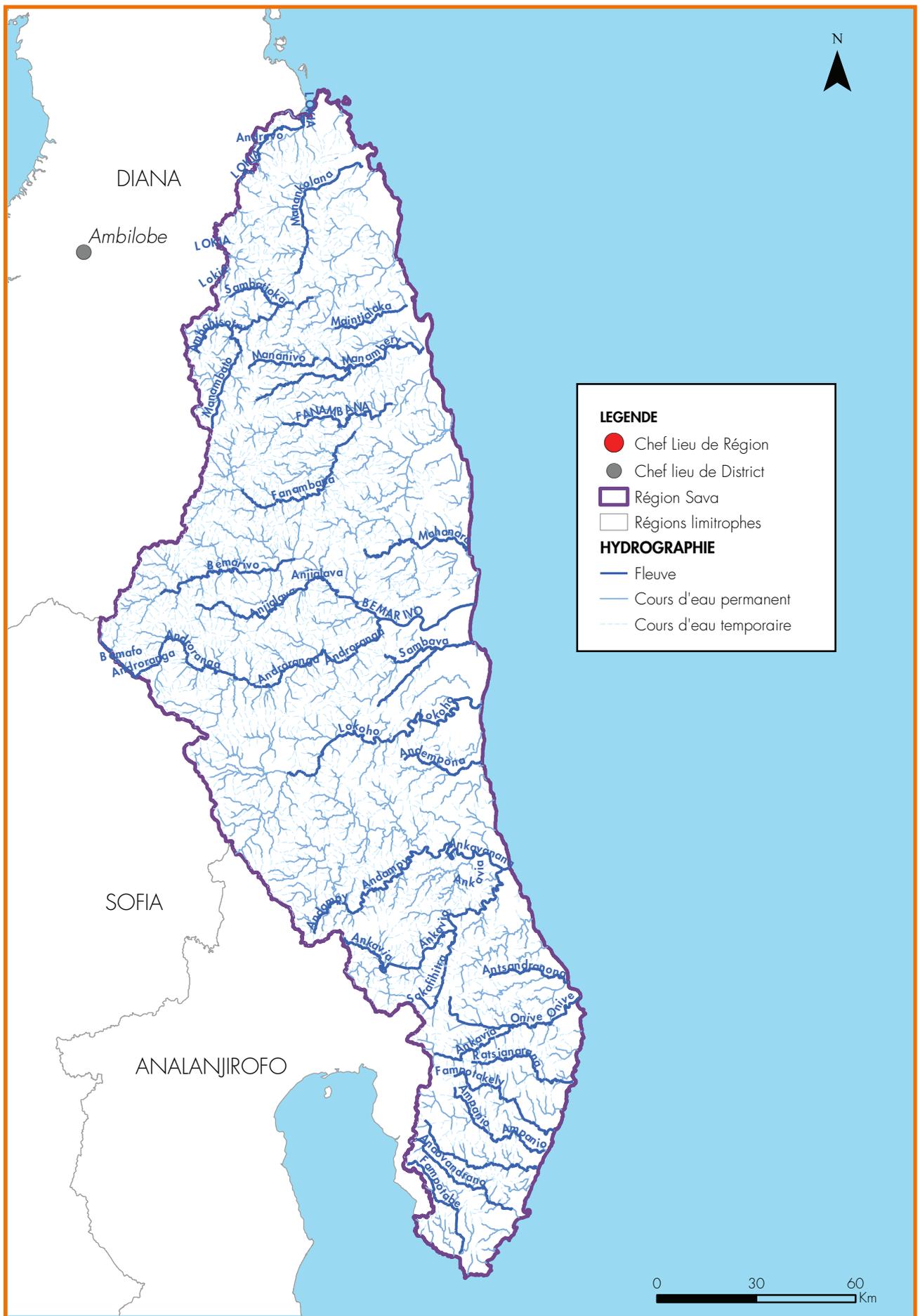
I.1.4. Hydrologie

Dans l'ensemble, la région de SAVA bénéficie d'un réseau hydrographique dense. De nombreux fleuves profondément encaissés sillonnent la région du Sud-Est au Nord-Est. Plusieurs barres de roches dures donnent naissance à des rapides interdisant la navigation et rendant difficile la construction des routes vers l'intérieur.

Trois grands ensembles de cours d'eau caractérisent le paysage hydrographique de la région. On peut citer du Nord au Sud:

- district de Vohémar : Manambato, Fanambana, Manambery ;
- districts d'Andapa et de Sambava : Bemarivo, Androranga, Lokoho, Mahanara, Sambava, Ankatoka ;
- district d'Antalaha : Ankavanana, Ankavia, Ankaviahely, Sahafihitra et Onive.

Les ruisseaux côtiers y sont abondants prenant source dans les collines et massifs internes. Ils donnent lieu à des bassins versants de superficie moyenne et des vallées forestières de petite étendue.



Source : FTM 2000

Carte 2. Carte hydrographique de la région SAVA

Abondamment alimentées presque toute l'année, les rivières (Ankavia, Ankavanana, Bemarivo) possèdent un débit d'étiage peu prononcé en octobre novembre. Les effets des crues sont amplifiés dans la zone littorale par le colmatage continu des embouchures.

Dans l'ensemble, les fleuves ne sont navigables que dans la partie qui traverse la plaine littorale d'une longueur excédant rarement les 15 km. A partir des fortes pentes, les fleuves sont inaccessibles et les crues qui y sont particulièrement brutales présentent des débits très élevés. A titre d'exemple, il est à signaler que la crue annuelle de la Bemarivo atteindrait plus de 2 000 m³/seconde selon les services techniques locaux.

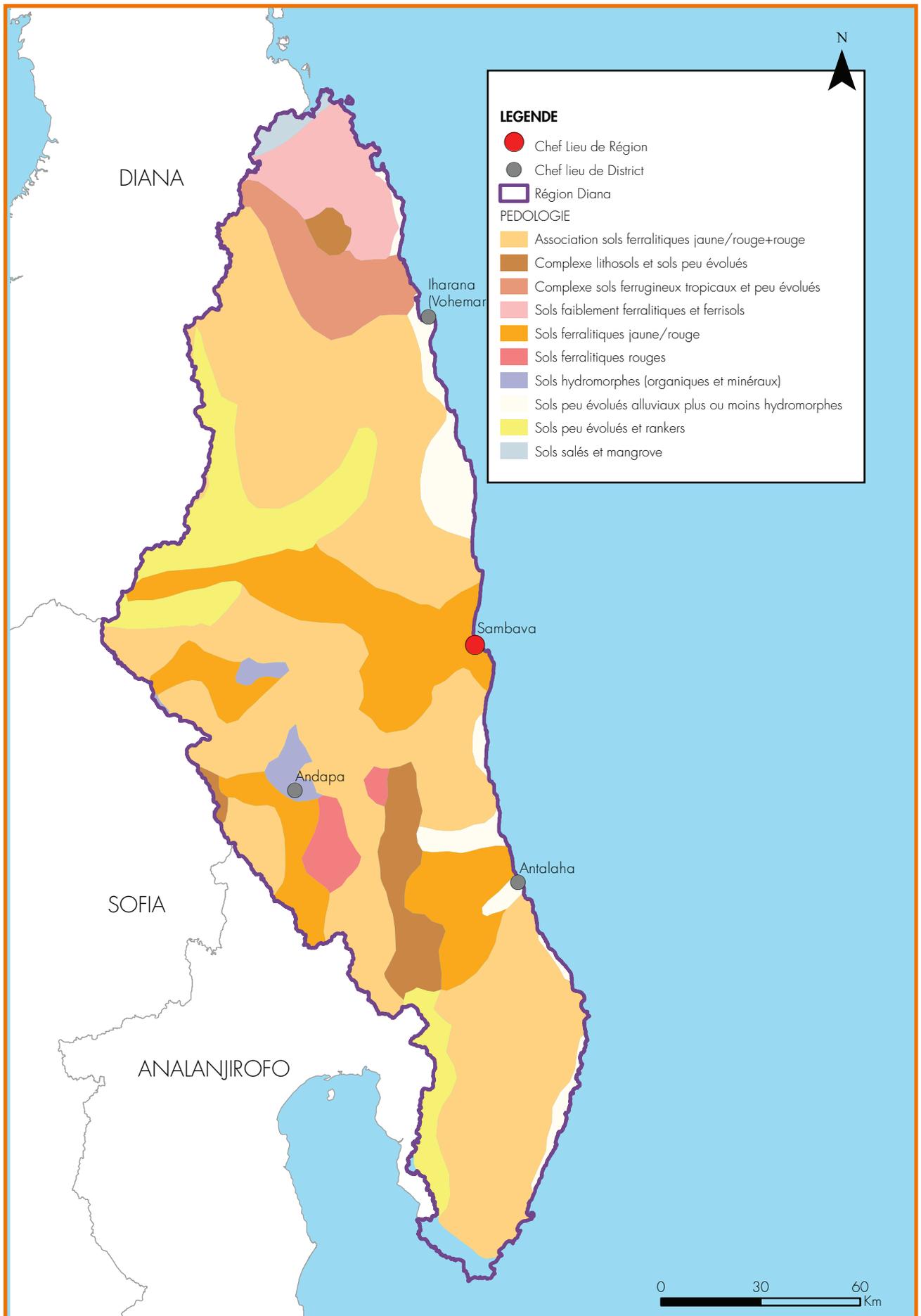
I.1.5. Pédologie

Le littoral est caractérisé par des sols peu évolués alluviaux plus ou moins hydromorphes et moyennement organiques. Les terres alluvionnaires silico-argileuses sont favorables aux cultures diversifiées.

- au niveau de l'estuaire de la LOKY (Vohémar) sont rencontrés des sols salés et des mangroves ;
- dans les zones de reliefs forestiers multifaces, au niveau de Vohémar et à l'Ouest de Sambava et d'Antalaha s'étend une large bande de sols ferrallitiques et ferrugineux tropicaux peu évolués ;
- au niveau du massif de Tsaratanàna est localisée une zone alluviale quaternaire et un bourrelet dunaire, quaternaire dans l'extrême Sud, ainsi que des épanchements essentiellement basaltiques du tertiaire et du quaternaire ;

Photo 1. Légende image





Source : FTM 2000

Carte 3. Carte pédologique de la région de SAVA

- il faut noter qu’au centre de la cuvette d’Andapa, les terrains d’alluvions argileuses demeurent hydromorphes et nécessitent une maîtrise du drainage.

I.1.6. Géologie

On distingue deux grandes catégories de terrains à savoir le terrain sédimentaire et le terrain cristallin :

- *les terrains sédimentaires* : formés principalement par des apports fluviaux et éoliens. Ces terrains relativement récents se sont emboîtés dans des couches plus anciennes et qui constituent la plus grande partie d’une étroite plaine côtière. Cette plaine, constituée de terrains sédimentaires repose en grande partie sur un socle précambrien.
- *les terrains cristallins* : formés de différents types de roches (granites, gabbros, migmatites) qui se sont formées à la surface où à l’intérieur de la terre quand elles sont d’origine volcanique.

Le passage fréquent de violents cyclones et l’abondance des pluies favorisent le phénomène érosif et changent souvent les paysages cristallins en reliefs accidentés.

I.1.7. Formation végétale

Le Nord-Est possède d’importantes formations forestières qui sont sujettes à des défrichements incessants. Il s’agit de :

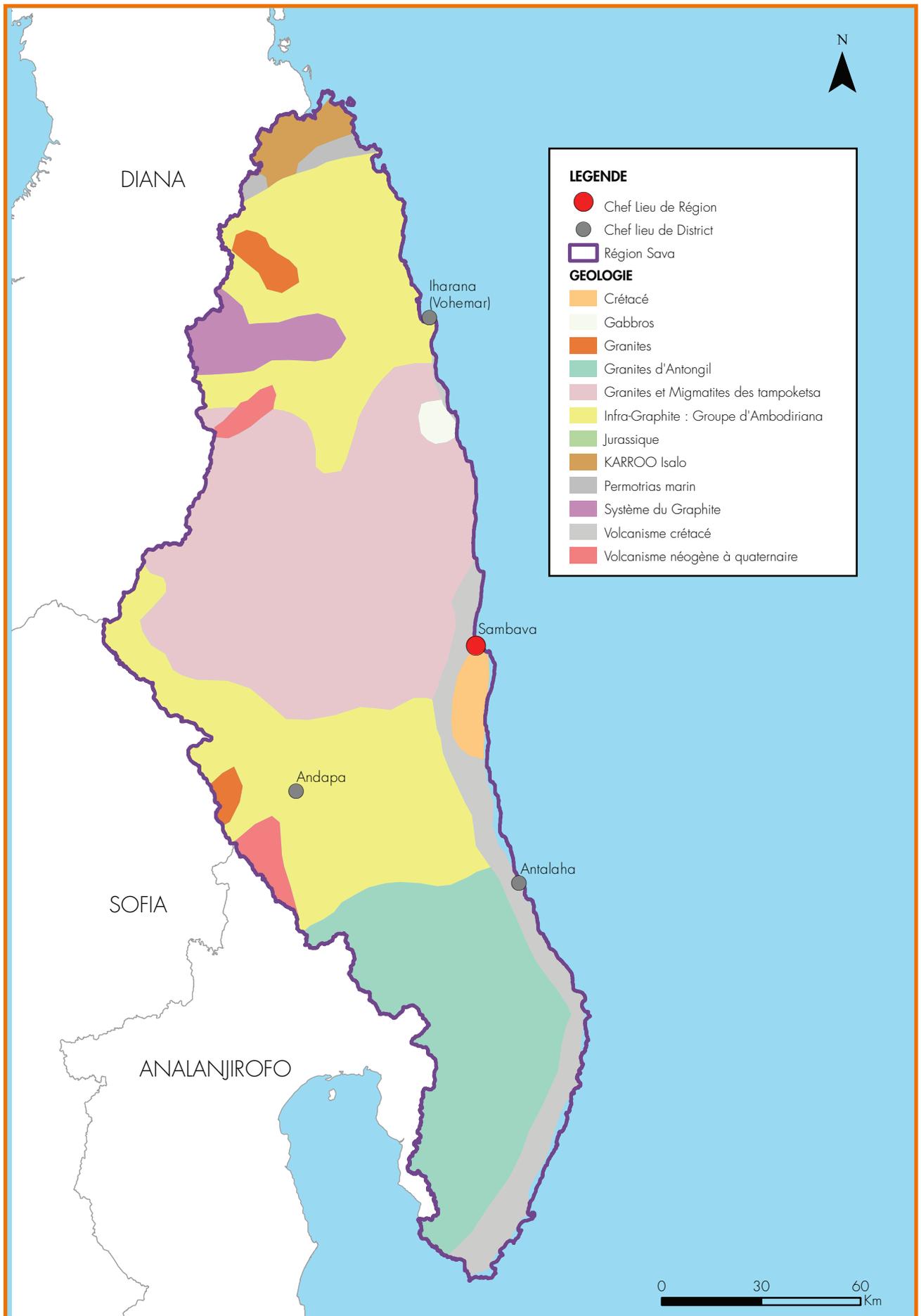
- forêt dense ombrophile de moyenne altitude s’étalant sur toute la partie Est. Le Masoala et le Marojejy y constituent des « réserves naturelles »;
- forêt secondaire « *savoka* » qui domine le Sud et l’Ouest de la région. La végétation forestière laisse peu de place à l’élevage ;
- savanes herbeuses là où la saison sèche est plus marquée. Elles sont composées surtout d’un tapis graminée, plus ou moins denses où dominent les espèces vivaces.

L’incendie annuel de ces formations permet une repousse rapide ; en revanche, il est responsable de la pauvreté floristique qui est l’une des caractéristiques de la savane.

Les graminées, les arbres, se sont adaptés au feu. Aussi retrouve-t-on presque toujours les mêmes espèces pyrophiles favorables à l’élevage bovin, des prairies côtières notamment à *stennotaphrum* et *axonopus*, savanes et steppes à *aristida*.

I.1.8. Climatologie

En général, la région est soumise à un climat de type tropical caractérisé par une alternance d’une saison fraîche et sèche de mai en novembre et d’une saison humide et chaude à partir de décembre



Source : FTM 2000

Carte 4. Géologie de la Région SAVA

a) Température

Les variations des températures sont peu perceptibles pour l'ensemble de la région. janvier et/ou février enregistre les plus fortes chaleurs et les mois les plus frais sont juillet et août. A Sambava, Antalaha et Vohémar, les températures varient de 18 °C à 31 °C. L'amplitude thermique est respectivement de 12,8 °C, 10,3 °C et 9,4 °C.

Andapa a une température moyenne annuelle variant de 18,3 °C à 25,2 °C. L'amplitude thermique y plus marquée de 6,9 °C à cause de son altitude relativement élevée. On peut même y parler de véritable hiver car on aurait enregistré un minimum absolu de 7,8 °C un certain mois d'août 1963 selon le service de la météorologie.

b) Pluviométrie

La zone d'Antalaha, Sambava et une partie de Vohémar sont caractérisées par une forte pluviométrie d'une moyenne annuelle de plus de 2 000 mm, une absence de mois véritablement sec et un faible déficit de saturation (3 à 5 mm). La zone d'Andapa se distingue par un micro climat entre le climat de la côte Est et des Haut-Plateaux avec toutefois une pluviométrie moyenne annuelle élevée de 1 800 mm en 130 jours. La zone Nord de la SAVA, Vohémar est caractérisée par une précipitation moyenne annuelle de 940 mm

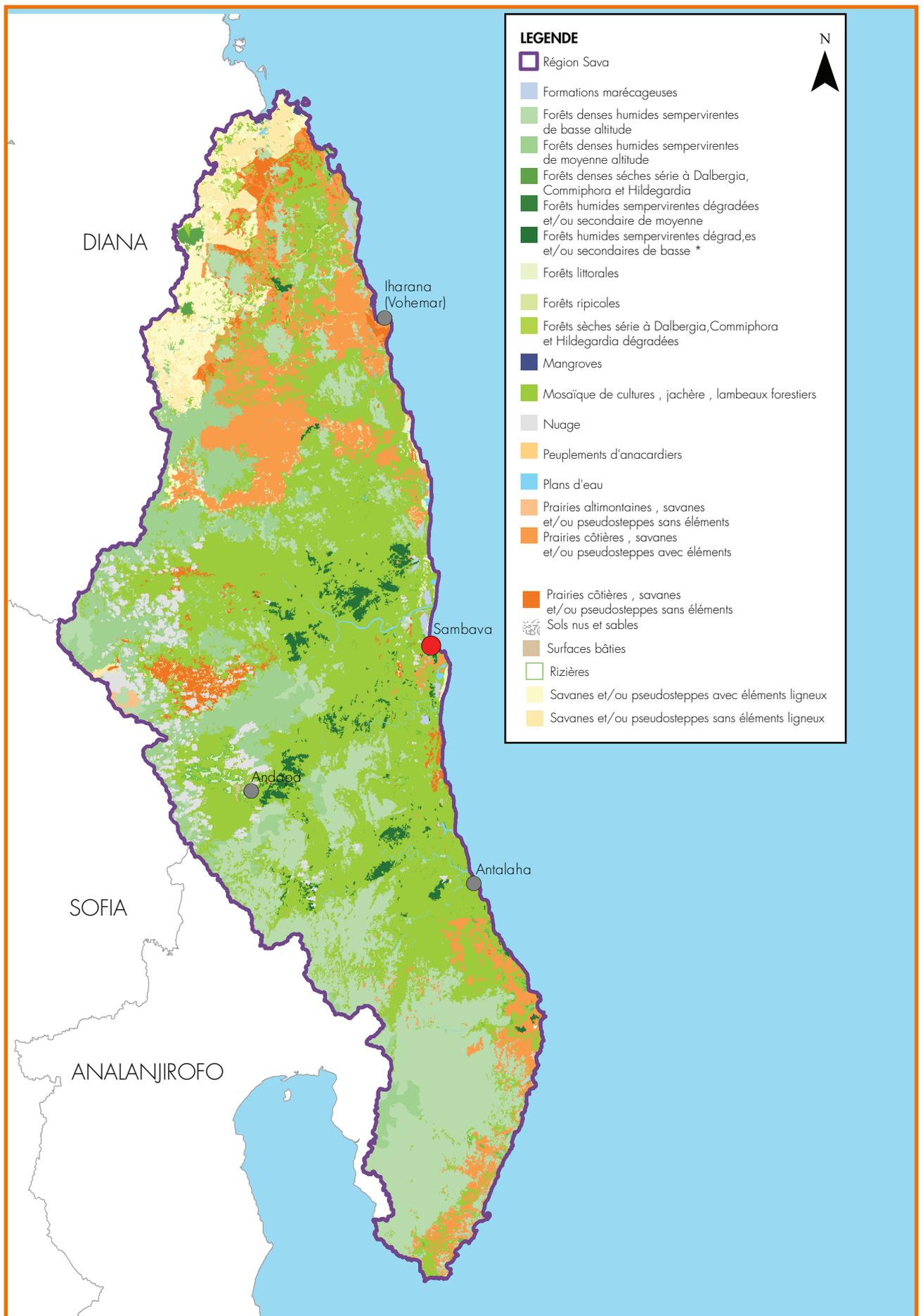
L'abondance des précipitations annuelles et l'absence d'une véritable saison sèche constituent les principales caractéristiques de la SAVA. L'essentiel des pluies est apporté par les courants de l'Est, mais l'effet orographique y intervient aussi. La raideur des pentes, la proximité de la mer, l'orientation par rapport au flux expliquent les variations locales de la pluviométrie. Les maxima sont enregistrés là où le flux moyen frappe quasi-perpendiculairement la côte (Sambava : 2 409 mm, Antalaha 2 376 mm). Au Nord de Sambava, les totaux annuels baissent légèrement du fait de la divergence de l'Alizé (Vohémar 1 564,9 mm).

Le nombre de jour de pluies décroît du Sud vers le Nord (Antalaha 219, Sambava et Vohémar 184). La saison de pluie comporte de fortes pluies et averses brutales avec un maximum au mois de janvier. De mai en septembre prédominent de forts crachins qui pénètrent en profondeur dans les sols. Le mois le plus sec est le mois d'octobre pour Antalaha, Sambava et Andapa. septembre et octobre sont les mois reconnus notoirement secs.

1.1.9. Sauvegarde de l'environnement

a) Etats des lieux

La région dispose d'une importante superficie de forêt protégée représentant 482 milles hectares, soit 20 % de la superficie totale de la région. Les grandes parties de cette forêt se trouvent dans les districts d'Andapa et de Sambava avec respectivement 239 milles et 231 milles ha. La partie de cette étendue forestière qui est protégée représente 46 milles ha, soit 9,6 % de l'ensemble des ressources forestières. Un peu moins de 75 % de cette forêt protégée se trouve à Sambava. Toutefois, la partie de forêt détruite représente en tout 4 mille ha en une année, soit un peu plus de 1 % de l'ensemble des ressources forestières totales de la région.



Source : FTM 2000

Carte 5. Couverture forestière de la Région SAVA

Tableau 2. Superficie de forêt existante, protégée et forêt détruite dans la région de SAVA

District	Superficie en ha de forêt existante	Superficie en ha de forêt protégée	Superficie en ha de forêt détruite
Andapa	239 334	9 884	3 087
Antalaha	12 063	2 045	15
Sambava	231 412	34 619	1 735
Vohémar	n.d.	n.d.	n.d.
Total	482 809	46 548	4 837

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

La déforestation provient généralement du nettoyage, de carbonisation, de renouvellement de pâturage, de défrichement et de mécontentements sociaux. Il serait intéressant de pouvoir analyser le solde entre la superficie détruite et la superficie reboisée afin de pouvoir juger sur la pérennisation des ressources forestières. Mais la dernière enquête monographique n'a pas pu fournir les données sur ce thème.

Tableau 3. Superficie de terrain en proie au feu de brousse et reboisés Zone de conservation

District	superficie de terrain en proie au feu de brousse en ha	Superficie de terrain reboisée en ha
Andapa	n.d.	n.d.
Antalaha	n.d.	n.d.
Sambava	n.d.	n.d.
Vohémar	n.d.	n.d.
Total		

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

b) Problèmes environnementaux¹

Le relief accidenté associé à une pluviométrie importante est les principales contraintes écologiques qui caractérisent cette zone. Ainsi, les principales problématiques écologiques prioritaires au niveau national sont essentiellement relatives à l'érosion et à la dégradation de la biodiversité

Il est constaté que les écosystèmes aussi bien terrestres que marins et côtiers sont exposés à des menaces de surexploitation humaine. La forêt spécifiquement au bord de mer est particulièrement menacée dans la mesure où elle n'offre pas de possibilités de culture de rente dans un système où les cultures vivrières dominantes (riz, manioc, ...) sont établies préférentiellement sur sols défrichés, en raison du manque de sols alluviaux.

Bien que classées en réserves spéciales, certaines d'entre elles font l'objet d'exploitation forestière illicite et sont soumises en permanence au *tavy*. D'où une disparition accélérée des quelques reliques de la forêt littorale, du fait de l'accès libre et du manque de contrôle.

¹ : source : ONE/ PNAE, TBE ou Tableau de Bord Environnemental, 2005

I.2. Cadre administratif



I.2.1. Généralités sur les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Services Techniques Déconcentrés (STD)

a) Définition d'une Collectivité Territoriale Décentralisée (CTD)

Une Collectivité Territoriale Décentralisée est une portion du territoire national dans laquelle l'ensemble de ses habitants électeurs de nationalité malagasy dirige l'électivité régionale et locale en vue de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique et technologique de sa circonscription. Elle assure, avec le concours de l'Etat, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la sécurité publique et l'administration, l'amélioration du cadre de vie ainsi que la préservation de son identité. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière².

b) La région

D'après la loi 2004-001 du 17 juin 2004, Madagascar est subdivisé en 22 régions.

Se définit comme étant une collectivité publique à vocation économique et social, la région dirige, dynamise, coordonne et harmonise le développement économique et social de l'ensemble de son

Photo 2. Légende image



territoire. Elle assure la planification, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre des actions de développement.

La région est à la fois une collectivité territoriale décentralisée et une circonscription administrative.

En tant que Collectivité Décentralisée, elle dispose de la personnalité morale, de l'autonomie financière, et s'administre par des conseils régionaux.

En tant que circonscription administrative, elle regroupe l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat au niveau régional.

La région de SAVA est composée de 4 districts à savoir Andapa, Antalaha, Sambava et Vohémar. Elle est composée de 79 communes et de 803 fokontany.

La région harmonise, coordonne le développement des communes dans leur territoire³.

Les districts

Le décret de création des districts stipule que le district est une circonscription administrative relevant de la région dont les limites territoriales coïncident avec celles des anciennes sous préfecture, ex fivondronampokontany. Il comprend un ou plusieurs arrondissements administratifs.

Les chefs districts et leurs adjoints sont nommés par l'Etat central.

Les communes⁴

La commune est une collectivité décentralisée de base au même titre que la région. Elle est une collectivité locale de droit public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative. Ses organes, le maire et les conseillers sont élus au suffrage universel direct et administrent librement la commune.

La Région SAVA est composée de 79 communes.

Les fokontany⁵

Le fokontany est une subdivision administrative de base au niveau de la commune. Le comité du fokontany dirigé par son président est l'auxiliaire du chef d'arrondissement, dans ses attributions administratives et fiscales. Les habitants du fokontany constituent le «*fokonolona*».

Le fokontany, selon l'importance des agglomérations, comprend des hameaux, villages, secteurs ou quartiers.

Le CTD sont dotées de l'assemblée délibérante dénommée conseil (conseil régional pour les régions, conseil municipal pour les communes urbaines, conseil communal pour les communes rurales) et d'un bureau exécutif.

3 Source : loi 2004-001 du 11 juin 2006

4 Source : Loi 94-007 du 26 avril 1995

5 Source : décret 2007- 151 du 19 février 2007



Source : FTM 2000

Carte 6. Carte administrative de la région de SAVA

I.2.2. Découpage Administratif

Les districts de la région de SAVA sont composés en moyenne de 20 communes avec un maximum de 26 communes pour le district d'Antalaha. Le plus faible nombre de communes est enregistré dans le district de Sambava. Au total, la région comptabilise 79 communes.

Quant aux fokontany, chaque district possède en moyenne 200 fokontany et chaque commune en moyenne 10 fokontany. Le plus faible nombre moyen de fokontany par commune se trouve à Andapa et Vohémar.

Par rapport à la superficie totale de la région de SAVA qui est de 24 149 km², un fokontany a en moyenne une superficie de 30 km².

Tableau 4. Découpage Administratif et territorial de la région

	Nombre de communes	Nombre de fokontany
Andapa	18	129
Antalaha	16	182
Sambava	26	339
Vohémar	19	153
Ensemble de la région	79	803

Source : VPEI/ CREAM Monographie 2009

I.2.3. Les Services Territoriaux Déconcentrés

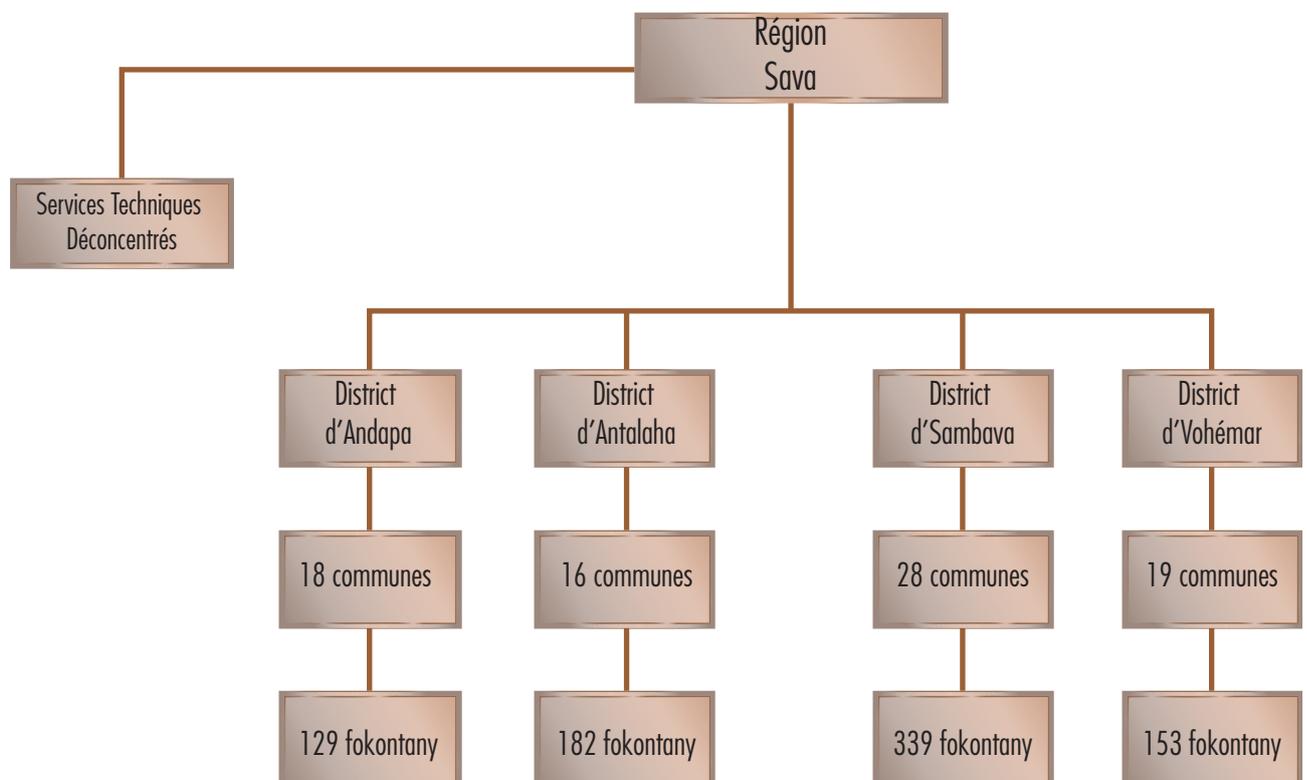
Presque tous les Services Techniques des ministères sont présents dans la région. Ci-après une liste indicative de ces services :

- Direction régionale du développement rural;
- Délégation régionale de l'énergie et des mines ;
- Direction régionale de la sante et du planning familial ;
- Direction régionale du budget ;
- Direction régionale des impôts ;
- Délégation de la population, de la protection sociale et des loisirs ;
- Direction régionale de l'éducation nationale ;
- Direction régionale de l'économie ;
- Direction régionale du tourisme et de l'artisanat ;
- Direction régionale du commerce ;
- Direction régionale du commerce ;
- Direction régionale de la pêche ;
- Direction régionale de l'environnement, des eaux et forets et du tourisme ;



- Direction régionale de l'environnement et des forêts ;
- Direction régionale de l'eau ;
- Direction régionale des travaux publics et de la météorologie ;
- Direction régionale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Service régional des domaines et de la propriété foncière ;
- Service régional de la topographie ;
- Circonscription des eaux et forêts ;
- FOFIFA ;
- Direction régionale de l'administration Pénitentiaire ;
- Service du Contrôle des Dépenses engagées ;
- Trésorerie générale ;
- Service de Centre Fiscal ;
- Service de la Génie civil ;
- Service du Commerce ;
- Délégation de la Jeunesse et Sports.

Graphique 1. Organigramme général de la région SAVA



Chapitre II Population



II.2.1. Etat de la population

Toutes les décisions politiques au niveau national, régional ou local doivent toujours viser in fine l'amélioration des conditions de vie de la population cible. Mais d'un autre côté, sa dynamique et sa caractéristique constituent aussi un facteur important dans la réalisation des objectifs définis. La population joue ainsi un double rôle dans le processus de développement d'une région donnée.



II.2.2. Population totale

La population de la région de SAVA représente dans son ensemble 5,0 % de la population de Madagascar. Le district de Sambava est le plus peuplé et représente 32,4 % de la population de la région. Les districts d'Antalaha et de Vohémar sont comparables avec respectivement 24,5 % et 25,3 % de la population de la région. Andapa détient le plus faible nombre de population parmi les districts de la région mais c'est le district le plus petit aussi en termes de superficie. La répartition de la population entre les districts est proportionnelle à celle de la superficie des districts (voir Chapitre 1), sauf pour Sambava qui contient plus d'habitants. Cela traduit une densité de population assez uniforme pour la région.

Tableau 5. Structure de population dans la Région SAVA

District	Part dans la population de la Région SAVA	Part dans la population totale de Madagascar
Andapa	17,8	0,9
Antalaha	24,5	1,2
Sambava	32,4	1,6
Vohemar	25,3	1,3
Total	100,0	5,0

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Selon les résultats de l'Enquête Périodique auprès des Ménages, la taille moyenne des ménages dans la région est de 4,3 individus. Cette moyenne est légèrement inférieure par rapport à la situation nationale. En général, à l'instar du niveau national, la taille des ménages ruraux est plus grande par rapport aux ménages urbains.

Tableau 6. Taille moyenne des ménages selon les milieux de résidence

Unité : Individu

	Urbain	Rural	Ensemble
SAVA	3,8	4,4	4,3
Madagascar	4,5	4,9	4,8

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

II.2.3. Composition et caractéristiques démographiques de la population

a) Répartition par milieu (urbain, rural) de la population

Comme dans le cas de Madagascar dans son ensemble, la population de la région de SAVA est majoritairement rurale. Mais cette tendance est plus prononcée dans la région. Les individus vivant en milieu rural représentent 90,5 % de la population de la région. Cette proportion est de loin plus élevée que la même proportion au niveau de Madagascar. Seule une proportion de 9,5 % réside en milieu urbain.

Tableau 7. Répartition par milieux de résidence de la population

Unité: %

	Urbain	Rural	Total
SAVA	9,5	90,5	100,0
Madagascar	20,3	79,7	100,0

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

b) Répartition par sexe de la population

La population féminine est majoritaire dans la région. Le rapport de masculinité se situe à 90,3 % pour l'ensemble de la région. L'écart est plus prononcé en milieu rural avec 89,9 % contre 94,8 % en milieu urbain. Ces proportions sont plus faibles qu'au niveau national. Cela reflète une plus grande mobilité des hommes de cette région. Par ailleurs, l'écart n'est pas encore à un niveau qui pourrait engendrer un déséquilibre social, comme le manque de mains d'œuvre. Toutefois, la définition des objectifs de développement doit tenir compte de cette structure de la population notamment dans la prise en compte des besoins particuliers des femmes.

Tableau 8. Rapport de masculinité selon le milieu de résidence

Unité: %

	Urbain	Rural	Total
SAVA	94,8	89,9	90,3
Madagascar	97,1	98,3	98,0

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

c) Caractéristiques démographiques

Natalité et fécondité

L'indice synthétique de fécondité qui représente le nombre moyen d'enfants par femmes se situe à 4,5 pour la région de SAVA selon l'EDS IV. Ce nombre moyen est comparable au niveau national qui est de 4,8. Cela justifie en grande partie la similarité entre la taille moyenne des ménages dans la région et la moyenne nationale.

La proportion des femmes enceintes au moment de l'enquête plus faible que le niveau national, avec 6,3 % contre 8,3 % au niveau national. Enfin, l'espacement des enfants est supérieur au niveau national avec 37,7 mois contre 32 mois. Tous ces facteurs contribuent logiquement à un nombre plus faible d'enfants vivants par femmes. Malgré tout cela, la fécondité reste précoce dans la région avec un âge médian à la première naissance de 18,8 ans contre 20,1 ans au niveau national. Il

faut noter aussi que la moitié des adolescentes âgées entre 15 à 19 ans ont déjà donné naissance à une enfant ou sont enceintes. Cet état de fait donne une importance particulière aux services liés à la santé de reproduction des adolescents dans la région.

Tableau 9. Fécondité des femmes âgées de 15 à 49 ans

	Indice Synthétique de fécondité	Pourcentage de femmes enceintes au moment de l'interview	Nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans	Age médian à la première naissance	Nombre de mois écoulés depuis la naissance précédente	Pourcentage d'adolescente de 15 à 19 ans ayant déjà donné des naissances ou qui sont enceintes
SAVA	4,5	6,3 %	5,0	18,8 ans	37,7 mois	49,5 %
Madagascar	4,8	8,3 %	5,5	20,1 ans	32,7 mois	31,7 %

Source : INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009



Mortalité des enfants

La mortalité des enfants est un bon indicateur pour appréhender les conditions de vie et de subsistance d'une population donnée. En effet, ces indicateurs résultent de la convergence de plusieurs facteurs liés aux conditions de vie même de la population (alimentation, hygiène de vie, conditions d'existence) et des conditions d'accès aux différents services sociaux de base (existence des infrastructures, disponibilité des services, enclavement, niveau d'instruction).

Photo 3. Légende image



En général, la mortalité néonatale est de 28 ‰ dans la région. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale urbaine ou rurale et reflète une condition défavorable à l'accouchement dans la région. La mortalité post néonatale s'élève à 22 ‰ et se situe entre la moyenne urbaine et rurale et ramène la mortalité infantile à 50 ‰. Cela veut dire que sur 1000 naissances, 50 n'atteindront pas l'âge de un an. La mortalité juvénile (entre 1 à 5 ans) est de 18 ‰.

Tableau 10. Indicateurs de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans

Unité: ‰

	Mortalité néonatale	Mortalité postnéonatale ¹	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infantojuvénile
SAVA	28	22	50	18	67
Madagascar urbain	26	19	45	20	63
Madagascar rural	24	31	55	31	84

Source : INSTAT/Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

d) Composition ethnique

Selon la monographie de la région en 2003, à Antalaha, Sambava et Andapa, les Tsimihety et les Betsimisaraka, deux ethnies voisines l'une de l'autre, composent respectivement 75 %, 57 % et 75 % de la population. A Vohémar, 60 % des habitants sont des Sakalava et 30 % des Tsimihety. Les Antaimoro forment 15 %, 22 % et 17 % des immigrés respectivement à Antalaha, Sambava et Andapa. Ceux-ci sont essentiellement installés en milieu ruraux comme agriculteurs où l'on voit parfois des villages entiers comme Antafonoviana, Ambodivoangibe peuplés quasi-exclusivement d'Antaimoro. Les ressortissants du Grand Sud (Antandroy) s'investissent généralement dans le secteur de la sécurité et dans une moindre mesure les petits métiers. Les deux principales ethnies des hauts plateaux (Merina et betsileo) arrivent en nombre toujours croissant, essentiellement en tant que commerçants.

e) Répartition par classe d'âge et par sexe de la population active

La répartition par âge de la population active de la région est donnée dans le tableau ci après. La grande partie de la population active (65 %) se situe entre 25 à 64 ans. En comparaison avec la répartition au niveau national, on peut dire que les travaux des enfants sont moins fréquents dans la région. En effet, seule 5,7 % de la population active a moins de 15 ans contre 10,1 % au niveau national. Il faut toutefois considérer le fait que la région est une région fortement touristique et les risques de faire apparaître les pires formes de travail pour les enfants sont assez élevés.

Tableau 11. Age moyen et répartition par tranche d'âge de la population active

Unités: nombre d'années et %

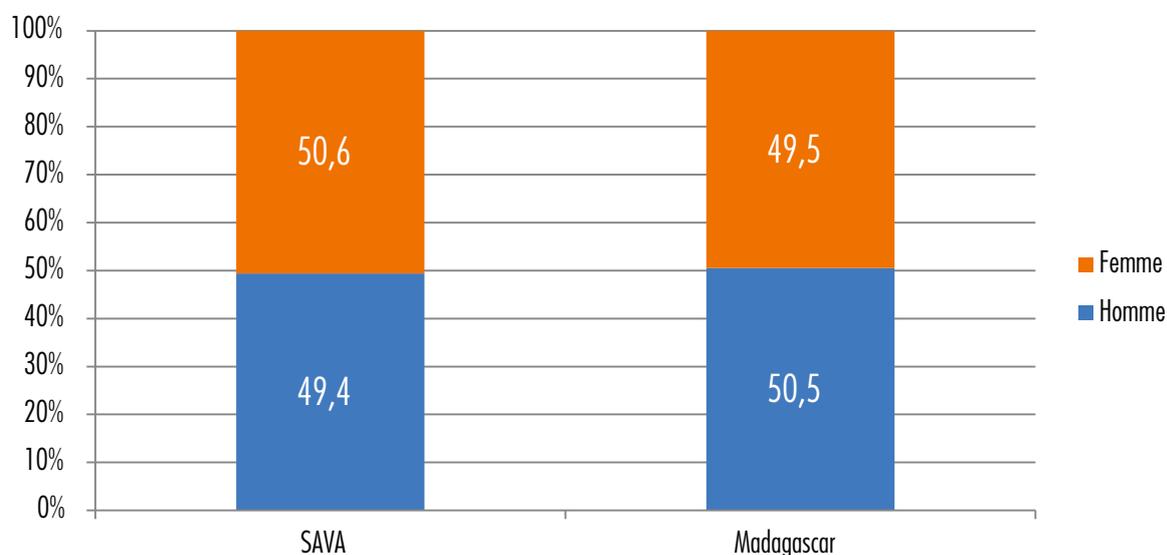
	Age moyen (ans)	Proportion selon la tranche d'âge (%)					Total
		05-09	10-14	15-24	25-64	65 et plus	
SAVA	34,7	2,1	3,6	24,7	65	4,6	100,0
Madagascar	32,1	2,9	7,2	27,4	59,6	3,0	100,0

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

La population active est équilibrée en termes de genre. Les hommes sont légèrement majoritaires et représentent 50,5 % de la population active totale. Si on compare cette répartition avec le rap-

port de masculinité, on se rend compte que la tendance est l'inverse. Cela signifie que les femmes intègrent moins que les hommes le monde de l'activité économique mais s'occupent surtout des activités classées d'activités régénératrices comme s'occupant du foyer ou des enfants.

Graphique 2. Répartition par genre de la population active (%)



Source : INSTAT/DSM/EPM2010

II.2.4. Caractéristiques de la population

a) Niveau d'instruction

En 2010, le taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans et plus de la région est de 77,4 %. Cette moyenne globale est légèrement supérieure à la moyenne nationale qui est de 71,4 %. Ces chiffres sont cohérents avec la répartition de la population active dans la région. En effet, en entrant un peu tardivement dans la population active, les enfants ont plus de chance de rester dans le cursus scolaire entraînant à termes un meilleur niveau d'alphabétisation. Mais cet effet ne peut jouer qu'à moyen termes.

Tableau 12. Taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans et plus, selon le milieu et le genre

	Milieu		Genre		Ensemble	Unité:%
	Urbain	Rural	Hommes	Femmes		
SAVA	85,3	76,4	81,5	73,4	77,4	
Madagascar	83,7	67,8	74,9	68,0	71,4	

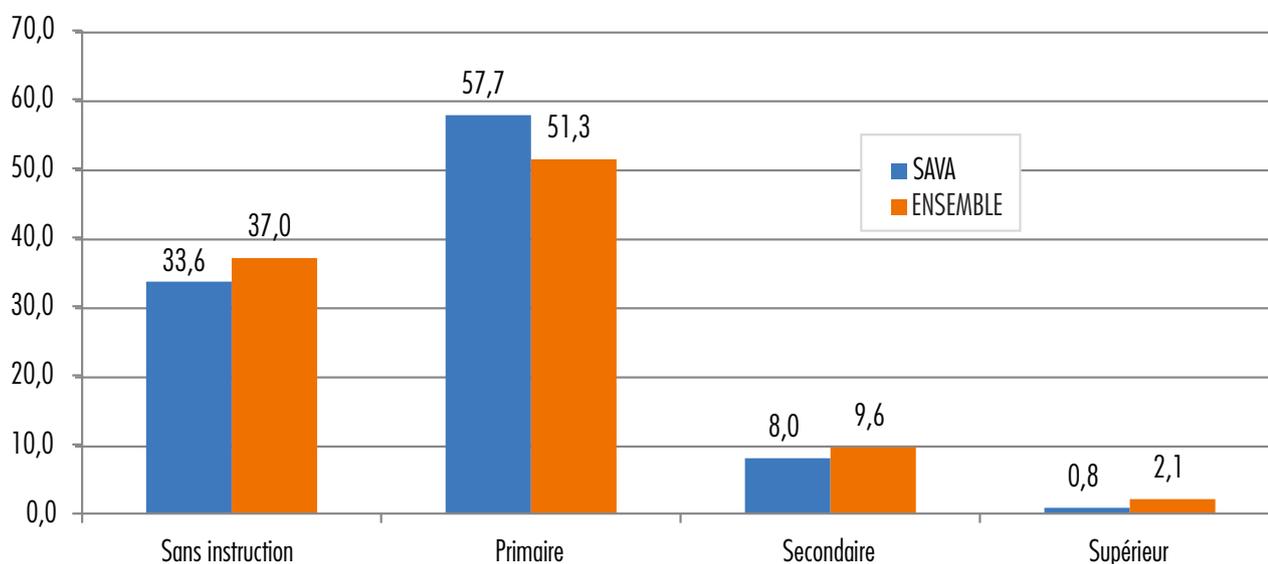
Source : INSTAT/DSM/EPM2010

Les femmes sont plus défavorisées de ce côté car le taux d'alphabétisation des adultes y est largement plus faible. On peut noter aussi une large disparité en termes de milieu de résidence. Si le taux d'alphabétisation en milieu urbain se situe à 85,3 % pour la population urbaine, il se situe à 76,4 % en milieu rural. Ces disparités existent aussi au niveau national.

A première vue, en matière de niveau d'instruction, la population de la Région SAVA a un profil globalement similaire à celui du niveau national. On peut noter une prépondérance des individus

ayant un niveau primaire (51,3 % au niveau national et 57,7 % pour la région). La population sans instruction représente 33,6 % pour la région, contre 37,0 % au niveau national. La proportion des individus ayant un niveau d'instruction moins que le niveau primaire est plus élevée dans la région comparativement au niveau national (91,3 % contre 88,3 %).

Graphique 3. Répartition de la population âgée de 4 ans et plus selon le niveau d'instruction



Source : INSTAT/DSM/EPM2010

b) Etat de santé des enfants

Le tableau ci-après synthétise les informations sur la situation des enfants sur la vaccination et sur leur état de santé. Les informations ont été tirées de l'EDS-IV. Selon cette enquête nationale, 44,1 % des enfants de 12 à 23 mois résidant dans la région ont reçu tous les vaccins et 10,1 % n'en ont reçu aucun. On peut noter que la proportion des enfants n'ayant reçu aucun vaccin est plus faible dans la région, mais que la proportion des enfants ayant reçu tous les vaccins est largement inférieure à celle du niveau national. Cela reflète la volonté de la population à faire vacciner leurs enfants mais n'arrive pas à les faire tous. Il faut alors se pencher à analyser les facteurs qui les en empêchent avant d'établir une stratégie adéquate.

Tableau 13. Etat de santé des enfants

Unité: %

	Vaccinations des enfants âgés de 12 à 23 mois		Enfants âgés de moins de 5 ans		
	Tous les vaccins	Aucun vaccin	Symptômes d'IRA	Fièvre	Diarrhée
SAVA	44,1	10,9	2,9	10,2	6,1
Madagascar	61,6	13,3	2,9	9,3	8,3

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

c) Activité

Durant l'année 2010, dans la région de SAVA, la population active, regroupant ceux qui travaillent effectivement et ceux qui sont à la recherche d'emploi, représente 58,1 % des individus âgés de 5 ans et plus. Ce taux d'activité est de 63,7 % au niveau national. La faiblesse de la proportion pour la région en comparaison avec le niveau se justifie par l'insertion plus tardive dans l'activité de la population de la région. Les différences entre le niveau régional et le niveau national sont les mêmes selon le milieu de résidence ou selon le genre des individus.



Tableau 14. Taux d'activité selon le milieu et selon le genre

Unité: %

	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Ensemble
SAVA	57,2	58,2	60,5	56,0	58,1
Madagascar	60,1	64,6	65,0	62,4	63,7

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

Comme relaté auparavant, le travail des enfants est moins fréquent dans la région si on le compare avec le niveau national. En effet, l'incidence du travail des enfants de 5 à 17 ans n'est que de 11,7 % dans la région contre 24,7 % au niveau national. Ce constat est valable aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En termes de disparité intra-régionales, le travail des enfants est plus fréquent en milieu rural. Selon le genre, il n'y a pas de grande différence entre les enfants de sexe masculin ou féminin.

Photo 4. Légende image



Tableau 15. Incidence du travail des enfants (âgés de 5 à 17 ans) selon le milieu de résidence et le genre

Unité: %

	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
SAVA	9,9	11,9	11,1	12,3	11,7
Ensemble	17,2	26,5	26,2	23,2	24,7

Source : INSTAT/ DSM / EPM 2010

Comme dans le cas de l'ensemble de Madagascar, le secteur de l'agriculture reste le secteur qui occupe le plus de travailleurs dans la région. L'agriculture occupe 91,4 % de l'ensemble des travailleurs féminins et 87,6 % des travailleurs masculins. Concernant les autres secteurs, les ventes et services sont les plus importants pour les femmes. Pour les hommes, il ya une distribution équitable du reste de la population entre les secteurs du travail manuel, des ventes et des services et des cadres et techniciens. La structure de l'occupation est semblable au niveau national avec toutefois une plus forte proportion dans l'agriculture dans la région, s'expliquant par une plus forte proportion de la population vivant en milieu rural.

Tableau 16. Types d'occupation des travailleurs âgés de 15 à 49 ans

Unité: %

	Cadre ou technicien de direction	Employé	Ventes et services	Manuel qualifié	Manuel non qualifié	Agriculture	Manquant	Total
SAVA, femmes âgées de 15 à 49 ans	1,3	0,0	5,9	0,6	0,8	91,4	0,1	100,0
Madagascar, femmes âgées de 15 à 49 ans	3,5	0,5	12,2	6,0	4,6	72,7	0,4	100,0
SAVA, hommes âgés de 15 à 49 ans	3,3	0,2	3,0	5,0	0,2	87,6	0,7	100,0
Madagascar, hommes âgés de 15 à 49 ans	4,5	0,5	6,6	11,2	3,1	73,7	0,4	100,0

Source : INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

II.2.5. Statut de la femme

a) Emplois et rémunérations des femmes

Dans la région de SAVA, la répartition des revenus selon le genre au niveau d'un couple est plus égalitaire qu'au niveau national. En effet, selon l'Enquête démographique et de santé en 2008-2009, un peu plus de la moitié (55,9 %) des femmes gagnent à peu près le même revenu que leur mari. Ce taux est largement supérieur au niveau national qui est de 39,1 %.

Tableau 17. Argent gagné par les femmes comparées à l'argent gagné par leurs maris

Unité: %

	Plus	Moins	A peu près le même	Mari/partenaire n'a pas de revenu	Ne sait pas/ manquant	Total
SAVA	5,2	33,1	55,9	3,3	2,5	100,0
Madagascar	8,1	47,6	39,1	1,2	4,1	100,0

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

b) Contrôle du revenu des femmes

Les femmes ont quand même leur part de décision dans l'utilisation de leurs revenus. En effet, seul 5,7 % des femmes de la région voient leurs revenus gérés principalement par les hommes. Une femme sur trois (62,7 %) gère par elle seule leur revenu et 30,7 % doivent en discuter avec leur mari. Cette situation est nettement mieux comparée à la situation dans tout Madagascar.

Tableau 18. Contrôle de revenu des femmes par rapport à ceux de son mari

	principalement la femme	Mari/partenaire et femme ensemble	principalement le mari partenaire	Autre	Manquant	Total
SAVA	62,7	30,7	5,7	0,0	0,9	100,0
Madagascar	32,6	62,9	3,8	0,3	0,5	100,0

Source : INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009



c) Participation des femmes dans la prise des décisions au sein du ménage

Concernant la participation dans les décisions des ménages, on peut noter une forte implication des femmes de la région. Toutefois, les femmes sont beaucoup impliquées dans la vie quotidienne comme les achats des besoins quotidiens et les soins de santé personnels. La proportion de celles qui participent aux décisions sur les grosses dépenses des ménages est légèrement plus faible. Seule 1,6 % des femmes ne participent à aucune décision.

Tableau 19. Participation des femmes dans la prise des décisions au sein du ménage

	soins de santé personnels	grosses dépenses du ménage	Achats des besoins quotidiens du ménage	Visite à sa propre famille/parents	pourcentage qui participe aux quatre décisions	pourcentage qui ne participe à aucune des décisions
SAVA	95,5	91,2	97,6	88,5	83,9	1,6
Madagascar	87,9	85,9	93,7	88,8	72,1	1,7

Source : INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

II.1. Mouvements de la population

Les mouvements migratoires figurent parmi les facteurs qui influencent la dynamique d'une économie locale. La population, à la recherche d'un équilibre individuel tend à se déplacer dans les endroits qui leur sont plus favorables. Ainsi, ce phénomène permet, d'une part d'équilibrer le marché du travail local, mais d'autre part, permet de redynamiser l'économie locale à travers un échange plus prononcé.

II.1.1. Migration interne

Dans l'ensemble, le phénomène de la migration est moyennement important dans la région. En effet, selon les réponses des informateurs clés lors de l'enquête monographique, 50 communes sur les 79 ont déclaré une migration moyenne dans la région. Ce sont dans les districts de Sambava et Andapa que la migration est fréquente. Toutefois, il faut noter que dans 5 communes du district d'Antalaha, les informateurs clés ont noté une forte migration.

Tableau 20. Nombre de communes par district selon l'importance de la migration

	Forte	Moyenne	Faible	Total
Andapa	0	18	0	18
Antalaha	5	4	7	16
Sambava	0	26	0	26
Vohemar	0	2	17	19
Total	5	50	24	79

Unité: Effectif

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Les immigrants dans la région de SAVA proviennent surtout de la région de DIANA. En effet, selon la première provenance, 28 communes sur 55 ont déclaré que la plupart des immigrants proviennent des autres régions de la même province. Toutefois, une partie non négligeable provient aussi des autres provinces. De même, la migration intra régionale est aussi assez importante.

Tableau 21. Nombre de communes selon les provenances des immigrants à SAVA

	Première provenance	Deuxième provenance	Troisième provenance
A l'intérieur du district	9	8	29
A l'intérieur de la région	7	35	11
Autres régions de la même province	28	11	8
Autres provinces	11	0	0
Information manquante	0	1	7
Total	55	55	55

Unité: Effectif

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

II.1.2. Immigration

L'immigration dans la région de SAVA est causée essentiellement par la période de soudure. Les opportunités offertes par l'exploitation des cultures de rente expliquent en partie les immigrations dans la région. Il faut noter aussi que 21 communes ont déclaré que les immigrations sont surtout motivées par la découverte d'un filon. Avec le développement récent des activités minières artisanales dans la région, on a pu constater une affluence de la main d'œuvre.

Tableau 22. Nombre de communes selon les causes de l'immigration vers SAVA

Causes de l'immigration	Nombre de communes
Période de soudure	26
Découverte d'un filon	21
Emergence d'un pôle de travail	6
Autres	2
Total	55

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009



II.2. Habitat

Les conditions d'habitation font partie des indicateurs utilisées pour l'évaluation des conditions de vie des ménages. En effet, elles peuvent être en même temps considérées comme réalisation des ménages mais aussi comme conditionnant leur état de santé et de leur productivité.

II.2.1. Type d'habitation

Le tableau suivant décrit la répartition des ménages selon les types d'habitation. Comme dans le cas au niveau national, les maisons individuelles de type traditionnel occupent la majeure partie des habitations de la région. Ce type de maison est très fréquent dans le milieu rural où réside plus de 90 % de la population de la région. A part cela, les chambres sont le type le plus fréquent avec 10,81 % des ménages et 2,3 % des ménages vivent dans les appartements. La distribution des types d'habitations est la même entre la région et le niveau national.

Tableau 23. Type d'habitations des ménages

	Appartement	Studio	Chambre	Maison individuelle de type traditionnel	Villa de type moderne	Autres	Total
Région SAVA	2,3	0,3	10,1	85,8	0,4	1,1	100,0
Madagascar	4,0	0,6	8,0	85,3	1,6	0,5	100,0

Unité: %

Source : INSTAT/DSM/EPM 2010

II.2.2. Caractéristiques des habitats

a) Type de matériaux du mur extérieur

Avec une grande partie de la population en milieu rural, une grande partie des habitations de la région sont construites avec les matériaux locaux comme les écorces les feuilles et les tiges. Ce type de mûr représente 74,7 % des habitations dans la région et est largement supérieur à la proportion nationale qui est de 31,4 %. La prépondérance des habitations construites avec ces types de matériaux rendent la région plus vulnérables aux intempéries comme les cyclones. Les planches

représentent le deuxième matériau utilisé pour la construction de maison. 18,5 % des ménages vivent dans ce type de maison. Cela exerce encore plus une pression sur les forêts existantes. A part ces deux types de matériaux, 4,8 % des ménages vivent dans des maisons construites avec les tôles ondulées. Les autres matériaux ne représentent qu'une proportion marginale.

Tableau 24. Type de matériaux des murs extérieurs des habitations

Unité: %

	SAVA	Madagascar
Ecorce, feuille, tige	74,7	31,4
Terre battue	0,1	34,5
Planche	18,5	7,0
Contreplaqué	ns	ns
Tôle ondulée	4,8	1,8
Fût bidon	0,1	0,1
Pierre	0,4	0,2
Brique	0,2	22,5
Parpaing	1,3	2,2
Autres	0,0	0,3
Total	100,0	100,0

Source : INSTAT/DSM/EPM2010, ns: non significatif

Photo 5. Légende image



b) Type de plancher

En valorisant les matériaux locaux qui sont plus fréquents dans la région, 70,8 % des planchers des habitations sont en bois. Cette proportion n'est que de 28,2 % au niveau national. Cela témoigne la plus grande disponibilité de ces matériaux dans la région en comparaison avec le reste de Madagascar. A part les autres modalités qui ne sont pas bien définies, les planchers en ciment ou béton tiennent la seconde place dans la région avec 6,9 %. Les autres types de planchers ne sont utilisés que par une petite partie de la population.

Tableau 25. Type de matériaux du plancher des habitations

	SAVA	Madagascar	Unité: %
Terre battue	1,0	44,1	
Bois	70,8	28,2	
Pierre brique	1,3	0,4	
Ciment béton	6,9	18,9	
Autres	20,1	8,3	
Total	100,0	100,0	

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

c) Type de combustibles

Le tableau suivant donne la répartition des ménages de la région selon le type de combustible utilisé pour la cuisine. Comme dans le cas national, les bois ramassés occupent la première place avec 91,7 % des ménages. Le charbon occupe la seconde place avec 6,1 %. Les autres types de combustibles (gaz, électricité, pétrole) ne représentent qu'une proportion marginale de la population. Cette distribution nous montre que 99,6 % des ménages de la région sont dépendantes des produits forestiers comme source d'énergie. Cela additionné avec la prépondérance des habitations construites avec les bois exercent une pression considérable sur la forêt de la région. Cette situation risque de conduire à une dégradation rapide des forêts encore existantes si on ne le considère pas dès maintenant.

Tableau 26. Répartition des ménages selon le principal type de combustible utilisé pour la cuisine

	SAVA	Madagascar	Unité: %
Bois ramassé	91,7	77,7	
Bois acheté	1,9	4,5	
Charbon	6,1	17,1	
Gaz	0,1	0,2	
Electricité	ns	0,2	
Pétrole	ns	0,1	
Autres	0,3	0,2	
Total	100,0	100,0	

Source : INSTAT/DSM/EPM2010, ns: non significatif

d) Sources d'eau à boire, accès à l'électricité et type de toilette

Selon l'enquête auprès des ménages réalisée par l'INSTAT en 2010, l'accès à l'eau contrôlée est de 41,4 % dans la région. Cette proportion est comparable au niveau national qui est de 44,9 %. Comme la proportion de la population vivant en milieu urbain est relativement inférieure dans la



région par rapport au niveau national, l'accès à l'électricité l'est aussi avec 6,8 % de la population contre 13,3 % pour l'ensemble de Madagascar. L'utilisation des latrines hygiéniques est de 21,1 % et reste en dessous du niveau national. Il faut alors un effort particulier dans ce domaine étant donné que cela constitue un facteur important pour la santé de la population et particulièrement pour les enfants en bas âge qui est généralement plus vulnérables.

Tableau 27. Taux d'accès à certains biens et services

Unité: %

	Eau contrôlée	Electricité	Latrine ou mieux
SAVA	41,4	6,8	26,2
Madagascar	44,9	13,3	39,8

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

II.3. Niveau de vie et pauvreté

II.3.1. Possession de bien durable

La possession de biens durables par les ménages de la région est à peu près similaire à la distribution au niveau national. Concernant les meubles de base comme les chaises, 54,9 % des ménages en possèdent contre 51,6 % au niveau national. Sur les machines à coudre qui sont considérées comme un signe de richesse en milieu rural, le taux de possession se situe à 13,7 %. Sur les outils de communication, la possession de radio et de radio cassette est comparable à la moyenne nationale. Par contre avec la faible couverture des télévisions dans la région, 26,5 % des ménages possèdent un poste TV contre 38,7 % au niveau national. Concernant les téléphones portables, le taux de possession se situe à 14,2 % contre 25 % au niveau national.

Tableau 28. Taux de possession de certains biens

Unité: %

	Région SAVA	Madagascar
Chaises	54,9	51,6
Machines à coudre	13,7	9,4
Radios	19,2	14,9
Radio- cassette	7,0	12,8
Poste TV	26,5	38,7
Bicyclette	19,7	20,5
Téléphones portables	14,2	25,0
Lecteur CD, VCD, DVD, et autre lecteurs	6,2	10,2

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

En complémentarité avec les classements des individus selon leur revenu ou leur niveau de consommation (2 variables dont les statistiques sont difficiles à collecter), on construit les quintiles de bien-être économique qui consiste à agréger les possessions de biens durables et les accès à quelques services tels que l'eau contrôlée et l'électricité en leur attribuant des scores¹. En comparaison à la répartition nationale qui est uniforme (20 %) par construction des quintiles, on constate que la proportion de la population dans la quintile la plus pauvre est la plus faible dans la région de SAVA. Cette proportion augmente avec les quintiles de bien-être. Les parts de la population dans les quintiles les plus riches (quatrième et cinquième) sont supérieures à 20 %, témoignant un meilleur niveau de vie de la population en comparaison avec le reste de la nation. On note une concentration de la population de la région dans le troisième et le quatrième quintile de bien-être économique. La part de ces deux quintiles dans la population de la région est de 64,3 %. Cela reflète le fait que les conditions de bien-être de la population est mieux par rapport à la moyenne national.



Encadré 1. Regroupement des individus en quintiles

En considérant une variable dont les valeurs peuvent être ordonnées, on classe par ordre croissant les individus de la population toute entière. On les regroupe alors dans 5 sous ensembles dont le quintile 1 est constitué des 20% de la population dont les valeurs sont les plus basses. Le quintile 5 contient alors les 20% dont les valeurs sont les plus élevées. Ce classement permet de diagnostiquer la situation d'une sous population par rapport à d'autres sous populations. Si la sous population est constituée majoritairement par ceux des quintiles inférieurs (respectivement supérieurs), alors on conclut que c'est un sous ensemble plus défavorisé (respectivement plus favorisé) que le reste de la population en référence à la variable considérée. Le classement par quintile, ou plus généralement en percentile pour n groupes, est complémentaire avec la comparaison d'autres indicateurs comme la moyenne, la médiane, la variance... Les quintiles ont moins de sensibilités aux valeurs extrêmes.

Tableau 29. Répartition de la population par quintile de bien-être économique

Unité: %

	Quintile des plus pauvres	Second quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Quintile des plus riches	Total
SAVA	13,4	16,5	27,1	37,2	5,8	100,0
Madagascar	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0

Source : INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

II.3.2. Ratio et intensité de la pauvreté

La région de SAVA a une incidence de la pauvreté légèrement inférieure au niveau national. Ce taux est de 74,9 % contre 76,5 % pour l'ensemble de Madagascar. Par ailleurs, en milieu urbain, les conditions de vie sont nettement mieux dans la région avec une incidence de la pauvreté de 38,9 % contre 54,2 % au niveau national. En milieu rural par contre, l'incidence est assez élevée

¹ Les scores sont issus des coefficients des Analyses des Composantes Principales (ACP). Se conférer à INSTAT/Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009 Pour les détails de la méthode d'attribution de score.

et la différence avec le niveau national est moindre. L'intensité de la pauvreté dans la région, c'est-à-dire l'écart moyen des consommations des pauvres par rapport au seuil, est similaire à celui du niveau national. Mais il faut noter que cette pauvreté est plus intense en milieu rural.

Tableau 30. Ratio et intensité de pauvreté selon le milieu en 2010

Unité: %

Indicateurs	Ratio de pauvreté			Intensité de pauvreté			
	Milieu	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
SAVA en 2010		38,9	78,7	74,9	13,5	35,2	33,1
Madagascar en 2010		54,2	82,2	76,5	21,3	38,3	34,9

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

En 2010, on peut constater que si l'on veut éradiquer la pauvreté dans la région de SAVA, il faudrait être en mesure d'augmenter la consommation des pauvres, avec un ciblage parfait, de cette région de 175 milliards d'Ariary. Ce chiffre n'est sans doute que théorique, mais donne une estimation des efforts qui restent à fournir pour une lutte contre la pauvreté efficace. Il incombera aux dirigeants de déterminer les stratégies afin que ce montant de revenu puisse arriver au niveau des pauvres. Ce montant représente 5,3 % du montant total nécessaire pour Madagascar, cette proportion est plus faible que la part de la région dans la population car la pauvreté y est plus faible qu'au niveau national.

Tableau 31. Totaux des écarts aux seuils de pauvreté

	Total des écarts au seuil de pauvreté ²	Part nationale (%)
SAVA	175	5,3
Madagascar	3 298	100,0

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

Pour ce qui est de l'inégalité en termes de niveau de consommations agrégées, l'indice de Gini au sein de la population de SAVA est de 0,3625. La répartition des consommations dans la région de SAVA classe la région parmi celles où l'inégalité est à un niveau moyen. Ce même indice est de 0,403 au niveau national. Etant donné que l'inégalité au niveau national inclut à la fois les inégalités intra régionales et celle entre les régions, les 2 chiffres ne sont pas directement comparables.

Chapitre III
Les organisations sociales
et économiques



III.1. Les Organisations sociales

III.1.1. Caractéristiques et rôles des organisations sociales

La société civile est définie ici comme étant l'ensemble des organisations communautaires, des ONGs d'exécution, des syndicats, des associations professionnelles, des organisations religieuses, des médias, des associations d'étudiants, des coopératives et des autres groupements associatifs. La société civile sert d'interface entre le gouvernant et les gouvernés et permet de faciliter la transmission des aspirations et des contraintes de la population vers les gouvernants, la surveillance de l'activité gouvernementale à travers les groupes et la prestation des différents services sociaux de base (dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, ...).



Ces rôles peuvent être articulés généralement sur 4 points :

- une fonction d'avocat pour la représentation des intérêts de ses circonscriptions ;
- une fonction de prestation de services au niveau local dans les domaines de l'éducation, du civisme, de la santé, de l'assainissement, etc ;
- une fonction de partenaire du gouvernement dans la planification du développement, notamment dans la mobilisation des ressources et la promotion d'une meilleure compréhension du système de décentralisation, du fonctionnement de l'Etat et des différents principes démocratiques ;
- une fonction de surveillant de l'activité gouvernementale.

L'analyse de la situation de ces différents groupes permet alors d'appréhender la vie sociale et communautaire au sein de ces régions.

III.1.2. Religion

En se basant sur les déclarations des informateurs clés en 2009, en tout, la Région SAVA dispose de 1973 édifices religieux. La religion Catholique dispose du plus grand nombre d'édifice avec 650 édifices, soit 32,9 % de l'ensemble. La FJKM tient la seconde place avec 554 édifices. Ces deux religions à elles seules regroupent plus de la moitié des édifices religieuses dans la région. Cela reflète la prépondérance des religions chrétiennes séculaires comme l'EKAR, le FJKM, l'anglicanisme ou le FJKM. Ces religions représentent 75 % des édifices présents dans la région. Les religions adventistes et Jesosy Mamonjy ont quant à eux respectivement 238 et 96 édifices. Les musulmans disposent de 23 mosquées et se trouvent surtout à Vohémar et Sambava.

Les édifices ne sont pas également répartis dans l'espace. Le district de Sambava regroupe 38.9 % des édifices de l'ensemble de la région, soit un nombre de 768. Ce constat de répartition au niveau de la région est aussi perceptible avec toutes les religions sauf pour les religions musulmane et anglicane. En effet, pour les musulmans, les édifices sont concentrés dans les districts de Vohémar et de Sambava qui disposent chacun de 10 mosquées. Pour la religion anglicane, 31 édifices sur les 48 se trouvent à Vohémar.

Tableau 32. Nombre d'édifices culturels d'obédience dans la Région SAVA

	EKAR	Anglicane	FJKM	FLM	Adventiste	Jesosy Mamoni	Autres Chrétiennes	Musulmane	Autres	Total
Andapa	117	4	124	25	64	14	38	1	0	387
Antalaha	137	4	138	38	22	11	37	2	14	403
Sambava	210	9	233	132	107	37	30	10	0	768
Vohemar	186	31	59	45	45	34	4	10	1	415
Ensemble de la région	650	48	554	240	238	96	109	23	15	1 973

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

III.1.3. Disponibilité des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs

Les activités sportives, culturelles et de loisirs constituent un moyen important pour éduquer, notamment les jeunes. Sans des infrastructures adéquates, ces jeunes risquent de sombrer dans des activités malsaines et adopter des comportements à risque vis-à-vis de la justice et de la santé de reproduction. Avec une population majoritairement jeune, et une fécondité assez précoce, la disponibilité de ce type d'infrastructures doit être parmi les préoccupations des dirigeants.

Photo 6. Légende image



Dans son ensemble, les salles de spectacles dans la région sont au nombre de 94 dont 83 publiques et 22 privées. Le district de Sambava dispose du plus grand nombre de salles de spectacles avec 37 publiques et 2 privées. Antalaha dispose de 27 salles, Vohémar 22 et Andapa 6 salles de spectacles. La grande partie des salles de spectacle présentes dans la région (88 %) sont des salles publiques.

Tableau 33. Infrastructures culturelles et sportives existant dans la région de SAVA

Districts	Salles de spectacle (nombre)		Bibliothèque Nombre de communes	Hall d'information Nombre de communes	Terrains de sport (nombre)	
	Publics	Privés			Publics	Privés
Andapa	5	1	3	0	30	10
Antalaha	23	4	5	1	184	1
Sambava	37	2	6	0	285	3
Vohemar	18	4	5	0	21	1
Ensemble de la région	83	11	19	1	520	15

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009



Dans l'ensemble de la région, 19 communes disposent de bibliothèque. En moyenne, le nombre de communes qui en disposent par district tourne autour de 5. Les halls d'information ne sont présents que dans une commune du district d'Antalaha.

Les terrains de sports sont assez nombreux dans la région avec 520 terrains publics et 15 terrains privés. Les terrains de sports, notamment publics, sont concentrés dans les districts de Sambava et d'Antalaha qui regroupent 90 % des terrains publics, soit un nombre de 469 terrains. Andapa et Vohémar disposent chacun de 30 et 21 terrains de sport publics. Les terrains de sport privés sont quant à eux regroupés dans le district d'Andapa qui a 10 terrains privés sur les 15 existants dans la région.

III.1.4. Projets/programmes de développement et Organismes d'appui

Il s'agit essentiellement de projets ou programmes cofinancés par le Gouvernement malgache en partenariat avec des partenaires techniques et financiers possédant des antennes ou agences dans la région de SAVA.

Citons quelques uns d'entre eux à titre d'exemples. Il importe de remarquer que la liste suivante n'est pas exhaustive. De la même manière, il se pourrait que certains des projets/programmes cités ne soient plus opérationnels au moment de rédaction de la présente monographie.

Tableau 34. Quelques exemples de Projets/programmes de développement et Organismes d'appui œuvrant dans la Région SAVA

Organisme	Domaine d'intervention	Type d'action	Lieu d'intervention
La Coordination Diocésaine de Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Développement rural et social 	<ul style="list-style-type: none"> • l'animation et la formation des paysans, • l'étude socio-économique et/ou monographique, la promotion, la formation des organisations paysannes 	Antalaha, Maroambihy et Amboangibe (Sambava) et Ampanefena (Vohémar)
Le FOFI de la FJKM	Recherche, formation et développement rural	<ul style="list-style-type: none"> • introduction des variétés productives et adaptées sur le riz, • pisciculture, • les techniques culturelles (caféiers - boutures), • l'élevage de volailles et de porcs, • le travail du bois, • la gestion de grenier commun villageois 	Région SAVA
Le FAZA (Education des Femmes)	Genre et développement	<ul style="list-style-type: none"> • l'éducation des femmes et le planning familial, • l'éducation ménagère, la coupe et la couture 	Région SAVA
Le SAF - FJKM	Action pour le Développement rural	vente des produits de première nécessité, un dispensaire, une décortiquerie, la culture de café, de cocotier et de letchis	Région SAVA
ONG FANAMPY	Développement rural	renforcement institutionnel des organisations paysannes	Région SAVA
ONG MASOAVA	L'encadrement des promoteurs par ses propres ressources.	<ul style="list-style-type: none"> • une professionnalisation des paysans, mieux organisés en Association pour être des partenaires économiques, • une amélioration quantitative et qualitative des cultures d'exportation, sources de revenus, • un meilleur rendement et augmentation de superficies cultivées en produits vivriers pour assurer la couverture des besoins alimentaires, • amélioration globale du niveau de vie des paysans, • rendement et fertilisation des sols, • environnement sain et bénéfique aux personnes humaines, aux animaux et au monde végétal. 	Région SAVA

Chapitre IV

Les secteurs sociaux



IV.1. La santé

IV.1.1. Les infrastructures sanitaires de la région

a) Les infrastructures sanitaires publiques

Le système de santé à Madagascar est structuré en niveaux d'administration qui peuvent être définis par les services offerts, la qualité des personnels et les types d'infrastructures disponibles. L'encadré ci-dessous donne un aperçu du système de santé existant.

Encadré 2. Le système de santé à Madagascar

Le système de santé malgache comprend quatre niveaux de structures sanitaires à savoir :

Les formations sanitaires de base

Elles sont constituées par des centres de santé de base niveau I (CSB I), des centres de santé de base niveau II (CSB II).

Les CSB I disposent d'infirmiers et d'aides-soignants et ne dispensent que les services de vaccination et les soins de santé de base. Les CSB II sont équipés de Médecin, paramédicaux, d'infirmiers, desage-femme et offrent entre autres des soins de maternité.

Les centres de référence de premier recours

Les centres hospitaliers de district niveau 1 (CHD I) et niveau 2 forment cette catégorie. Les CHD I offrent les soins obstétricaux essentiels, mais n'assurent pas de service de chirurgie ni ne disposent pas de plateau technique adéquat permettant l'établissement du diagnostic et la prise en charge des cas complexes (service d'imagerie, banque de sang et laboratoire).

Les CHD II sont équipés en plus, par rapport aux CHD I, de chirurgiens, de réanimateurs pratiquent la chirurgie d'urgence et offrent des soins obstétricaux complets.

Les Centres de Référence de second recours

Dans cette catégorie d'établissements, on compte les 22 Centres Hospitaliers de Référence régionale (CHRR) situés au niveau de la capitale régionale (dont 4 ex- hôpitaux provinciaux).

Ces Centres de Référence devront assurer, selon le plateau technique dont ils disposent, la prise en charge des cas médicaux référés par les niveaux inférieurs ainsi que des interventions chirurgicales. Ils sont équipés de personnel de toutes spécialités.

Les Centres de Référence Nationale

Les hôpitaux de référence de 3^e recours sont composés du groupe CHU d'Antananarivo et de Mahajanga. Ce sont des Hôpitaux de Référence Nationaux et lieux de formation universitaire initiale et postuniversitaire. Ils assurent l'encadrement des hôpitaux de premier recours. Pour un meilleur équilibre régional, les hôpitaux provinciaux de Toamasina et de Fianarantsoa ont été promus au niveau de CHU. Leur personnel comprend des professeurs et des spécialistes.

Extrait de la Politique Nationale de Santé version 2005



Au niveau de la région de SAVA, on comptabilise 104 centres de santé de base dont 35 CSB I et 69 CSB II. Par rapport au nombre total des communes de la région, on peut dire que trois communes disposent en moyenne 4 CSB. En matière de CSB II, les communes sont couvertes à 87%, ce niveau atteint les 95% dans le district de Vohémar.

En ce qui concerne les services de maternité publique, on peut noter que dans la région de SAVA les communes sont couvertes à 99%. Une commune sur 79 ne bénéficie pas les services de maternité et celle-là se trouve dans le district de Vohémar. Tous les districts de la région disposent d'un CHDII, mais Andapa possède un autre CHD I. Pour l'infrastructure publique de soin dentaire, trois districts sur quatre en disposent, mais il s'agit d'une seule infrastructure pour chaque district qui en possède. Le district de Vohémar n'en dispose pas encore.

Tableau 35. Existence d'infrastructures sanitaires dans les communes

DISTRICT	CSB I	CSB II	Maternité publique	CHD I	CHD II	Soin Dentaire	Total des communes
Andapa	10	14	18	1	1	1	18
Antalaha	10	15	16	0	1	1	16
Sambava	6	22	26	0	1	1	26
Vohemar	9	18	18	0	1	0	19
Total pour la Région	35	69	78	1	4	3	79

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

Photo 7. Légende image



Pour l'ensemble de la région, 99 % des communes disposent de chambres pour accouchement. Toutes les communes des districts de Sambava, Antalaha et Andapa en disposent. A Vohémar et Andapa, ce taux varie autour de 95 %. L'accouchement par césarienne peut être pratiqué dans tous les districts sauf à Andapa, bien que la proportion de communes où cela est possible soit assez faible. Pour la totalité des communes de la région, l'opération par césarienne peut se faire sur 3,8 % seulement.

Au niveau des hôpitaux publics, on recense 238 lits pour recevoir les patients dans la région de SAVA. Un peu moins du tiers de ces lits se trouvent à Sambava qui est le Chef lieu de la région. C'est le district d'Andapa qui en possède le moins avec seulement 29 lits.

Tableau 36. Répartition des communes par districts selon la disposition des chambres pour accouchement, de possibilité de pratiquer une césarienne, nombre de lits d'hôpitaux publics et privés

District	Pourcentage des communes disposant des chambres pour accouchement (%)			Peut-on pratiquer un accouchement par césarienne (%)			Nombre de lit d'hôpitaux publics par district
	Dispose	Ne dispose pas	Total	On peut	On ne peut pas	Total	
Andapa	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	100,00	29
Antalaha	100,00	0,00	100,00	6,25	93,75	100,00	56
Sambava	100,00	0,00	100,00	3,85	96,15	100,00	87
Vohemar	94,74	5,26	100,00	5,26	94,74	100,00	66
Total pour la région	98,73	1,27	100,00	3,80	96,20	100,00	238

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.



b) Les infrastructures sanitaires privées

L'analyse de l'offre de service de santé doit être faite tout en tenant compte des services publics mais aussi privés pour assurer l'accès de la population, notamment les plus vulnérables aux services de santé de base.

Dans l'ensemble, les services de santé privés sont assez rare dans la région et se concentrent sur les services de vente et de distribution de médicaments (officine et dépôts de médicaments). Les 6 cabinets privés recensés se répartissent respectivement comme suit : 2 à Andapa, 1 à Antalaha et 3 à Sambava. Le district de Vohémar n'en dispose pas. On trouve de maternité privée dans tous les districts de la région sauf à Antalaha. Les deux districts d'Andapa et de Sambava disposent d'un hôpital privé chacun, ramenant le nombre d'hôpitaux privés à deux (2) pour l'ensemble de la région. En ce qui concerne le service d'un cabinet dentaire privé, chaque district en dispose chacun un. Dans la région de SAVA, on recense 24 officines ou dépôts de médicaments, dont 58 % (14 officines ou dépôts de médicaments) se concentrent dans le district d'Andapa. Sambava en dispose le moins avec seulement une officine ou dépôt de médicaments.

Tableau 37. Répartition des communes par district disposant un cabinet médical privé

District	Cabinet privé	Maternité privée	Hôpital et clinique privé	Cabinet dentaire privé	Officine ou dépôt de médicament	Total des communes
Andapa	2	1	1	1	14	18
Antalaha	1	0	0	1	4	16
Sambava	3	3	1	1	1	26
Vohemar	0	1	0	1	5	19
Total pour la région	6	5	2	4	24	79

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

IV.1.2. Accessibilité de la majorité dans les centres de santé

a) Accessibilité du centre de santé le plus proche

Le tableau suivant décrit la distance des formations sanitaires les plus proches par rapport aux communes et reflète l'accès aux services de santé. Dans son ensemble, une grande partie des communes se trouvent proches des formations sanitaires. En effet, 88,6 % des communes se trouvent à moins des formations sanitaires les plus proches. Toutefois, il faut considérer les 6,33 % des communes de la Région SAVA qui doivent encore parcourir plus de 11 km. Ces communes distantes se trouvent surtout dans le district d'Andapa où 27,8 % des communes sont à plus de 11 km des formations sanitaires les plus proches.

Par rapport aux quatre districts qui composent la région, c'est à Sambava où la situation est la plus favorable. En effet, toutes les communes de ce district sont à moins de 5 km des formations sanitaires les plus proches. A Antalaha et Vohémar, la situation est quasi similaire car une proportion de 6 % des communes se trouvent encore entre 6 et 10 km. La situation est la plus défavorable à Andapa où la population de 38,9 % des communes doit encore parcourir plus de 6 km.

Tableau 38. Distance pour la majorité de la formation sanitaire la plus proche (%)

District	Distance pour la majorité de la formation sanitaire la plus proche (%)				
	Moins de 1 km	1 à 5 km	6 à 10 km	11 km	Total
Andapa	27,78	33,33	11,11	27,78	100,00
Antalaha	87,50	6,25	6,25	0,00	100,00
Sambava	65,38	34,62	0,00	0,00	100,00
Vohemar	94,74	0,00	5,26	0,00	100,00
Total pour la région	68,35	20,25	5,06	6,33	100,0

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

L'analyse de la distance est plus pertinente si on la combine avec les moyens de déplacements que les malades utilisent pour rejoindre les formations sanitaires. Dans l'ensemble de la région, la quasi-totalité de la population (soit 97,5 %) marchent pour aller dans les centres de santé. Seuls 2,53 % des ménages peuvent utiliser une voiture (en particulier les taxi brousses) comme moyen de locomotion

Dans le district d'Andapa, la totalité des ménages rejoignent généralement les centres de santé à pied alors que 38,9 % des communes du district se trouvent à plus de 6 km pour rejoindre la formation sanitaire la plus proche. Cela reflète un accès relativement limité aux soins de santé. A défaut d'un système public de transport, les efforts doivent se concentrer sur la mobilisation communautaire pour instaurer un système qui permettra de prendre en charge ce déplacement. L'idée peut être, par exemple, l'instauration de mutuelle de santé communautaire ou la mise en place de moyen de transport intermédiaire au niveau communautaire.

Tableau 39. Répartition des communes par district suivant le moyen utilisé par les ménages pour se rendre auprès d'un centre de santé.

District	Moyen de locomotion des ménages (%)		Total
	A pied	En voiture	
Andapa	100,00	0,00	100,00
Antalaha	93,75	6,25	100,00
Sambava	100,00	0,00	100,00
Vohemar	94,74	5,26	100,00
Total pour la région	97,47	2,53	100,00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

Quant à la durée du parcours que doit faire les communes pour aller à une formation sanitaire, 76,0 % de la population font le trajet en moins d'une heure. Toutefois, dans le district de Andapa, 22,2 % de la population sont obligées de faire plus d'une demie journée pour aller à une formation sanitaire le plus proche. Cela reflète l'éloignement des centres de santé relaté auparavant. Dans les districts de Vohémar et Sambava, la durée du trajet pour rejoindre une formation sanitaire le plus proche ne dépasse pas 3 heures. Par contre, dans le district d'Andapa, il faut noter que 22,2 % des communes se situent à plus d'une demi-journée de trajet des formations sanitaires les plus proches.



Tableau 40. Répartition des communes par district suivant la durée du parcours pour aller à une formation sanitaire (%)

	Durée du parcours pour aller à cette formation sanitaire (%)					Total
	Moins d'une heure	1 h à 3 heures	3 h à une 1/2 journée	Une 1/2 journée à 1 journée	Plus d'une journée	
Andapa	61,11	16,67	0,00	11,11	11,11	100,00
Antalaha	87,50	6,25	6,25	0,00	0,00	100,00
Sambava	65,38	34,62	0,00	0,00	0,00	100,00
Vohemar	94,74	5,26	0,00	0,00	0,00	100,00
Total pour la région	75,95	17,72	1,27	2,53	2,53	100,00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

b) Accessibilité des services de maternité.

En ce qui concerne l'accessibilité des services de maternité, la proximité apporte une amélioration aux conditions de vie, une situation favorable pour la population. Plus de 97 % des communes de la région de SAVA se trouvent à moins d'1 km d'une maternité la plus proche contre seulement 2,5 %, des communes à plus de 6 km du dit service. La totalité de ces communes éloignées se trouvent toutes dans le district d'Andapa.

Tableau 41. Répartition des communes par district suivant la distance pour la majorité du service de maternité le plus proche

District	Distance pour la majorité de service de maternité le plus proche (%)			Total
	Moins de 1 km	1 à 5 km	6 à 10 km	
Andapa	72,22	22,22	5,56	100,00
Antalaha	93,75	6,25	0,00	100,00
Sambava	65,38	34,62	0,00	100,00
Vohemar	94,74	0,00	5,26	100,00
Total pour la région	79,75	17,72	2,53	100,00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

Dans l'ensemble de la région, 93,7 % des patients font le trajet à pied et 6,3 % en voiture. La grande partie des communes dont la population utilise les voitures comme moyens de locomotion se trouvent surtout dans le district d'Antalaha et de Vohémar. La situation est presque la même selon les districts. Dans les communes du district d'Andapa et de Sambava, toutes les communes ont déclaré que la majeure partie de la population se déplace à pied pour rejoindre les centres de santé les plus proches. Par contre, dans les districts d'Antalaha et de Vohémar, Une légère proportion des communes (soit respectivement 6,3 % et 21,1) utilisent essentiellement les voitures et les taxi-brousse.

Tableau 42. Répartition des communes suivant les moyens de locomotion utilisée par les patients pour se rendre auprès d'un service de maternité

District	Moyen de locomotion des ménages (%)		
	A pied	En voiture	Total
Andapa	100,00	0,00	100,00
Antalaha	93,75	6,25	100,00
Sambava	100,00	0,00	100,00
Vohemar	78,95	21,05	100,00
Total pour la région	93,67	6,33	100,00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

Pour l'ensemble de la région, 64,6 % des communes peuvent accéder aux services de maternités toute l'année. Les situations selon les districts ne sont pas les mêmes. A Andapa et Antalaha, toutes les communes peuvent accéder à ces services toute l'année. Par contre dans les districts de Sambava et de Vohémar, plus de la moitié, voire trois communes sur quatre n'ont pas accès aux services de maternité en saison de pluie. La situation est la plus défavorable dans le district de Vohémar où 73,7 % des communes ont déclaré que leur population ne peut accéder aux maternités que pendant la saison sèche. Cette même proportion représente 53,9 % des communes dans le district de Sambava.

Tableau 43. Répartition des communes suivant leur accessibilité des maternités

District	Accessibilité (en % des communes)		Total
	Toute l'année	Durant la période sèche uniquement	
Andapa	100,00	0,00	100,00
Antalaha	100,00	0,00	100,00
Sambava	46,15	53,85	100,00
Vohemar	26,32	73,68	100,00
Total pour la région	64,56	35,44	100,00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

La durée de parcours pour se rendre à un service de maternité se fait généralement en moins de trois heures pour toutes les communes de la région de SAVA. La majorité des communes, à 82,3 % le fait en moins d'une heure.

Tableau 44. Pourcentage des communes par district selon la durée du parcours vers les maternités les plus proches

District	Durée de parcours pour se rendre à un service de maternité (en % des communes)		Total
	Moins d'une heure	1 h à 3 heures	
Andapa	77.78	22.22	100.00
Antalaha	93.75	6.25	100.00
Sambava	65.38	34.62	100.00
Vohemar	100.00	0.00	100.00
Total pour la région	82.28	17.72	100.00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

IV.1.3. Les personnels soignants

a) Dans les CSB I et CSB II

Au niveau de la région de SAVA, on recense 47 médecins publics et 138 paramédicaux servants dans les CSB II. Une situation qui donne un ratio d'un médecin pour 3 paramédicaux contre un médecin pour 4 quant à la situation nationale. Le nombre de médecins selon les districts ne présentent pas un grand déséquilibre selon les districts. Le nombre de médecin est de 13 à Antalaha, 14 à Sambava et 12 à Vohémar. Le district d'Andapa en dispose le nombre le moins élevé avec 8 médecins. Par contre, les paramédicaux sont concentrés dans les districts d'Antalaha et de Sambava avec des nombres respectifs de 35 et de 48. Dans les districts d'Andapa et de Vohémar, les nombres de paramédicaux sont respectivement de 27 et 28.

En ce qui concerne la part de la Région SAVA dans l'ensemble du pays, les médecins publics et les paramédicaux servant représentent respectivement 3,97 % et 2,88 %.

Tableau 45. Nombre de médecin publics et le nombre de paramédicaux servants dans les CSB II

District	Nombre de médecins publics exercent dans les CSB II	Nombre de paramédicaux servants dans les CSB II
Andapa	8	27
Antalaha	13	35
Sambava	14	48
Vohemar	12	28
Total pour la région	47	138
Total pour l'ensemble du pays	1183	4792
Part de la région dans l'ensemble du pays (%)	3,97	2,88

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

L'accouchement assisté par un personnel médical est un facteur important pour la santé maternelle et infantile. Pour la région de SAVA, 55,7 % des communes bénéficient du service d'un médecin au moment de l'accouchement, les 44,30 % des communes restantes sont assurées par des sages femmes. La situation dans le district d'Andapa est la plus défavorable où 55,6 % des communes ne disposent pas de médecin lors de l'accouchement. Ce taux est le plus faible à Antalaha avec 31,2 %. Au total, les sages femmes sont au nombre de 45 au niveau de la région. Chaque district en dispose 12 sauf à Antalaha où leur nombre est de 9.



Tableau 46. Répartition des communes par districts selon l'existence des médecins dans une maternité, et le nombre de sages femmes publiques dans une maternité.

District	Il existe	il n'existe pas	Total	Nombre de sages femmes publiques dans une maternité
Andapa	44,44	55,56	100,00	12
Antalaha	68,75	31,25	100,00	9
Sambava	53,85	46,15	100,00	12
Vohemar	57,89	42,11	100,00	12
Total pour la région	55,70	44,30	100,00	45

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

b) Répartition des personnels dans les centres de santé publics

Pour l'année 2009, dans la région de SAVA on recense 68 médecins dont 63 généralistes et 5 spécialistes. Selon les districts, 60 % des médecins spécialistes se concentrent à Antalaha alors qu'Andapa n'en dispose pas. Sur le côté paramédical, le nombre de sage femme s'élève à 56 tandis que les infirmiers et infirmières sont au nombre de 93. Les 35 aides sanitaires recensés dans la région renforcent l'effectif du personnel de santé public. Suivant ces effectifs, on constate que le nombre des médecins généralistes excède celui des sages femmes dans la région de SAVA.

Tableau 47. Répartition des communes selon le nombre d'aides sanitaires, infirmier(e), sages-femmes, médecins généralistes et spécialistes

District	Aide-sanitaire	Infirmiers et infirmières	Sages-femmes	Médecins généralistes	Médecins spécialistes
Andapa	6	16	12	10	0
Antalaha	7	36	17	22	3
Sambava	16	27	16	16	1
Vohemar	6	14	11	15	1
Total pour la région	35	93	56	63	5
Total pour l'ensemble du pays	811	1 594	1 042	1 400	143
Part de la région dans l'ensemble du pays (%)	4,32	5,83	5,37	4,50	3,50

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

IV.1.4. Les services de santé

a) Utilisation du service de maternité publique en 2008

Le tableau suivant reflète l'accès aux services de maternité à travers le nombre d'accouchements enregistrés dans les CSB des districts de la région ainsi que la qualité des services mesurée par le nombre de décès maternel et infantile lors de l'accouchement.

Le nombre d'accouchements dans les maternités publiques s'élève à 12 738 en 2008 et représente une répartition proportionnelle par rapport au nombre de communes de chaque district. Sambava où il y a plus de communes représente 30 % des accouchements dans les maternités publiques, Antalaha quant à lui représente 19,27 %.

Par rapport au nombre de décès à l'accouchement, on enregistre 14 décès maternels et 275 décès infantiles durant l'année 2008. Plus de 50 % de décès maternels à l'accouchement se trouve à Anta-

laha alors que les mères, qui ont accouchées dans les maternités publiques du district de Vohémar sont tous sorties vivantes.

Ramenés au nombre d'accouchements au niveau des maternités publiques, les nombres de décès maternels et décès infantiles à l'accouchement sont respectivement de l'ordre de 1,10 ‰ et 21,59 ‰ pour la région.

Tableau 48. Répartition des communes selon le nombre de décès maternels ramené au nombre d'accouchement dans les maternités publiques

District	Nombre d'accouchement dans les maternités publiques	Nombre de décès maternels à l'accouchement	Nombre de décès infantile à l'accouchement	Nombre de décès maternels à l'accouchement ramené au nombre d'accouchement (‰)	Nombre de décès infantile à l'accouchement ramené au nombre d'accouchement (‰)
Andapa	2 888	3	78	1,04	27,01
Antalaha	2 454	8	62	3,26	25,26
Sambava	3 820	3	61	0,79	15,97
Vohemar	3 576	0	74	0,00	20,69
Total pour la région	12 738	14	275	1,10	21,59

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.



Photo 8. Légende image



b) Utilisation du service de maternité privé en 2008

Pour l'année 2008, on enregistre 652 accouchements dans les maternités privées de la région de SAVA. Sur les 652, 3 décès maternels identifiés dans le district d'Andapa et 65 décès infantiles pour l'ensemble de la région. Selon les districts, le recours aux maternités privées est assez élevé dans les districts d'Andapa et de Vohémar avec respectivement 303 et 239 accouchements enregistrés en 2008. A Sambava, ce nombre est de 110 accouchements. Dans le district d'Antalaha par contre, aucun accouchement n'est enregistré dans les maternités privées.

Ramené au nombre d'accouchement, les nombres de décès maternels et infantiles dans la région s'élèvent respectivement à 4,60 ‰ et 99,69 ‰ dans les maternités privées. Parmi les districts, le nombre le plus élevé de décès infantile à l'accouchement est le plus élevé à Andapa avec 53, donnant un ratio de 174,9 ‰. Dans les autres districts, ce nombre est relativement faible.

Tableau 49. Répartition des communes selon le nombre de décès maternels ramené au nombre d'accouchement dans les maternités privées (‰)

District	Nombre d'accouchement dans les maternités privées	Nombre de décès maternels à l'accouchement	Nombre de décès infantile à l'accouchement	Nombre de décès maternels à l'accouchement ramené au nombre d'accouchement (‰)	Nombre de décès infantile à l'accouchement ramené au nombre d'accouchement (‰)
Andapa	303	3	53	9,9	174,9
Antalaha	0	0	0	-	-
Sambava	110	0	5	0	45,5
Vohemar	239	0	7	0	29,3
Total pour la région	652	3	65	4,6	99,7

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

IV.1.5. Accès aux services de la santé

a) Nombre de consultations dans les centres de soins publics 2008

On enregistre 219 068 consultations dans les centres de soins publics durant l'année 2008. Le district d'Andapa a enregistré le moins de consultations, avec une proportion de 19,3 % de l'ensemble des consultations de la région, reflétant l'accès encore difficile des services dans ce district. Les parts des consultations à Sambava et Vohémar avoisinent chacune les 30 %. Antalaha a enregistré 22,7 % de l'ensemble des consultations.

Tableau 50. Répartition des communes selon le nombre de consultations dans les centres de soins publics en 2008

District	Nombre de consultation dans les centres de soin public en 2008	Part du district par rapport à l'ensemble de la région (%)
Andapa	42 265	19,29
Antalaha	50 089	22,86
Sambava	64 991	29,67
Vohemar	61 723	28,18
Total pour la région	219 068	100,00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

b) Le service de planning familial public

La couverture des services de planning familial public est totale dans l'ensemble de la région de SAVA, à l'exception du district d'Andapa dans lequel on n'a pas eu d'informations. Sur les trois autres districts alors, de 2007 à 2008 le nombre de femmes affiliées au service de planning familial varie de 23084 à 38 192, une augmentation de 65, 45 %. La variation absolue la plus forte est enregistrée à Sambava avec 5 825 nouvelles affiliées, suivi d'Antalaha avec 4 900 et Vohémar avec 3 700.

Tableau 51. Répartition des communes par district selon le nombre et pourcentage des services de planning familial publics

District	Existence d'un planning familial public dans la commune			Nombre de femme affiliés au service de planning familial		
	Dispose	Ne dispose pas	Total	2007	2008	Variation
Antalaha	100,00	0	100,00	3 955	8 894	4 939
Sambava	100,00	0	100,00	6 157	11 982	5 825
Vohemar	100,00	0	100,00	5 323	9 023	3 700
Total de la région	100,00	0	100,00	23 084	38 192	15 108

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.



c) Le service de planning familial privé

Contrairement aux centres de soins publics, l'évolution du planning familial privé n'est pas très significative au niveau des communes de la région. Dans son ensemble, seul 7,6 % des communes de la région dispose de service de planning familial privé. C'est seulement dans le district de Sambava où le taux dépasse les 10 %.

En ce qui concerne le nombre de femmes affiliées, il affiche une variation positive de 49,0 % de 2007 à 2008. Les plus fortes variations sont enregistrées dans les districts d'Andapa et d'Antalaha avec respectivement 273 et 293 nouvelles femmes affiliées.

La faible utilisation des services privés est généralement liée au faible niveau de vie de la population dans son ensemble. Les services publics doivent de ce fait recentrer leurs efforts sur les zones vulnérables et qui ne peuvent accéder aux services privés. Toutefois, un bon partenariat avec les fournisseurs de services privés doit être établi afin d'anticiper la croissance de la demande dans le futur.

Tableau 52. Répartition des communes par district selon le nombre et pourcentage des services de planning familial privés

District	Existence d'un planning familial public dans la commune			Nombre de femmes affiliées au service de planning familial		
	Dispose	Ne dispose pas	Total	2007	2008	Variation
Andapa	5,56	94,44	100,00	0	273	273
Antalaha	6,25	93,75	100,00	83	293	210
Sambava	11,54	88,46	100,00	799	824	25
Vohemar	5,26	94,74	100,00	213	241	28
Total de la région	7,59	92,41	100,00	1095	1631	536

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

IV.2. L'éducation

IV.2.1. Les infrastructures scolaires de la région

Globalement, le système éducatif à Madagascar comprend cinq niveaux : l'alphabétisation et le préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire général (collège et lycée), la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

L'enquête monographique menée par le CREAM en 2009 a porté sur les types d'infrastructures correspondant aux niveaux de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire existant dans la région, leur appartenance (publique ou privée) ainsi que sur leur répartition spatiale.

a) Les infrastructures scolaires publiques

Les Ecoles primaires Publiques (EPP)

Toutes les communes de la région de SAVA sont couvertes d'Ecoles Primaires Publiques. Le district qui a le moins d'infrastructures est le district d'Andapa, le nombre d'EPP qu'il dispose représente 18,8 % de l'ensemble dans la région. En 2008, la région dispose au total de 938 EPP dont 669 EPP communautaires, soit une moyenne de 1,2 EPP par fokontany. Le nombre d'EPP dans la région représente 4,1 % des EPP au niveau national. Ce qui est proportionnel avec la part de la population vivant dans la région qui est de 5,0 % (voir Chapitre 2).

En termes de salles de classe, dans son ensemble, les EPP de la région disposent de 3 211 salles de classe donnant un ratio moyen de 3,42 salles par établissement. Les salles de classe du niveau primaire public représentent 5,9 % des salles de classe existantes au niveau national.

Les Collèges d'Enseignement Général (CEG)

Les Collèges d'Enseignement Général couvrent les communes de la région de SAVA à 69,6 % contre 70,2 % pour le niveau national. Ils sont au nombre de 59 dont 8 CEG communautaires et disposent 426 salles de classes. La couverture de CEG parmi les districts est la plus élevée à Antalaha avec 87,5 % de communes qui en disposent. Elle est la plus faible dans le district de Vohémar avec 52,6 %. A noter que dans le district de Vohémar, il n'existe pas de CEG communautaires et la couverture des communes en CEG public est de 52,6 %.

Les lycées publics d'enseignement général

Pour l'ensemble de la région, 5,1 % des communes disposent d'un lycée public d'enseignement général. Ce taux est de 6,3 % pour le niveau national. Toutefois, tous les districts de la région disposent d'un lycée, ramenant le nombre total de lycée à 4 pour l'ensemble de la région.

Le nombre de salles de classe pour les 4 lycées de la région est au nombre de 47, une moyenne de 11,75 salles par établissement. La répartition selon les districts des salles des classes n'est pas uniforme. En effet, on peut noter une concentration des salles dans le lycée de Sambava (avec 24 salles) et celui d'Antalaha (avec 2 salles). Les salles de classe dans les lycées de la région représentent 4,0 % des salles de classe existant au niveau national.

Les lycées publics d'enseignement technique

Les lycées publics d'enseignement technique sont présents au niveau des districts d'Antalaha et Sambava. Les autres districts sont privés de ce type d'établissement. En matière de salles de classe, on compte 13 pour ces 2 établissements.

Tableau 53. Les infrastructures scolaires publiques en 2008 dans la région de SAVA

	Ambatomanjity	Antsalova	Besalamy	Maintorano	Morafenohe	Ensemble région	Niveau national
Disponibilité des infrastructures							
Existence d'EPP	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Existence de CEG	25 %	60 %	25 %	17,7 %	67,7 %	29,7 %	70,2 %
Existence de Lycée	0 %	20 %	12,5 %	5,9 %	0 %	8,1 %	6,3 %
Nombre d'infrastructures¹							
Nombre d'EPP	30	47	52	100	38	267	1,2 %
Nombre d'EPP Communautaire	15	14	20	16	34	99	1,7 %
Nombre de CEG	1	3	2	3	2	11	0,9 %
Nombre de CEG Communautaire	0	0	0	0	1	1	1,0 %
Nombre de Lycées ens. génér.	0	1	1	1	0	3	2,1 %
Nombre des salles de classe¹							
Dans les EPP	45	90	84	203	47	469	0,9 %
Dans les CEG	6	11	12	23	8	60	0,8 %
Dans les Lycées ens. génér.	0	nd	4	6	0	10	0,6 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Les infrastructures scolaires privées

L'offre d'éducation du secteur public est complétée par les infrastructures d'enseignement privé dans la région.

Ecole primaire privée

La région de SAVA est couverte d'école primaire privée à 75,9 % contre 57,6 % pour le niveau national. Pour ce genre d'établissement, l'enquête monographique de 2009 a recensé 213 écoles primaires privées pour la région. Selon les districts, Sambava dispose du plus grand nombre avec 80 écoles primaires privées soit 37,56 % de ce type d'infrastructures.

En matière de salles de classe, les 213 écoles primaires privées recensées dans la région disposent en tous 974 salles de classe avec un ratio de 4,57 salles par établissement.

Collège privé

Les communes de la région de SAVA sont couvertes de collèges privés à un taux de 29,1 %, un niveau supérieur à celui du national qui est de 25,6 %. La région dispose 60 collèges privés avec 277 salles de classe.

¹ Part de la Région par rapport au niveau national



En termes de nombre d'infrastructures, on constate que sur les 60 collèges existants dans la région, 32 se trouvent dans le district d'Andapa soit 53 % des infrastructures disponibles. Le district d'Antalaha ne dispose que de 4 collèges privés soit moins de 7 % de l'ensemble des infrastructures de collèges privés. Les collèges privés de la région disposent en tout de 277 salles de classe, soit en moyenne 4,6 salles par collège.

Lycée privé d'enseignement général

Les communes de la région sont couvertes de lycées privés à 6,3 %, un taux inférieur au niveau national qui est de 8 %. La couverture la plus élevée se trouve dans le district d'Andapa avec 10,5 % des communes. La plus faible couverture se trouve à Sambava avec 3,8 % des communes. Les communes des autres districts sont couvertes en moyenne autour de 5 %.

La région dispose au total 17 lycées privés d'enseignement général. Selon les districts, 7 lycées se trouvent à Andapa, 4 à Sambava et 3 pour Vohémar et Antalaha. Le nombre de lycée privé dans la région représente 3,7 % du nombre du lycée au niveau national. En termes de salles de classe, les lycées privés de la région disposent de 66 salles de classe, soit 3,8 salles par lycée en moyenne.

Lycée privé d'Enseignement technique

Aucun lycée privé d'enseignement général n'est recensé dans la région au cours de l'année 2009.

Tableau 54. Les infrastructures scolaires privées en 2008 dans la région de SAVA

	Andapa	Antalaha	Sambava	Vohemar	Ensemble région	Niveau national
Disponibilité des infrastructures⁵						
Existence d'école primaire privée	77,8 %	68,7 %	92,3 %	57,9 %	75,9 %	57,6 %
Existence de collège privé	77,8 %	6,2 %	23,1 %	10,5 %	29,1 %	25,6 %
Existence de lycée Privé	5,6 %	6,2 %	3,8 %	10,5 %	6,3 %	8,0 %
Nombre d'infrastructures⁵						
Ecoles primaires privées	52	32	80	49	213	3,4 %
Collèges privés	32	4	17	7	60	3,7 %
Lycées privés	7	3	4	3	17	3,7 %
Nombre des salles de classe⁵						
Dans les écoles primaires privées	209	126	396	243	974	16,0 %
Dans les collèges privés	137	22	75	43	277	16,0 %
Dans les lycées privés	23	9	24	10	66	16,0 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ⁵ Part de la région par rapport au niveau national

IV.2.2. Accessibilité

L'accessibilité de la population aux services d'éducation peut être mesurée d'une part, par rapport à la distance de l'infrastructure pédagogique la plus proche et la majorité de la population au sein de chaque commune et d'autre part, par rapport aux moyens les plus utilisés par la majorité de la population au sein de chaque commune pour se déplacer vers l'infrastructure scolaire la plus proche. Par ailleurs, il est parfois nécessaire de parler de la localisation et l'origine de la formation pédagogique. En effet, nous allons essayer de mesurer l'accès de la population par rapport

aux trois niveaux d'enseignements dont : en premier lieu, l'enseignement primaire; en second lieu, l'enseignement secondaire de premier cycle ; et enfin, l'enseignement secondaire de second cycle.

a) Dans l'enseignement primaire

Distance

Dans la région de SAVA, 92,4 % des communes se trouvent à moins de 5 km des écoles primaires publiques les plus proches. Dans les districts de Andapa et Vohémar, respectivement 27.8 % et 5,2 % des communes ont déclaré qu'en majorité les EPP se trouvent à plus de 6 km. Par contre au niveau du district de Sambava, tous les établissements primaires ne dépassent pas 1 km de la population.

Tableau 55. Répartition des communes selon la distance pour la majorité de la population de l'école primaire la plus proche dans la région de SAVA

District	Moins de 1km	1 à 5 km	6 à 10 km	11 km et plus
Andapa	16,7 %	55,5 %	27,8 %	0 %
Antalaha	87,5 %	12,5 %	0 %	0 %
Sambava	100 %	0 %	0 %	0 %
Vohemar	31,6 %	63,2 %	5,2 %	0 %
Ensemble de la région	62,0 %	30,4 %	7,6 %	0 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009



Moyen de déplacement

Pour aller à l'école primaire la plus proche, tous les élèves se rendent à pieds. Cette école la plus proche est sise dans la commune. L'école primaire la plus proche est toute publique.

b) Dans l'enseignement secondaire du premier cycle

Distance

Pour l'ensemble de la région, 67,0 % des communes se trouvent à moins de 5 km du collège le plus proche, dont 43,0 % se trouvent à moins de 1 km. Si on regarde la situation par district, les communes dans les districts d'Andapa et de Sambava ont une situation plus favorable. Pour ces districts, la proportion des communes se trouvant à moins d'un kilomètre du CEG le plus proche sont respectivement de 66,7 % et 73,1 %. Pour les districts d'Antalaha et Vohémar, seulement 5,2 % et 10,5 % des communes se trouvent à moins de 1 km. Pour l'ensemble de la région, 16,5 % des communes se trouvent à plus de 11 km du collège le plus proche.

Tableau 56. Répartition des communes par district selon la distance pour la majorité de la population, le collège le plus proche dans la région de SAVA

District	Moins de 1 km	1 à 5 km	6 à 10 km	11 km et plus
Andapa	66,7 %	22,2 %	0 %	11,1 %
Antalaha	5,2 %	65,3 %	37,5 %	0 %
Sambava	73,1 %	11,5 %	11,5 %	3,9 %
Vohemar	10,5 %	15,8 %	21,0 %	52,6 %
Ensemble de la région	43,0 %	24,0 %	16,5 %	16,5 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Localisation et origine

La majorité du collège le plus proche se trouve dans leur commune d'origine sauf pour quelques communes dans les districts d'Andapa et de Vohemar. Le collège le plus proche pour la majorité des élèves est public.

Moyens de déplacement

Pour aller au collège (CEG ou Collège privé) le plus proche, tous les élèves se rendent à pieds.

c) Dans l'enseignement secondaire du second cycle

Distance

En général, les lycées sont éloignés de la majorité de la population. Seuls 3,8 % des communes se trouvent à moins de 1 km d'un établissement d'enseignement secondaire du second cycle pour la région de SAVA. Une grande partie, soit 83,5 %, se trouve à plus de 11 km. Cette situation est plus prononcée dans les districts d'Antalaha et Sambava.

Tableau 57. Répartition des communes par district selon la distance pour la majorité de la population le lycée (public, privé ou confessionnel) le plus proche

District	Moins de 1 km	1 à 5 km	6 à 10 km	11 km et plus
Andapa	5,6 %	5,6 %	27,8 %	61,0 %
Antalaha	6,2 %	0 %	0 %	93,8 %
Sambava	3,8 %	0 %	0 %	96,2 %
Vohemar	0 %	10,5 %	10,6 %	78,9 %
Ensemble de la région	3,8 %	3,8 %	8,9 %	83,5 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Localisation et origine

En général, le lycée le plus proche pour la majorité des élèves est en dehors de leur commune d'origine. Le lycée le plus proche est privé, sauf dans le district de Vohemar.

IV.2.3. Les personnels enseignants

a) Dans les primaires en 2008

Dans les écoles publiques (EPP)

Au niveau des Ecoles Primaires Publiques, on recense 3 277 enseignants dont 2 056 enseignants FRAM. Ainsi les enseignants FRAM représentent 62,7 % du corps enseignant dans le niveau primaire. Ce taux est le plus élevé dans le district de Vohémar et atteint 70,0 % des enseignants. Pour le reste des districts, ce taux avoisine les 60 %. Par rapport au niveau national, les enseignants de la région représentent 5,4 % et 6,1 % pour les enseignants FRAM. La répartition des enseignants par district est assez équitable avec une légère supériorité pour le district de Sambava qui dispose d 934 enseignants, soit 28 % de l'ensemble des instituteurs.

Tableau 58. Effectifs des enseignants des EPP par district dans la région de SAVA durant l'année scolaire 2007-2008

District	Total des Enseignants (2007-2008)	Enseignants FRAM (2007-2008)	Pourcentage (%) d'enseignants FRAM
Andapa	685	405	59,1
Antalaha	867	563	64,9
Sambava	934	534	57,2
Vohemar	791	554	70,0
Ensemble de la région	3 277	2 056	62,7
Par rapport au niveau national	5,4 %	6,1 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Dans les écoles primaires privées

Dans les écoles primaires privées, les enseignants sont au nombre de 838 pour l'ensemble de la région et représente 4 % du niveau national. La Répartition de ces enseignants dans le privé est similaire à la répartition des infrastructures dans l'espace. Sambava dispose du plus grand nombre d'enseignants privés avec 319 enseignants, soit 38,07 % du total. Le district d'Antalaha dispose du plus faible nombre avec 96 enseignants, soit 11,46 % du total de la région.



Photo 9. Légende image



Tableau 59. Effectifs des enseignants des écoles primaires privées par district dans la région de SAVA durant l'année scolaire 2007-2008

District	Nombre d'enseignants durant l'année scolaire 2007-2008
Andapa	201
Antalaha	96
Sambava	319
Vohemar	222
Ensemble de la région	838
Par rapport au niveau national	4,0 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

b) Dans l'enseignement secondaire du premier cycle

Dans les collèges publics (CEG)

Au niveau des collèges publics, les enseignants sont au nombre de 591 dont 124 enseignants FRAM. Les enseignants FRAM représentent 21 % de l'ensemble des enseignants de la région. Ce taux avoisine les 25 % pour les districts d'Antalaha et de Sambava, 16,4 % pour Vohémar et 12,1 % pour Andapa. Par rapport au niveau national, l'effectif de la région représente 4,4 %.

Tableau 60. Effectif des enseignants dans les CEG, par district dans la région de SAVA

District	Total des Enseignants (2007-2008)	Enseignants FRAM (2007-2008)	Pourcentage (%) d'enseignants FRAM
Andapa	124	15	12,1
Antalaha	160	42	26,3
Sambava	179	46	25,7
Vohemar	128	21	16,4
Ensemble de la région	591	124	21,0
Par rapport au niveau national	4,4 %		

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Dans les collèges privés

Les enseignants des établissements de collège privés sont au nombre de 346 et représente 1,5 % par rapport au niveau national. Le district d'Andapa en dispose le plus grand nombre avec 140 enseignants dans les collèges privés, soit un peu moins de la moitié de l'ensemble de la région. Le district de Sambava en dispose 99. Antalaha et Vohémar ne disposent respectivement que de 58 et 49 enseignants.

Tableau 61. Effectifs des enseignants des collèges privés par district dans la région de SAVA durant l'année scolaire 2007-2008

District	Nombre total d'enseignants (2007-2008)
Andapa	140
Antalaha	58
Sambava	99
Vohemar	49
Ensemble de la région	346
Par rapport au niveau national	1,5 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2008

c) Dans l'enseignement secondaire du second cycle

Dans l'enseignement secondaire du second cycle, les nombres des enseignants dans le public et privé sont respectivement de 131 et 177, et représente 2,8 % et 4,2 % par rapport au niveau national. Les enseignants publics sont plus ou moins concentrés à Sambava avec 51 enseignants sur les 131 dont dispose la région. Les autres districts en disposent en moyenne 27 enseignants. Pour le privé, un peu moins de la moitié, soit 74 enseignants sur les 177 de la région, se trouvent à Andapa qui dispose aussi du plus grand nombre de lycée privé. C'est le district de Vohémar qui dispose du moins d'enseignants dans les lycées privés avec un nombre de 10 enseignants. Pour les lycées techniques d'Antalaha et de Sambava, le nombre d'enseignant total est de 51 dont 38 se trouvent à Sambava, le chef lieu de la région, et 13 à Antalaha.

Tableau 62. Effectif des enseignants dans les lycées publics et privés par district dans la région de SAVA durant l'année scolaire 2007-2008

District	Lycée public	Lycée privé	Lycée technique public	Lycée technique privé
Andapa	25	74	0	0
Antalaha	30	44	13	0
Sambava	51	49	38	0
Vohemar	25	10	0	0
Ensemble de la région	131	177	51	0
Niveau national ¹	2,8 %	4,2 %		

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ¹ Pourcentage par rapport à l'effectif national



IV.2.4. Fréquentation et performance scolaire

a) Dans l'enseignement primaire

En 2008, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'enseignement primaire de la région de SAVA s'élève à 159 % ; un taux largement supérieur au niveau du TBS national (130 %). Cette situation est la conséquence en grande partie de la proximité des écoles primaires pour l'ensemble des communes de la région, comme analysé auparavant. Dans le système éducatif malgache, le TBS à l'enseignement primaire est le rapport entre l'effectif total des élèves scolarisés dans les écoles primaires (publiques et privées) et l'effectif total de la population entre 6 ans et 10 ans. Sa valeur supérieure à 100 % peut s'expliquer par l'entrée probablement tardive et les rentrées précoces des élèves, occasionnées par la politique nationale de l'éducation pour tous et toutes les activités y afférentes.

Dans les Ecoles primaires publiques (EPP)

Par rapport à la fréquentation, pour l'année scolaire 2007-2008 l'on recense 200 530 élèves inscrits, soit une moyenne de 214 élèves par école et qui représente un taux de 5,9 % par rapport au niveau national. Le plus grand nombre d'élèves se trouve dans le district de Sambava et le plus faible est enregistré dans le district d'Andapa.

Quant à la performance, le pourcentage de redoublement dans l'enseignement primaire au niveau de l'ensemble de la région est de 24,6 %. La situation est presque la même dans tous les districts. Pour l'examen de CEPE en 2008, le nombre de candidats, à part le district de Sambava dans lequel on n'a pas eu d'informations, s'élève à 14 259. Le taux de réussite au CEPE était de 63,5 % pour l'ensemble de la région. La situation est à peu près la même dans tous les districts avec un taux de réussite avoisinant la moyenne de la région.

Tableau 63. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les EPP par district dans la région de SAVA

District	Elèves inscrits (2007-2008)	Pourcentage (%) des redoublants (2007-2008)	Candidats au CEPE en 2008	Taux (%) de réussite au CEPE en 2008
Andapa	36 262	26,1	4 472	58,3
Antalaha	51 730	22,7	6 507	67,1
Sambava	61 606	25,3	nd	nd
Vohemar	50 932	24,9	3 280	63,7
Ensemble de la région	200 530	24,6	14 259	63,5
Niveau national¹	5,9 %			

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ¹ Par rapport au niveau national. nd : non disponible

Dans les écoles primaires privées

La fréquentation au niveau des écoles primaires privées est traduite par 31 370 élèves inscrits durant l'année scolaire 2007-2008. Ils représentent 3,5 % par rapport au niveau national.

Le pourcentage des redoublants dans les écoles privées est de 11,8 % pour l'ensemble de la région. Ils sont au nombre de 2 912 élèves, candidats au CEPE en 2008 et le taux de réussite à cet examen durant cette année est de 67,3 %.

Tableau 64. Tableau synthétique sur l'effectif des élèves dans les écoles primaires privées par district dans la région de SAVA

District	Elèves inscrits (2007-2008)	Pourcentage (%) des redoublants (2007-2008)	Candidats au CEPE en 2008	Taux (%) de réussite au CEPE en 2008
Andapa	7433	9,4	1100	69,7
Antalaha	1834	30,4	824	52,5
Sambava	12688	9,4	nd	nd
Vohemar	9415	13,3	988	76,9
Ensemble de la région	31370	11,8	2912	67,3
Niveau national²	3,5 %			

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ² Par rapport au niveau national. nd : non disponible

b) Dans l'enseignement secondaire du premier cycle

Comme tous les niveaux pédagogiques, l'enseignement secondaire du premier cycle se divise en secteur public (CEG) et en secteur privé (Collèges privés).

Dans les Collèges d'Enseignement Général Public

Durant l'année scolaire 2007-2008, on enregistre 25 921 inscrits représentant 5,5 % du niveau national. Le plus grand nombre d'inscrits se trouve dans le district de Sambava avec 10 141 élèves. Les trois autres districts ont eu un nombre d'élèves autour de 5 000. Pour l'année scolaire 2008-2009, 15 800 sont inscrits en classe de 6^e au niveau des collèges publics de la région de SAVA parmi lesquels, 5 400 sont inscrits à Antalaha et Sambava.

Pour l'ensemble de la région, le taux de redoublement est de 12,2 %. Il est particulièrement élevé dans le district d'Antalaha avec une proportion de 24,7 %. Pour les districts d'Andapa, Sambava et Vohémar, les taux de redoublement sont respectivement de 13,1 %, 7,0 % et 9,3 %.

Les candidats au BEPC en 2008, à part ceux inscrits dans le district de Sambava, est de 2 302. Le taux de réussite au BEPC pour l'ensemble de la région est de 27,5 %. Si ce taux dépasse les 35 % pour les districts de Vohémar et d'Andapa, il n'était que de 11,1 % dans le district d'Antalaha.

Tableau 65. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les CEG par district dans la région de SAVA

District	Inscrits 6 ^e (2008-2009)	Inscrits (2007-2008)	Pourcentage(%) redoublants (2007-2008)	Candidats au BEPC 2008	Taux(%) de réussite au BEPC 2008
Andapa	2 239	4 870	13,1	623	36,4
Antalaha	5 431	5 121	24,7	890	11,1
Sambava	5 465	10 141	7,0	nd	nd
Vohemar	2 688	5 789	9,3	789	38,8
Ensemble de la région	15 823	25 921	12,2	2 302	27,5
Niveau national²		5,5 %			

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ²Par rapport au niveau national. nd : non disponible

Dans les collèges privés

D'après l'enquête monographique 2009, l'effectif des élèves inscrits en classe de 6^e dans les collèges privés était de 4 298, soit 4,1 % du niveau national. Le district d'Antalaha représente le plus faible nombre d'inscrits avec 333 élèves, soit 7,8 % de l'ensemble de la région. Le district d'Andapa a reçu le plus grand nombre d'inscrits avec un nombre de 1 967 nouveaux inscrits en classe de 6^e.

La performance est meilleure dans l'enseignement privé. Le taux de réussite au BEPC s'élève à 33,4 % des 2 153 candidats inscrits en 2008. A l'instar de la situation des écoles publiques, le taux de réussite est le plus faible dans le district d'Antalaha, avec 19,2 %.

Tableau 66. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les collèges privés par district dans la région de SAVA

District	Inscrits en 6 ^{ème} durant l'année scolaire 08-09	Candidats au BEPC 2008	Taux (%) de réussite au BEPC 2008
Andapa	1 967	921	44,2
Antalaha	333	714	19,2
Sambava	1 235	nd	nd
Vohemar	763	518	33,8
Ensemble de la région	4 298	2 153	33,4
Niveau national¹	4,1 %	3,7 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ¹Par rapport au niveau national nd : non disponible

c) Dans l'enseignement secondaire du second cycle

Dans les lycées publics

Au niveau des lycées publics, durant l'année scolaire 2007-2008, on recense 3 389 élèves inscrits qui représentent 0,6 % du niveau national. On peut noter une concentration des élèves dans les lycées de Sambava et d'Antalaha avec respectivement 1 193 et 1 130 élèves. Pour l'année scolaire 2008-2009, 1 906 élèves se sont inscrits en classe de 2^{nde} qui représente 0,9 % du niveau national.



Pour l'ensemble de la région, le taux de redoublement au niveau de l'enseignement du second cycle public est de 7,7 %. Pour le district de Vohémar, le taux de redoublement durant l'année 2008 est de 0 %, une meilleure performance par rapport aux autres. Les candidats au BACC sont 681, soit 0,8 % l'ensemble de Madagascar. Le taux de réussite, à part le lycée de Sambava dans lequel on n'a pas eu d'informations, est de 53,6 %. Le district qui affiche la meilleure performance au BACC est le district d'Andapa avec un taux de réussite de 71,9 % en 2008.

Tableau 67. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les lycées publics d'enseignement général par district dans la région de SAVA

District	Inscrits en 2 nd e (2008-2009)	Inscrits au lycée (2007-2008)	Pourcentage(%) redoublants (2007-2008)	Candidats BACC 2008	Taux (%) de réussite au BACC 2008
Andapa	249	659	6,2	210	71,9
Antalaha	574	1 193	10,1	310	50,3
Sambava	737	1 120	8,9	nd	nd
Vohemar	346	417	0,0	161	36,0
Ensemble de la région	1 906	3 389	7,7	681	53,6
Niveau national¹	0,9 %	0,6 %		0,8 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ¹ Par rapport au niveau national.nd : non disponible

Dans les lycées privés

Au niveau des lycées privés, durant l'année scolaire 2007-2008, on recense 2 858 élèves inscrits qui représentent 4 % du niveau national. Pour l'année scolaire 2008-2009, on recense 1 559 élèves inscrits en classe de 2nde qui représente 5,1 % du niveau national. Ces informations démontrent l'importance et la préférence de la population à la fréquentation des établissements privés vis-à-vis des publics dans la région de SAVA.

Pour l'ensemble de la région, le taux de redoublement au niveau de l'enseignement du second cycle public est de 4,4 %. Les candidats au BACC sont au nombre de 684, et le taux de réussite en 2008 est de 29,1 %.

Tableau 68. Effectif des élèves dans les lycées privés d'enseignement général dans la région

District	Inscrits en 2 nd e (2008-2009)	Inscrits au lycée (2007-2008)	Pourcentage(%) redoublants (2007-2008)	Candidats BACC 2008	Taux (%) de réussite au BACC 2008
Andapa	570	805	1,7	328	40,9
Antalaha	172	521	7,3	296	16,2
Sambava	666	1 306	3,4	0	nd
Vohemar	151	226	13,3	60	28,3
Ensemble de la région	1 559	2 858	4,4	684	29,1
Niveau national¹	5,1 %	4,0 %		3,2 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009 ¹ Par rapport au niveau national. nd : non disponible

Dans les lycées techniques publics

L'enseignement technique public est seulement disponible dans les districts de Sambava et Antalaha. Le nombre d'inscrits durant l'année scolaire 2007-2008 est de 261 élèves. Pour l'année scolaire

2008-2009, ils sont au nombre de 200 inscrits en classe de 2nde. Le pourcentage des redoublants pour l'année scolaire 2007-2008 est de 18 % pour l'ensemble de la région. Par rapport à l'examen pour l'obtention du diplôme de BACC, on enregistre 32 candidats avec un taux de réussite de 12,5 % en 2008.

Tableau 69. Effectif des élèves dans les lycées techniques publics dans la région

District	Inscrits en 2 nd e (2008-2009)	Inscrits au lycée (2007-2008)	Pourcentage(%) redoublants (2007-2008)	Candidats BACC 2008	Taux (%) de réussite au BACC 2008
Antalaha	38	89	32,6	32	12,5
Sambava	162	172	10,5	nd	nd
Ensemble de la région	200	261	18,0	32	12,5

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009 ¹ Par rapport au niveau national. nd : non disponible



Chapitre V
Activités économiques



V.1. Caractéristiques de la population active

V.1.1. Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction de la population active permet d'avoir un aperçu global de la qualité des travailleurs de la région. En général, la population active de la région de SAVA a un niveau d'instruction assez faible. 27,6 % de la population active sont sans instruction et 60,4 % ont un niveau primaire. En tout, 88,0% de la population n'a qu'un niveau primaire. Le niveau secondaire représente 10,7 % de la population active et 1,4 % ont un niveau supérieur.

En comparaison avec la moyenne nationale, le niveau d'instruction est similaire à la situation dans la région. En effet, si au niveau national, la proportion de la population active ayant un niveau d'instruction moins que primaire représente 85,3 %, cette proportion est de 88 % pour la région. La proportion de la population active ayant un niveau secondaire est de 10,7 % pour la région contre 11,9 % pour Madagascar.

Tableau 70. Répartition par niveau d'instruction de la population active

Région	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
SAVA	27,6	60,4	10,7	1,4	100,0
Madagascar	33,3	52,0	11,9	2,8	100

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

Unité: %



V.1.2. Répartition de la population active dans les différents secteurs d'activité

La répartition de la population active, notamment des femmes, dans la région selon le secteur d'activité reflète la répartition spatiale de la population. En effet, si 90,5 % de la population de la région vivent en milieu rural, 91,4 % des femmes exercent dans le secteur de l'agriculture. Ce secteur demeure le secteur qui occupe la part la plus grande dans la population active. A part ce secteur, les secteurs de la vente et des services ainsi que les cadres occupent aussi une place relativement importante parmi les autres secteurs. Ces secteurs occupent respectivement 5,9 % et 1,3 % des femmes actives.

Par rapport au niveau national, la répartition est quasi similaire avec une prépondérance du secteur de l'agriculture. Toutefois, l'importance de ce secteur est plus marquée dans la région par rapport à l'ensemble de Madagascar. Les secteurs des ventes et services ainsi que les travaux manuels qualifiés y occupent une place plus faible.

Tableau 71. Proportion de femmes occupées dans les différents secteurs d'activité dans la région de SAVA (Unité : %)

Caractéristique socio-démographique	Cadre/ Technicien/ Direction	Employe	Ventes et services	Manuel qualifié	Manuel non qualifié	Agriculture	Manquant	Total	Effectifs des femmes
SAVA	1.3	0.0	5.9	0.6	0.8	91.4	0.1	100.0	653
Ensemble	3.5	0.5	12.2	6.0	4.6	72.7	0.4	100.0	14 623

Source : EDSMD-IV Madagascar 2008-2009

Du côté des hommes, une plus faible proportion (par rapport aux femmes) exerce dans le secteur de l'agriculture. Cette proportion est de 73,7 % pour la région et est plus proche de la proportion au niveau national qui est de 73,5 %. A part le secteur de l'agriculture, les parts des autres secteurs tels que « ventes et services », « travaux manuels » ainsi que les « cadres » représentent respectivement 6,6 %, 11,2 % et 4,5 % de la population masculine.

Au niveau des hommes âgés entre 50 et 59 ans, à part l'agriculture qui occupe 71,6 % de la population active, on peut remarquer une prépondérance des « cadres, techniciens et direction » au niveau de la région en comparaison avec le niveau national. Cela reflète le fait qu'une plus grande partie de la population vivent en milieu urbain où ce type de travail est plus fréquent.

Tableau 72. Proportion d'hommes occupés dans les différents secteurs d'activité à SAVA

Unité : %

Caractéristique socio-démographique	Cadre/ Technicien/ Direction	Employe	Ventes et services	Manuel qualifié	Manuel non qualifié	Agriculture	Manquant	Total	Effectifs des hommes
SAVA	4.5	0.5	6.6	11.2	3.1	73.7	0.4	100	6766
Ensemble 15 - 49	9.2	1.5	6.4	9.3	1.6	71.6	0.4	100	926
Hommes 50 - 59 SAVA	3.3	0.2	3	5	0.2	87.6	0.7	100	317
Ensemble des hommes 15 -59	5	0.6	6.6	10.9	2.9	73.5	0.4	100	7693

Source : EDSMD-IV Madagascar 2008-2009

V.1.3. Niveau de salaire des femmes comparé à celui gagné par leurs maris¹

La distribution des revenus entre les femmes et les hommes dans la région est plus égalitaire si on la compare à la répartition au niveau national. En effet, 55,9 % des femmes gagnent à peu près le même revenu que leur mari contre 39,1 % au niveau national. La proportion de celles qui gagnent moins que leur mari est de 33,1 % contre 47,6 % au niveau national. Enfin, celles qui gagnent plus est relativement plus faibles dans la région avec une proportion de 5,2 % contre 8,1 % au niveau national.

¹Sans considération de la nature de l'emploi occupé

Tableau 73. Argent gagné par les femmes comparé à celui gagné par leurs maris (en %)

Région	Plus	Moins	A peu près le même	Mari/partenaire n'a pas de revenu	Ne sait pas/Manquant	Total
SAVA	5,2	33,1	55,9	3,3	2,5	100
Madagascar	8,1	47,6	39,1	1,2	4,1	100

Source: EDS IV Madagascar 2008- 2009

V.2. Infrastructures économiques

V.2.1. Infrastructures routières

Les infrastructures routières constituent un des facteurs qui apportent le plus d'externalités pour une économie donnée. Elles jouent un rôle primordial dans la circulation des hommes et des marchandises, dans l'approvisionnement en intrants et dans la commercialisation des produits de la région. La région dispose de route bitumée reliant Vohémar et Antalaha ainsi que de Sambava et Andapa. A part ces artères, les routes et les pistes sont généralement en mauvais état et restent difficilement accessibles.

Les communes de la région se situent dans la majorité à plus de 11 km des chefs lieux de district les plus proches soit, 86,1 % des communes. Seules 13,9 % des communes se situent à moins de 10 km. Malgré cette grande distance avec les chefs lieux de districts les plus proches, une grande partie des communes sont toutefois accessibles du fait de l'existence des routes nationales bitumées qui traversent la région. 41,8% des communes restent accessibles en voiture légère toute l'année. Une proportion de 27,9 % des communes le sont en période sèche uniquement.

Toutefois, 30,4% des communes restent inaccessibles en voiture légère et 21 % ne le sont pas même en voiture tout terrain. Les communes non accessibles en tout terrain utilisent généralement la marche ou la pirogue comme moyen de déplacement. En termes de durée, il faut en moyenne plus d'une demi-journée pour de déplacement entre ces communes inaccessibles et le chef-lieu de la région. Les communes pourvues de terminus qui facilitent d'autant plus la circulation représentent 35,4 % de l'ensemble des communes de la région. La proportion des communes desservies par une ligne régulière de transport en commun représente 51,9 % de l'ensemble des communes.



Tableau 74. Accessibilité/moyens de transport

' Distance du chef lieu de commune par rapport au chef lieu de district	Proportion de communes
Moins de 1 km à 10 km	13.9
11 km et plus	86.1
Manquant	0.0
Total	100.0
Accessibilité en voiture légère du chef lieu de commune	
En permanence	41.8
Uniquement en période sèche	27.9
Non	30.4
Total	100.0
Accessibilité en camion et tout terrain toute l'année	
En permanence	6.3
Uniquement en période sèche	2.5
Non	21.5
Manquant	69.6
Total	100.0
Moyen utilisé pour se rendre dans les communes non accessibles en voiture	
A pied, à bicyclette, moto	15.2
En charrette	0.0
A pirogue, canot	6.3
Manquant	78.5
Total	100.0
Durée du trajet	
Moins d'1 heure à 3 heures	1.3
3 h à 1/2 journée	2.5
1/2 journée à 1 journée	6.3
Plus d'une journée	11.4
Manquant	78.5
Total	100.0
Desserte régulière de la commune par une ligne de transport en commun	
Oui	51.9
Non	48.1
Total	92.6
Existence de terminus d'une ligne de transport en commun	
Oui	35.4
Non	17.7
Manquant	46.8
Total	100.0
Existence d'une station d'essence dans la commune	
Oui, grandes compagnies	3.8
Oui, essentiellement privé	2.5
Non	93.7
Manquant	0.0
Total	100.0

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.2.2. Réseau électrique

a) Puissance installée/fournie

Selon la dernière enquête monographique réalisée par le CREAM en 2009, tous les districts de la région de SAVA dispose au moins d'une commune desservie par un réseau d'électricité. La puissance fournie par la JIRAMA est de l'ordre de 2,5 millions de kWh. Il subsiste pourtant un grand déséquilibre selon les districts. En effet, plus de 80 % de la puissance fournie est enregistrée dans le district d'Antalaha. Sambava, qui est le chef-lieu de la région dispose de 450 milles kWh. Les districts d'Andapa et de Vohémar ne représentent qu'une capacité marginale avec respectivement 500 et 990 kWh.

Dans l'ensemble de la région, la capacité installée n'est utilisée qu'à 39,1 %. Ce taux d'utilisation n'est pas uniforme à l'intérieur des districts. Elle est sous utilisée à Antalaha, presque utilisée entièrement à Sambava et fonctionne au dessus de leur capacité à Andapa et Vohémar. Avec les faibles capacités dans ces deux derniers districts, 683 demandes d'abonnement restent encore insatisfaites.

Tableau 75. Electricité/Données structurelles

District	Puissance fournie ou installée JIRAMA (en kWh)	Quantité consommée (en kWh)	Nombre d'abonnés JIRAMA en 2009	Nombre cumulé de demandes d'abonnement non satisfaites en 2009
Andapa	500	95 000	1 415	60
Antalaha	2 000 000	391 148	3 544	0
Sambava	450 080	425 000	2 925	0
Vohemar	994	46 465	2 463	623
Total	2 451 574	957 613	10 347	683

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2008



b) Sources d'énergie et fournisseur

Selon les chiffres obtenus à partir de l'enquête monographique réalisée par le CREAM, sur l'ensemble des communes de la région, 8,9 % sont pourvues de réseaux électriques. Ces réseaux électriques sont alimentés en totalité par des centrales thermiques. Par ailleurs, la JIRAMA n'est pas la seule entreprise productrice d'électricité dans la région, d'autres fournisseurs existent dans 1,3 % des communes de la région.

c) Offre/demande, qualité de service

Parmi les 7,6 % de communes qui sont pourvues de réseaux électriques fournis par la JIRAMA, 1,3 % sont couvertes en entier et 6,3 % sont seulement couvertes en partie. Par ailleurs 7,6 % des communes subissent des délestages de plus d'une heure qui atteint généralement l'ensemble des fokontany. Ces délestages se produisent généralement une fois par jour et durent dans la majeure partie des cas entre une et trois heures.

Tableau 76. Electricité/Données opérationnelles

Principale source de production d'électricité	Proportion de communes
Hydroélectrique	0.0
Thermique	8.9
Manquant	91.1
Total	100.0
Existence de fournisseurs de réseau électrique	
Oui JIRAMA uniquement	7.6
Oui JIRAMA et autres fournisseurs	0.0
Oui, fournisseurs autres que JIRAMA	1.3
Non	91.1
Manquant	0.0
Total	100.0
Zone couverte par le réseau de la JIRAMA	
Toute la commune	1.3
Une partie de la commune	6.3
Manquant	92.4
Total	100.0
Proportion de communes ayant un délestage de plus d'une heure	
Oui	7.6
Non	1.3
Manquant	91.1
Total	100.0
Zone de délestage	
Tous les fokontany sans exception	6.3
Certains seulement	1.3
Manquant	92.4
Total	100.0
Durée du délestage	
1 à 3 heures	5.1
3 à 6 heures	0.0
6 à 23 heures	2.5
Manquant	92.4
Total	100.0
Fréquence du délestage par jour	
1 fois par jour	7.6
2 à 3 fois par jour	0.0
Manquant	92.4
Total	100.0

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.2.3. Réseau de distribution d'eau

a) Capacité fournie/consommée

Selon l'enquête monographique réalisée en 2009, tous les districts de la région ont au moins une commune desservie en eau courante. Plus de la moitié de cette capacité se trouve dans le district de Sambava qui abrite le chef-lieu de la région. Une part non négligeable (41 %) est enregistrée dans le district d'Antalaha. Les deux autres districts n'ont qu'une part marginale. Dans l'ensemble, 63 % de cette capacité est utilisée par la population. Le taux d'utilisation n'est pas uniforme dans les districts. Il est le plus fort à Andapa et le plus faible à Sambava.

En termes d'abonnés, le district d'Antalaha représente la grande partie avec 1 177 abonnés sur les 2 951 abonnés enregistrés au niveau de la région contre environ 500 chacun pour les autres districts. Pour l'ensemble de la région, 51 demandes restent encore non satisfaites dont 34 se trouvent dans le district de Vohémar, 10 à Sambava et 7 à Andapa. Aucune demande non satisfaite n'est enregistrée à Antalaha en 2009.



Photo 10. Légende image



Tableau 77. Eau /Données structurelles

District	Capacité fournie (m ³)	Volume d'eau consommée (m ³)	Nombre d'abonnés en 2009	Nombre cumulé de demandes d'abonnements non satisfaites en 2009
Andapa	2 709	15 000	670	7
Antalaha	48 885	39 763	1 177	0
Sambava	65 304	19 500	528	10
Vohemar	915	820	576	34
Total	117 813	75 083	2 951	51

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

b) Fournisseurs et zone de couverture

Un peu plus de 38 % des communes de la région sont desservies en eau courante. La JIRAMA dessert exclusivement 2,5 % des communes de la région et est présente avec d'autres fournisseurs dans 2,5 % des communes. Les 32,5 % des communes restantes sont desservies par des fournisseurs autres que la JIRAMA. Mais, la couverture des communes desservies n'est que partielle dans son ensemble car seules 1,3 % des communes sont couvertes entièrement.

c) Disponibilité du service de distribution

La distribution d'eau dans les zones du réseau de distribution est plus ou moins satisfaisante malgré une faible couverture spatiale. En effet, l'eau y est disponible toute la journée dans 32 % des communes. Seules 2,5 % des communes n'ont accès à l'eau pendant moins de 12 heures.

d) Infrastructures de distribution

Les bornes fontaines existent dans 38,0 % des communes de la région. La majeure partie de ces bornes fontaines ont été produites par des fournisseurs autres que la JIRAMA. En effet, 32,9 % des communes ont des infrastructures dotées par d'autres fournisseurs alors que la JIRAMA n'en a que dans 3,8 % des communes. La majeure partie des bornes fontaines existantes sont pourvues d'une structure de gestion garantissant leur pérennisation. En effet, ces structures existent dans 36 % des communes et sont absentes dans seulement 1 % des communes.

e) Eau et assainissement de base

La desserte en eau dans la région est en moyenne plus faible que la moyenne nationale. Selon les données du Ministère de l'Eau (Annuaire du secteur Eau potable et assainissement 2012), le taux de desserte se situe à 22 % pour la région contre 43 % pour Madagascar. Mais les infrastructures d'eau potable sont plus concentrées en milieu urbain. En effet, l'écart entre les taux de desserte en milieu rural et en milieu urbain est assez significatif : 18 % contre 50 %. Les chiffres issus de l'enquête monographique en 2009 permettent de confirmer cette faible desserte. En effet, 49 des communes ont déclaré que la majeure partie de leur population s'approvisionne encore en eau dans les rivières.

Concernant l'utilisation des latrines, la couverture en termes d'infrastructures pour la région est de 62 %. Ce taux est supérieur au taux national qui se situe à 46 %. La situation par rapport au milieu de résidence est toujours supérieure à la moyenne nationale.

Tableau 78. Eau/Données opérationnelles

Fournisseurs d'eau courante	Proportion de Communes
JIRAMA uniquement	2.5
JIRAMA et autres fournisseurs	2.5
Autres fournisseurs que JIRAMA	32.9
Non	44.3
Manquant	17.7
Total	100.0
Zone couverte par le réseau	
Toute la commune	1.3
Une partie de la commune	36.7
Manquant	62.0
Total	100.0
Nombre d'heures par jour de distribution d'eau	
24 heures sur 24	32.9
12 à 23 heures/j	2.5
Moins de 12 heures/j	2.5
Manquant	62.0
Total	100.0
Existence de bornes fontaines dans la commune	
JIRAMA uniquement	3.8
JIRAMA et autres fournisseurs	1.3
Fournisseurs autres que JIRAMA	32.9
Non	44.3
Manquant	17.7
Total	100.0
Structure de gestion et d'entretien de bornes fontaines	
Oui	36.7
Non	1.3
Manquant	62.0
Total	100.0
Mode d'approvisionnement en eau de la population	
Eau courante	0.0
Borne fontaine	8.9
Source	5.1
Puits	35.4
Vendeur ambulant	0.0
Rivière, fleuve	49.4
Autres	1.3
Manquant	0.0
Total	100.0

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2008



V.3. Secteur primaire

V.3.1. Agriculture

La région de la SAVA possède un potentiel agronomique important dû à ses conditions climatiques humides et à l'aptitude des sols favorables à toutes cultures tropicales et tempérées.

a) Surface cultivable/surface cultivée

Selon l'enquête monographique réalisée par le CREAM, la région de SAVA a en tout 1,3 millions d'ha de terres cultivables, représentant 54 % de la superficie totale de la région et 12,9 % des superficies cultivables à Madagascar. Pour les districts de la région, les superficies cultivables varient de 30 % à 85 %. La proportion de terres cultivables la plus élevée est enregistrée dans le district de Vohémar avec 85 %. Les autres districts ont une proportion cultivable variant de 30 % à 47 % dont la plus faible se retrouve à Antalaha.

La région dispose encore d'une grande potentialité non exploitée. Actuellement, seule 14,8 % de cette superficie est exploitée. Ce taux d'exploitation est largement inférieur au taux moyen national qui est de l'ordre de 51,7 %. Ce taux varie de 5 % à 35 % entre les districts. Le taux le plus élevé est enregistré dans le district de Sambava, et le plus faible à Vohémar. Il est à noter que Vohémar possède aussi la superficie de terres cultivables la plus élevée de la région. Le taux d'exploitation dans les deux autres districts avoisinent les 25 %.

Tableau 79. Surface cultivable/ cultivée

District	Surface cultivable (ha)	Surface cultivée (ha)	Surface cultivée / cultivable
Andapa	202 450	54 004	26,68 %
Antalaha	176 057	43 852	24,91 %
Sambava	161 088	56 703	35,20 %
Vohemar	771 800	40 297	5,22 %
Total de la région	1 311 395	194 856	14,86 %
Madagascar	10 140 964	5 245 237	51,7 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

L'analyse de l'adoption des nouvelles techniques culturales pourrait nous aider à comprendre l'évolution de la production de la région. Mais, la plus récente enquête monographique n'a pas pu recueillir de chiffres de la part des répondants de la région.

Tableau 80. Méthode culturales/engrais utilisés

District	Nombre de paysans pratiquant une méthode culturale améliorée	Nombre de paysans utilisant de la fumure organique	Nombre de paysans utilisant la fumure minérale
Andapa	nd	nd	nd
Antalaha	nd	nd	nd
Sambava	nd	nd	nd
Vohemar	nd	nd	nd
Total de la région			

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Actuellement, les techniques traditionnelles sont encore les plus utilisées dans la région, suivies d'un système semi mécanisé. Cette tendance est la même dans tous les districts de la région.

Tableau 81. Classement des types de techniques utilisés selon leur importance

District	La plus utilisée	Deuxième technique utilisée
Andapa	Traditionnelle	Semi-mécanisée
Antalaha	Traditionnelle	Semi-mécanisée
Sambava	Traditionnelle	Semi-mécanisée
Vohemar	Traditionnelle	Semi-mécanisée
Ensemble SAVA	Traditionnelle	Semi-mécanisée

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2008



Les cultures pratiquées

Les activités agricoles de la population dans la région dépendent des unités naturelles existantes. Ainsi, on distinguera cinq sous-zones :

- la zone littorale longeant la côte pratique la culture du riz, du café et de la vanille ;
- la zone intermédiaire, entre 60 et 250 m d'altitude, est la zone d'excellence pour les cultures de rente: vanille, café, girofle, poivre ;
- la cuvette intramontagnarde de l'Ankaibe (Andapa) réputée par l'existence d'excellents sols de culture pour le riz ;
- la zone montagneuse avec une altitude pouvant aller jusqu'à plus de 2000 m, est caractérisée par la pratique du « tavy » ;
- la zone d'élevage, dans le nord, dominée par l'élevage extensif de bovin, mais il y a également les cultures de riz, de manioc, du maïs, de l'arachide, etc.

La région de SAVA est propice à une production agricole variée, comprenant le riz, le maïs, le manioc, la patate douce, le haricot et l'arachide comme cultures vivrières, avec la vanille, la banane, la canne à sucre et le café comme cultures de rente. L'agriculture de la région est dominée par les céréales, en particulier le riz et les cultures industrielles permanentes qui font son renom, en particulier la vanille et le café. La culture des céréales occupe 47,9 % des superficies exploitées de la région. Le riz en représente 40 % des superficies totales. Cette région est aussi caractérisée par la prépondérance de la culture de rente qui occupe 42,5 % de ses exploitations, dont 28 % reviennent à la vanille et 11 % au café.

Tableau 82. Répartition des terres cultivées selon les cultures

Culture	Part dans la superficie cultivée (%)
Cereales	47.9
Tubercules	6.2
Légumineuse	1.8
Industrielle temporaires	1.7
Cultures industrielles permanentes	42.5
Total	100.0

Source : Recensement de l'agriculture, 2004 - 2005

Les cultures pratiquées à des fins commerciales

Presque toutes les cultures sont pratiquées à des fins commerciales dans les communes de la région exception faites des communes du district de Vohémar, qui est un district à forte vocation d'élevage et de ce fait, ne pratique pas certaines cultures comme les légumineuses, les légumes, les épices à des fins commerciales.

Tableau 83. Cultures pratiquées à des fins commerciales

	Céréales	Racine et tubercules	Légumineuses	Légumes	Cultures industrielles	Epices	Fruits
Andapa	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Antalaha	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sambava	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vohemar	100,0	100,0	5,3	36,8	94,7	84,2	100,0
Total	100,0	100,0	77,2	84,8	98,7	96,2	100,0

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2008

La filière vanille dans la région

La filière vanille constitue une des principales sources de revenu de la région. Concernant les acteurs, la filière vanille est très segmentée². Outre

- les planteurs, avec la présence indispensable des femmes pour la fécondation artificielle des fleurs, on trouve
- les préparateurs qui assurent l'échaudage, l'étuvage et le séchage,
- les conditionneurs-stockeurs qui effectuent le triage et la mise en boîte et
- les exportateurs qui assurent le tri final avant l'exportation.

Les différentes étapes du cycle de la vanille en rapport sont :

- mi-septembre à mi-octobre : floraison et fécondation ;
- novembre-février : poinçonnage des jeunes gousses ;
- juin-septembre : récolte des gousses.

² Tirée de l'étude « filière vanille », MAEP UPDR – Océan consultant, 2004

Les forces ou opportunités du point de vue production sont les suivantes³ :

- microclimat de type tropical humide et un environnement physique sain, favorables à la culture de vanille ;
- technique de production (plantation et préparation) suffisamment maîtrisée par un nombre élevé de planteurs (70.000 ménages planteurs dans la région de SAVA) ;
- abondance de la main d'œuvre familiale limitant le coût de la production ;
- fort appui pour l'organisation des producteurs (par exemple : création de GPPV) ;
- effort d'organisation apporté par le GES qui réglemente la production et la vente des produits tout en apportant de mesures pour lutter contre les vols.

Les contraintes sont, principalement, les suivantes :

- aléas climatiques et maladies réduisant le rendement de production ;
- faible capacité financière obligeant à vendre verte une partie non négligeable de la production et de limiter la quantité préparée ;
- faible capacité de négociation des prix sur le marché ;
- problème d'organisation ne permettant pas d'accéder directement aux exportateurs ce qui limite les possibilités d'écoulement des produits par un passage presque obligatoire aux collecteurs.



La culture du riz dans le district d'Andapa

La cuvette d'Andapa ayant tout d'abord été un lac aux origines volcaniques s'asséchant pour devenir un gigantesque marécage lorsque les premières populations vinrent s'installer, couvre désormais une grande partie de sa superficie de rizières. Des systèmes de drainage et d'irrigation avaient été mis en place dans les années 1975-1980 appuyé par le FED (Fond Européen de Développement), la société en charge de son bon fonctionnement, la SOAMA, a fini de péricliter dans les années 1980. Ce système permettait cependant une égale répartition de l'eau et la possibilité pour tous de réaliser deux récoltes de riz par an. A l'heure actuelle un projet 'bassin versant' financé par la Banque Mondiale tendrait vers le même principe. Espérons simplement que les engrais chimiques seront un peu évités car il n'est pas le moment de tuer la terre encore si fertile.

Les problèmes de la riziculture à Andapa tiennent à la dégradation de l'environnement et à un certain appauvrissement des sols. Les riches particules tirées de l'humus des forêts lors des grandes pluies d'été amenaient leur fertilité, aujourd'hui, suite à la disparition inéluctable des forêts, c'est plus de sable et de terre rouge qui engorgent les canaux et submergent les rizières.

Les techniques de plantations sont souvent traditionnelles et manuelles, on utilise le zébu et l'araire et on demande la clémence et la bénédiction aux ancêtres lors de cérémonies préalables au semis. Les motoculteurs, les engrais et les pesticides ne sont pas vraiment entrés dans les mœurs. Cela tend à maintenir les rendements assez bas.

³ Tirées de la "note de synthèse sur l'étude de la filière vanille », PADANE 2005

V.3.2. L'élevage

A l'exception de la zone nord de la région, l'exploitation directe ou indirecte de la forêt ainsi que l'agriculture laisse peu de place à l'élevage à grande échelle dans la région de la SAVA. Les pratiques de l'élevage dans la partie nord sont dominées par l'élevage extensif de bovins.

a) Le cheptel

Les données sur la taille du cheptel dans la région n'ont pas été disponibles lors de la dernière enquête monographique en 2009. Le tableau ci-dessous donne la répartition du cheptel par district. Son analyse révèle une certaine spécialisation des districts en matière de pratique d'élevage : l'élevage bovin pour Vohémar, l'élevage porcin pour Andapa, l'élevage de volailles pour Antalaha. La plupart du cheptel bovin est concentré dans le district de Vohémar où une grande exploitation est possible. Ainsi, 86,1 % du nombre de tête de bovins total se retrouve dans ce district. Les districts d'Andapa, d'Antalaha et de Sambava ne disposent respectivement que de 6,9 %, 3,4% et 3,7 % du cheptel. La taille totale du cheptel bovin de la région représente 5,0 % du cheptel au niveau national.

Concernant l'élevage porcin, 60,2 % du cheptel total de la région se trouve dans le district d'Andapa. Les districts de Sambava et d'Antalaha représentent respectivement 23,0 % et 15,6 % du cheptel porcin total. Le cheptel régional représente en tout 2,6 % du cheptel national. Pour l'élevage de volailles, le cheptel régional représente 3,2 % du cheptel national et 60,2 % du cheptel de la région se trouve dans le district d'Antalaha.

Tableau 84. Part des cheptels porcin, ovin, caprin, volaille et bovin par district

	Pourcentage (%)					Effectif	
	Bovin	Porcin	Ovin	Caprin	Volaille	Nombre d'éleveurs bovins	Cheptel bovin/éleveur
Andapa	6,9 %	60,2 %	7,1 %	0,0 %	5,6 %	nd	nd
Antalaha	3,4 %	15,6 %	61,9 %	29,0 %	50,3 %	nd	nd
Sambava	3,7%	23,0%	23,8%	27,3%	17,0 %	nd	nd
Vohemar	86,1%	1,2%	7,1%	43,7%	27,1 %	nd	nd
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %		
% Madagascar	5,0 %	2,6 %	0,1 %	0,3 %	3,2 %		

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

b) Disponibilité des services aux agriculteurs et aux éleveurs

Les services d'appui aux activités agricoles constituent un paramètre important pour améliorer la productivité. Ils permettent en effet d'appuyer les paysans dans la mise en œuvre des nouvelles techniques culturales, dans le suivi du cycle de production et dans l'introduction de nouvelles variétés. Tous les districts de la région disposent de cabinet vétérinaire ainsi que de dépôt d'engrais et de semences.

Tableau 85. Disponibilité des services aux agriculteurs et aux éleveurs

District	Cabinet Vétérinaire	Dépôt de vente d'engrais, de semence
Andapa	Oui	Oui
Antalaha	Oui	Oui
Sambava	Oui	Oui
Vohemar	Oui	Oui

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.3.3. Pêche et ressources halieutiques

Avec les quelques 300 km de côte, ses lacs et ses rivières, la région de SAVA remplit les conditions pour être une zone de prédilection de la pêche et des ressources halieutiques tant maritimes que continentales non négligeables. La pêche se pratique dans tous les districts sauf à Andapa qui ne se trouve pas sur la zone côtière. La pêche industrielle se fait dans 2,5 % des communes de l'ensemble de la région. Ce type de pêche se fait exclusivement dans 6,2 % des communes du district d'Antalaha et 5,2 % des communes du district de Vohémar.

La pêche côtière se pratique dans 32,9 % des communes de la région, et surtout dans le district d'Antalaha où elle est pratiquée dans 87,4 % des communes. A Vohémar, 42,1 % des communes pratiquent aussi la pêche côtière. Ce type de pêche est généralement artisanal. La pêche en eau douce est largement pratiquée dans tous les districts de la région sauf à Andapa. Le pourcentage des communes qui la pratique dans les trois districts restants dépasse les 95 %. Par contre, la pisciculture est encore relativement rare et est seulement pratiquée dans le district d'Antalaha (43,7 % des communes pour la rizipisciculture et 12,5 % pour la pisciculture).



Tableau 86. Proportion des communes pratiquant pêche, rizipisciculture et pisciculture

	Pêche industrielle et maritime	Pêche côtière	Pêche en eau douce	Rizipisciculture	Pisciculture	Aquaculture
Andapa	0	0	0	0	50	0
Antalaha	6,25	87,5	100	43,75	12,5	0
Sambava	0	15,38	100	0	0	0
Vohemar	5,26	42,11	94,74	0	0	5,26
Total région	2,53	32,91 %	75,95 %	8,86 %	13,92 %	1,27 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.4. Secteur secondaire

V.4.1. Les activités de transformation

Le tissu industriel de la région de SAVA est encore assez faible. En comparant le nombre d'unités de transformation selon les différents secteurs, il en ressort que les unités de transformation de boisson (distillerie en particulier) sont les plus importantes dans la région. Ce type d'unités représente 41 % du nombre total d'unité de transformation de la région. La transformation du bois (menuiserie et scierie) tient aussi une place relativement importante et représentent 15,6 % du nombre total d'unités de transformation.

Les unités de transformation de boisson sont au nombre de 265 dans la région et représentent 61,5 % des unités présentes sur le territoire national. Elles sont présentes dans tous les districts dont le nombre le plus important est à Sambava (93 unités) et à Antalaha (75 unités). Les décortiqueries recensées sont au nombre de 75 dont 32 se trouvent à Andapa qui est une zone de riziculture. Ces unités de décortiqueries représentent 6,9 % des unités de décortiqueries dans l'ensemble de Madagascar. Avec l'importance croissante de l'exploitation des forêts et des activités minières, les unités de transformation du bois et les lapidaireries tiennent aussi une place assez importante dans la région. Le nombre de ces unités sont respectivement de 99 et 40 et représentent 10,4 % et 10,0 % du nombre au niveau national.

Tableau 87. Les activités de transformation dans la région

Unités : nombre d'unités

Nombre d'unités	Décortiquerie	Boisson	Transformation de produits agricoles	Menuiserie, scierie	Transformations de bois, fibres, cornes et coquillages	Textile, confection	Lapidairerie, bijouterie	Travaux métalliques	Autres
Andapa	32	52	5	33	0	11	6	8	11
Antalaha	15	75	7	19	0	19	2	11	12
Sambava	13	93	8	34	0	13	4	14	14
Vohemar	15	45	4	13	0	9	20	7	12
Total SAVA	75	265	24	99	0	52	32	40	49
Poids de l'unité dans les activités de Transformations dans la région	11,8 %	41,7 %	3,8 %	15,6 %	0,0 %	8,2 %	5,0 %	6,3 %	7,7 %
Part SAVA dans le total national	6,9 %	61,5 %	6,4 %	10,4 %	0,0 %	3,6 %	4,5 %	10,0 %	0,7 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.4.2. Création d'entreprises

La création d'entreprise reflète le dynamisme de l'économie locale et sa tendance à se formaliser. En 2008, 626 nouvelles entreprises ont été créées dans la région de SAVA. Le district d'Antalaha a enregistré le plus grand nombre de créations d'entreprises avec 200 entreprises nouvellement créées,

suivi de Sambava avec 192 et Andapa avec 143 entreprises. Les sociétés nouvellement créées sont au nombre de 10 dont 4 à Antalaha, 3 à Sambava et 3 à Vohémar.

Tableau 88. Nombres d'entreprises individuelles et de sociétés nouvellement créées en 2008, par District

District	Nombre d'entreprises créées en 2008	Nombre de sociétés créées en 2008
Andapa	143	0
Antalaha	200	4
Sambava	192	3
Vohemar	91	3
Total SAVA	626	10
Part SAVA dans le total national	3,8%	1,7%

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.4.3. Activité minière

a) Définitions

L'activité minière c'est l'ensemble des opérations qui concerne tout gîte de substances minérales qui ne sont classées ni en carrière ni en fossiles dont :

- « Prospection » : l'ensemble des opérations qui consistent à procéder à des investigations superficielles en vue de la découverte des indices de substances minérales ;
- « Recherche » : l'ensemble des travaux géologiques, géophysiques ou géochimiques, exécutés sur la terre ou en profondeur, en vue d'évaluer des indices ou gîtes de substances minérales pour en établir la nature, la forme, la qualité, la continuité et le volume, ainsi que les conditions de leur exploitation, concentration, transformation commercialisation, et de conclure à l'existence ou non de gisements exploitables ;
- « Exploitation » : toute opération qui consiste à extraire ou à séparer des gîtes naturels ou des eaux, des substances minérales pour en disposer à des fins utilitaires ou esthétiques et comprenant à la fois les travaux préparatoires, l'extraction et éventuellement l'installation et l'utilisation des facilités destinées au traitement et à l'écoulement de la production ;
- « Orpillage : l'exploitation des gîtes alluvionnaires d'or par des techniques artisanales, à l'exclusion des travaux souterrains » ;
- « Transformation » : l'ensemble des opérations qui consistent à donner aux substances minérales un autre aspect que celui d'origine, en vue de les valoriser ;
- « La commercialisation » ;
- « L'exportation »



b) Commune minière

Les activités minières existent dans tous les districts de la région, sauf à Andapa. Dans l'ensemble, 72,2% des communes de la région sont pourvues d'exploitation minière. Les produits extraits sont aussi très diversifiés et concernent l'or, le quartz, le zircon et l'ilménite. Il convient de noter que toutes les communes de Vohémar sont pourvues d'exploitation minière. De même dans le district de

Sambava et Antalaha plus de 80% des communes en sont pourvues. Mais il faut aussi noter que les exploitations sont généralement effectuées à titre informel, et leur organisation devient ainsi difficile.

Tableau 89. Activités minières dans la région de SAVA

	Communes avec exploitation minière	Nombre total de communes	Nb exploitants miniers	Surface exploitées	Substances exploitées
Andapa	0,0	18	0	0	
Antalaha	81,3	16	47	154,728	Or, ilménite, quartz, zircon
Sambava	96,2	26	66	172,189	quartz, cristal,
Vohemar	100,0	19	128	538,082	quartz, sphene, or
Total	72,2	79	241	864,999	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Photo 11. Légende image



V.5. Secteur tertiaire

V.5.1. Commerce

Les échanges commerciaux figurent parmi les activités économiques dominantes de la région du fait de sa vocation fortement agricole et notamment dans les districts qui produisent les cultures industrielles et de rente. La proximité des marchés constitue de ce fait un élément dans l'incitation des producteurs à produire.

a) Infrastructures de commercialisation

Dans son ensemble, 88,6 % des communes de la région disposent d'un marché. Toutefois, les marchés aménagés ne sont présents que dans 27,9 % des communes. Cela peut entraîner une difficulté de gestion des marchés et engendrer des pertes dans les recettes des communes. Les marchés sont, dans l'ensemble, proches de la population. En effet, 81,1 % des communes se trouvent à moins de 5 km des marchés le plus proches. Du fait de cette proximité, 82,3 % de la population marchent pour rejoindre les marchés. Les voitures et les pirogues sont utilisées respectivement par 10,1 % et 6,3 % de la population

Tableau 90. Infrastructures de commercialisation

Existence d'un marché	Proportion de communes (%)
Oui	88.6
Non	11.4
Total	100.0
Marché sur un lieu aménagé	
Oui	27.9
Non	60.8
Manquant	11.4
Total	100.0
Distance du marché le plus proche	
Moins de 1 km	68.4
1 à 5 km	12.7
6 à 10 km	7.6
11 km et plus	11.4
Total	100.0
Moyens utilisés pour aller au marché	
A pied	82.3
Charrette	1.3
Voiture	10.1
Pirogue	6.3
Total	93.7

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009



b) Collecte de produits agricoles

Les collecteurs constituent un maillon important dans la chaîne des valeurs des produits agricoles, notamment des cultures de rente (comme la vanille ou le café) qui sont prépondérantes dans la région. Pour l'ensemble de la région, les collecteurs de produits agricoles sont au nombre de 781, soit 16,5 % du nombre au niveau national. Ils sont particulièrement fréquents dans les districts d'Antalaha et de Sambava, avec respectivement un nombre de 272 et 402. Concernant les collecteurs de produits halieutiques et d'eau douce, leur nombre n'est pas disponible

Tableau 91. Collecte de produits agricoles

Nombres de	Collecteurs de produits agricoles	Collecteurs de produits halieutiques et d'eau douce
Andapa	58	nd
Antalaha	272	nd
Sambava	402	nd
Vohemar	49	nd
Total SAVA	781	nd
Part SAVA dans le total national	16,5%	nd

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

c) Circuit commercial du produit phare

Le tableau suivant décrit les principales pratiques dans la région par rapport aux produits phares. Selon les déclarations lors de l'enquête monographique, la production dans 65,8 % des communes de la région est principalement destinée à la vente. Les ventes s'effectuent hors de la commune dans 43 % des cas. L'activité d'intermédiation reste très importante car les ventes dans 64,6 % des communes doivent passer par des intermédiaires ou des collecteurs.

Tableau 92. Circuit commercial du produit phare

Lieu de vente du principal produit	Proportion de communes (%)
Dans la commune	24.1
Hors de la commune	43.0
Manquant	32.9
Total	100.0
Destination du principal produit	
Vente	65.8
Autoconsommation	34.2
Total	100.0
Circuit commercial du principal produit	
Collecteur grossiste	22.8
Intermédiaire	41.8
Consommateur	2.5
Manquant	32.9
Total	100.0

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.5.2. Transport et communication

La région de SAVA est accessible via la RN6 puis de la RN5A reliant Ambilobe et Antalaha, en passant par Sambava. Si la RN6 est en bon état, la deuxième portion est difficilement accessible entre Ambilobe et Vohémar. L'intérieur de la région est desservi par des routes plus petites et les zones enclavées sont desservies par des pistes ou des sentiers.

a) Les transports routiers

La région de SAVA est desservie par 32 coopératives de transport, soit 4,7 % des coopératives existantes au niveau national. Chaque district est en fait desservi par 8 coopératives.

Tableau 93. Coopératives de transport desservant le district

District	Nombre de coopératives de transport desservant le district
Andapa	8
Antalaha	8
Sambava	8
Vohemar	8
Total SAVA	32
Part SAVA dans le total national	4,7%

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009



b) Le trafic maritime et fluvial

L'enquête monographique n'a pas permis de sortir des chiffres récents dans ce secteur. Selon la monographie 2003 de la région, c'est à Vohémar que l'on rencontre un trafic maritime assez dense grâce à ses infrastructures portuaires fonctionnant normalement. En outre, il existe une ligne régulière reliant Antalaha à Toamasina avec des embarcations transportant des passagers et des marchandises. En effet, les bateaux armés en bornage (transport de marchandises) reçoivent une dérogation pour le cabotage (transport des passagers). Les voiliers ont pris la relève dans le domaine du cabotage. En moyenne, 80 % du fret débarqué à Antalaha sont destinés pour Sambava et Andapa, mais l'insuffisance d'infrastructure portuaire à Antalaha est très ressentie dans le trafic maritime (absence de coordination entre infrastructure terrestre et maritime). Il n'existe pas de magasins d'entreposage de marchandise, ce qui oblige les utilisateurs à effectuer un débarquement direct de « camion - bateau » et vice-versa.

c) Réseau de télécommunication

Avec l'avènement de l'ère des nouvelles technologies, les infrastructures de communication doivent toujours accompagner le développement. L'accès au téléphone fixe est possible dans 41,8 % des communes de la région. La situation entre les districts n'est pas la même car si aucune commune n'a accès au téléphone fixe dans le district de Vohémar, 93 % des communes du district d'Antalaha disposent de ce service. Les réseaux de téléphonie mobile couvrent 48,1 % des communes de la région et sont répartis dans les 4 districts à hauteur respectivement de 61 % à Andapa, 50 % à Antalaha, 34 % à Sambava et 52 % à Vohémar. La communication par BLU est possible dans 20,3 % des communes de la région.

L'internet est encore assez rare avec une couverture de 6,3 % des communes. Dans l'ensemble de la région, on recense 5 cyber café dont 2 à Vohémar et les districts d'Antalaha, Andapa et Sambava en disposent chacun un.

Réseaux de télécommunication

	Connexion tél fixe (% communes)	Connexion tél mobile (% communes)	Accès internet (% communes)	Cybercafé ou télé centre (nombre com- munes)	Communication chef lieu commune par BLU (% communes)
Andapa	27,8	61,1	5,6	1	16,7
Antalaha	93,8	50,0	6,3	1	25,0
Sambava	50,0	34,6	3,9	1	23,1
Vohemar	0,0	52,6	10,5	2	15,8
Total	41,8	48,1	6,3	5	20,3

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

d) L'accès aux médias

L'accès aux informations est assuré en même temps par les médias nationaux et les médias privés. Toutes les communes de la région sont couvertes par la Radio nationale. De même, toutes les communes de la région reçoivent au moins une radio privée, sauf quelques communes dans le district d'Andapa. La couverture de la TVM quant à elle est très limitée, notamment dans les districts de Sambava et d'Antalaha. Dans ces districts, 6,3 % et 3,9 % des communes seulement sont couvertes par la TVM. Les télévisions privées sont encore rares et ne couvrent que 2,5 % de l'ensemble des communes de la région. Elles n'existent actuellement qu'à Antalaha et Sambava.

Tableau 94. Accès aux médias

Unité : pourcentage de communes				
Accès aux média	Accès à RNM	Accès à TVM	Accès à une radio privée	Accès à une TV privée
Andapa	100,0	61,1	72,2	0,0
Antalaha	100,0	6,3	100,0	6,3
Sambava	100,0	3,9	100,0	3,9
Vohemar	79,0	26,3	100,0	0,0
Total région	94,9	22,8	93,7	2,5

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

e) Service postal

Dans la région, 12,7 % des communes disposent sur leur territoire d'une agence de la Paositra Malagasy (PAOMA). Les services postaux et les transferts d'argent sont possibles dans 6,3 % des communes. Le service de caisse d'épargne existe dans tous les districts sauf à Vohémar. Tous les districts disposent au moins d'un service privé de poste.

Tableau 95. Service postal au niveau des communes

Accès aux média	Agence de la PAOMA	Services postaux	Transfert d'argent	Caisse d'épargne	Service privé de poste
Andapa	11,1	11,1	11,1	11,1	5,6
Antalaha	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3
Sambava	23,1	3,9	3,9	3,9	3,9
Vohemar	5,3	5,3	5,3	0,0	5,3
Total région	12,7	6,3	6,3	5,1	5,1

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.5.3. Tourisme et hôtellerie – Artisanat

a) Service touristique et Sites touristiques

La SAVA dispose d'un office régional du tourisme basé à Sambava. La SAVA est la région la plus verte de Madagascar avec une forêt dense ombrophile de moyenne altitude s'étalant sur toute la partie Est. La région compte deux parcs nationaux le Masoala et le Marojejy, et la réserve spéciale d'Anjanaharibe Sud :

- À Masoala, la forêt rencontre la mer. Une prouesse de la nature! En fait, il est très rare que la forêt primaire descende de plus de 1 300 m d'altitude jusqu'à la mer. C'est aussi l'un des endroits à Madagascar où on peut observer la nature marine avec la baleine à bosse, la baleine franche australe, le dauphin, les coraux, les batraciens ;



Photo 12. Légende image



- Marojejy renferme à lui seul 33 % des espèces de reptiles et amphibiens connus à Madagascar ;
- la réserve d’Anjanaharibe Sud abrite le fameux *Babakoto* ou *Indri Indri*, le *Simpona Malandy* ou *Propithecus candidus*, le faucon à ventre rayé, ainsi que la capuron ou *Takhtajania perrieri*, une plante archaïque et endémique à Madagascar, âgée de millions d’années depuis le temps des dinosaures.

A part ces parcs et réserves naturelles, on peut visiter aussi :

- les plantations de vanille, de café, de poivre et de girofle ;
- la cocoteraie Soavoanio, avec une superficie d’environ 5000 ha appartenant à la Société Sambava Voanio ;
- la descente en canoë ou en pirogue de la rivière Bemarivo qui se déverse dans l’Océan Indien. Bemarivo est la limite nord du territoire Betsimisaraka ;
- le village des pêcheurs d’Antohomaro près du lac Andohabe, la cascade d’Ampijoroa ;
- la baie de Vohémar au paysage à couper le souffle avec sa ceinture en barrière de corail et ses kilomètres de plage ;
- le Lac Vert d’Andranotsara, à 7 km au sud de Vohémar, connu pour ses crocodiles sacrés ;
- les rizières de la cuvette d’Andapa qui est le grenier à riz de la Région SAVA.

b) Infrastructures hôtelières

Avec le potentiel important en matière de tourisme, les infrastructures hôtelières et d’accueil doivent aussi se développer en même temps. Les informations sur les infrastructures d’accueil dans la région ne sont pas disponibles lors de l’enquête monographique en 2009.

Tableau 96. Infrastructures hôtelières/agences de voyage

Nombres de	Catégorie Etoile	Catégorie Ravinala	Agence de Voyage
Andapa	nd	nd	nd
Antalaha	nd	nd	nd
Sambava	nd	nd	nd
Vohemar	nd	nd	nd
Total SAVA			
Part SAVA dans le total national			

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2008

V.5.4. Banques et institutions financières

Les différentes institutions financières sont bien présentes dans la région de SAVA. Les institutions de micro crédit couvrent l’ensemble des districts de la région. Elles sont au nombre de 4 et chaque district en a une. De même, les Banques et les bureaux du Trésor sont présents dans tous les districts sauf à Antsiranana II. Les compagnies d’assurance et la CNaPS sont quant à elles présentes à Antalaha et Sambava.

Tableau 97. Agences de Banques et Institutions financières au niveau district unité : % de districts

	Agence CNaPS	Bureau du Trésor/ perception	Compagnie d'assurances	Agence de banque	Institution micro crédit	Caisse d'épargne
Andapa	0	1	0	1	1	0
Antalaha	1	1	1	1	1	0
Sambava	1	1	1	1	1	1
Vohemar	0	1	0	1	1	0
Total	2	4	2	4	4	1
Pourcentage de Districts qui en possèdent dans la région	50%	100%	50%	100%	100%	25%
Part de SAVA dans le total national	7,1 %	4,1 %	7,1 %	8,9 %	4,8 %	2,7 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.5.5. Autres services

Les services de proximité sont assez rares dans la région. Les stations d'essence existent dans 6,3 % des communes de la région, dont 3,8 % pour les grandes compagnies et 2,5 % pour les petits vendeurs privés. Les ateliers de vulcanisation, les ateliers de tôlerie et les ateliers de réparation des voitures existent dans 7,8 % des communes de la région.



Tableau 98. Disponibilité des services de proximité

Existence de station d'essence	Proportion de communes
Oui, grandes compagnies	3.8
Oui, essentiellement privé	2.5
Non	93.7
Manquant	0.0
Total	100.0
Ateliers de vulcanisation	
Oui	7.8
Non	92.2
Total	100.0
Ateliers de dépannage de voitures	
Oui	7.8
Non	92.2
Total	100.0
Ateliers de tôlerie de voiture	
Oui	6.3
Non	93.8
Total	100.0

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Chapitre VI

Ressources financières de la région



Afin que les régions puissent contribuer au développement local, le décret n° 2007-444 fixe leurs règles de gestion budgétaire, financière et comptable. Il stipule que les régions sont dotées de l'autonomie administrative, budgétaire et financière et que leurs ressources, ainsi que celles de leurs démembrements, sont constituées par:

- les droits, taxes et redevances prescrits par les textes en vigueur ;
- les produits du domaine et ventes diverses ;
- les dotations ou les transferts de ressources de l'Etat;
- les produits financiers ;
- les subventions d'investissement ;
- les dotations, fonds divers et réserves ;
- les produits des emprunts et dettes assimilées ;
- les produits exceptionnels.

L'enquête monographique de 2009 et les collectes d'informations auprès des ministères ont permis de décrire et d'analyser les ressources des collectivités de la Région SAVA. Malgré le fait que l'on ne dispose pas d'informations complètes sur ces ressources, les constats montrent les moyens dont la région et ses communes disposent pour fonctionner et contribuer au développement des localités.

VI.1. Transfert de ressources de l'Etat central et Programme d'Investissement Public dans la région



L'Etat central procède effectivement à des appuis financiers aux régions. En août 2011, le ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation a transféré aux 22 régions une somme de 90 millions d'Ariary. Ce sont les communes qui composent une région donnée qui décideront des projets et activités à financer ainsi que de leurs localités d'implantation. La gestion financière de ce transfert sera assurée par la région.

En ce qui concerne le Programme d'Investissement Public (PIP), le montant programmé pour la Région SAVA a augmenté de 3,5 milliards à 7,5 milliards d'Ariary entre 2008 et 2009, représentant 4,7 % de l'ensemble du PIP transféré aux 22 régions. Les conjonctures politiques et économiques qui prévalent dans le pays depuis l'année 2009 ont conduit à une diminution du budget de l'Etat en général et des PIP en particulier. De ce fait, le niveau du PIP programmé est descendu à 1,1 milliards d'Ariary en 2010.

Le niveau d'engagement de la région est toujours resté à un niveau inférieur à 60 %. En effet, en 2008 et 2009, le taux d'engagement du PIP de la région était respectivement de 47,1 % et de 35,2 %. En 2009, ce taux a atteint son maximum de 60 %. Le taux d'engagement dans la région est comparable à celui du niveau national, aussi bien en termes d'évolution que de niveau. Le montant du PIP engagé dans la région représente 3,9 % du PIP engagé dans les 22 régions en 2008. Cette proportion a baissé en 2010 et est passé à 2 %. Cette baisse s'explique en partie par la diminution du montant du PIP de la région qui a été plus forte que pour les autres régions.

Tableau 99. Evolution du montant du PIP de la Région SAVA et son taux d'engagement de 2008 à 2010

Année	2008	2009	2010
Montant du PIP modifié (000 MGA)	3 586 241	7 563 844	1 149 903
Montant du PIP engagé (000 MGA)	1 690 313	2 659 115	694 766
Pourcentage d'engagement	47,1 %	35,2 %	60,4 %
Pourcentage par rapport au montant du PIP engagé de toutes les 22 régions	3,9 %	3,7 %	2,0 %
Pourcentage par rapport au montant du PIP engagé national	0,1 %	0,4 %	0,1 %
Pourcentage d'engagement au niveau national	69 5 %	32 9 %	56 9 %

Source : MFB

Photo 13. Légende image



VI.2. Sources de revenu des communes

La communication des budgets primitifs est l'une des étapes importantes pour mettre en place le processus de la redevabilité sociale. Parmi les 79 communes de la Région SAVA, 65 ont communiqué les informations sur le budget primitif. La totalité des communes dans le district d'Andapa a communiqué les informations sur leur budget primitif. C'est dans le district de Sambava qu'on a eu le plus faible taux de communication de ces budgets primitifs. En tout, les budgets primitifs des communes de la région s'élèvent à 10,1 milliards d'Ariary, soit une moyenne de 156 millions d'Ariary par commune. Les moyennes par commune sont assez constantes dans tous les districts et tournent autour de 150 millions d'Ariary sauf à Antalaha où il atteint 188 millions d'Ariary.

Tableau 100. Montant des budgets primitifs des communes en 2008 (en milliers d'Ariary)

District	Nombre de communes où l'on a eu l'information	Nombre total de communes	Montant total en millier d'Ariary	Montant moyen en millier d'Ariary
Andapa	18	18	2 522 959	140 164
Antalaha	13	16	2 445 674	188 129
Sambava	17	26	2 510 491	147 676
Vohemar	17	19	2 661 419	156 554
Total de la région	65	79	10 140 543	156 008

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

Concernant les subventions au niveau des communes, la masse totale allouée à la région est de 2,2 milliards d'Ariary, pour 51 communes sur 79. En moyenne une commune de la région a obtenu 43 millions d'Ariary. L'inégalité entre les communes dans les différents districts est conséquente. Les communes dans les districts de Sambava et Vohémar ont obtenu en moyenne respectivement 80 et 81 millions d'Ariary. D'un autre côté, les communes d'Antalaha et Andapa n'ont reçu que 12 millions et 26 millions d'Ariary.

Tableau 101. Montant des subventions obtenues des communes en 2008 (en millier d'Ariary)

District	Nombre de communes où l'on a eu l'information	Nombre total de communes	Montant total en millier d'Ariary	Montant moyen en millier d'Ariary
Andapa	18	18	222 674	12 371
Antalaha	13	16	340 322	26 179
Sambava	3	26	241 893	80 631
Vohemar	17	19	1 389 321	81 725
Total de la région	51	79	2 194 210	43 024

Source : VPEI /CREAM/ Monographie 2009

En complémentarité des subventions de l'Etat, les communes recouvrent aussi des recettes. Les informations sont disponibles dans 50 communes sur 79. Le montant total de recettes collectées par ces communes s'élèvent à 3,1 milliards d'Ariary, soit une moyenne de 61 millions d'Ariary par commune. La moyenne par commune est la plus élevée à Sambava et la plus faible à Andapa. Mais il



faut considérer ce chiffre avec précaution car dans le district de Sambava, seules 2 communes sur les 26 composants le district ont communiqué les informations sur leurs recettes.

Tableau 102. *Montant des recettes collectées par les communes en 2008 (en millier d'Ariary)*

District	Nombre de communes où l'on a eu l'information	Nombre total de communes	Montant total en millier d'Ariary	Montant moyen en millier d'Ariary
Andapa	18	18	743 234	41 291
Antalaha	13	16	858 032	66 002
Sambava	2	26	411 661	205 831
Vohemar	17	19	1 066 777	62 752
Total de la région	50	79	3 079 704	61 594

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

Chapitre VII

Potentialités économiques de la région



Cette partie traite des atouts dont dispose la région de SAVA pour lui permettre de développer son économie et de rehausser le niveau de vie de sa population, ainsi que les principales contraintes et défis à relever dans le cadre des actions de développement.

VII.1. Les atouts

VII.1.1. Potentiel agricole important

La superficie agricole exploitée dans la région actuellement reste faible. La SAVA dispose ainsi d'une réserve de terrain arable qui mérite d'être exploitée. Dans l'ensemble de la région, la superficie exploitée ne représente que moins de 15 % de la superficie cultivable. La spécificité du climat est propice à la pratique de cultures d'exportation telles que la vanille ou le girofle.

La région représente actuellement une part importante de la production de vanille de Madagascar et cette filière mérite d'être développée continuellement. Toutefois, les services de proximité de vulgarisation et d'encadrement restent encore à un niveau assez faible et méritent d'être développés. En effet, le développement de chaque filière nécessite l'amélioration des services connexes. Par ailleurs, des efforts doivent être considérés pour le renforcement de capacités des paysans et tendre ainsi à la professionnalisation de ceux-ci à moyen terme.

VII.1.2. Potentiel touristique

La région dispose de nombreux sites qui permettent de développer facilement ce secteur. La couverture des opérateurs de téléphonie mobile dans la région ne fait que favoriser le développement de ce secteur. Actuellement, la région dispose aussi d'un office de tourisme qui est en charge de faire la promotion de la région au niveau des différents acteurs et de faciliter les activités de ces derniers.

Toutefois, le développement du tourisme est freiné par certains facteurs tels que l'accessibilité de la région et aussi aux différents sites touristiques, l'inexistence de produits touristiques bien définis à l'avance et l'insuffisance de l'intégration du secteur avec les autres secteurs de services locaux qui limitent les effets sur la population. La capacité d'accueil et les infrastructures touristiques doivent aussi figurer parmi les priorités de la région. Enfin, l'office régional du tourisme doit fournir un effort important dans la communication des potentiels touristiques de la région à travers par exemple la mise en place d'un site web.



VII.1.3. La filière vanille

La région tient une place importante dans la production de vanille destinée essentiellement à l'exportation. Les paysans disposent déjà du savoir faire sur la culture et la préparation de ce produit. La vanille malgache est réputée pour avoir un taux de vanilline élevée, donc un produit de qualité. Par ailleurs, le mode cultural actuel est encore artisanal et les produits peuvent être de ce fait qualifiés de « bio ». Enfin, la vanille malgache est inscrite au label « Bourbon ». Les efforts doivent alors être orientés vers le renforcement de ces qualités et de les exploiter afin d'améliorer l'exportation de ce

produit. La région peut par exemple s'inscrire pour avoir divers labels de qualité (par exemple le label Bio) pour en faciliter le développement sur les marchés occidentaux.

Par ailleurs, les efforts doivent aussi se concentrer sur le renforcement des capacités des paysans pour améliorer le processus de culture et de traitement pour aboutir à une meilleure qualité. Il faut aussi améliorer leur capacité organisationnelle afin qu'ils puissent avoir accès plus facilement au financement et accroître ainsi leur capacité de production.

VII.1.4. Pêche et pisciculture

Avec la longue côte dont elle dispose ainsi que les nombreux fleuves qui la traversent, la région a un énorme potentiel en matière de pêche. L'existence d'importantes entreprises de pêches industrielles telle que la Pêcherie de Nosy Be témoigne de cet atout important. Mais les efforts ne doivent pas seulement se focaliser sur la professionnalisation de la pêche côtière ou fluviale mais doivent tendre aussi vers développement de la pisciculture ou de l'aquaculture qui sont fortement rémunératrices.

VII.1.5. Présence d'institutions financières

L'existence des différentes institutions financières peut permettre de développer les différentes activités génératrices de revenus que veulent entreprendre les ménages de la région. Par ailleurs, elles sécurisent les transactions financières et facilitent aussi la monétarisation de l'économie.

Tous les districts de la région sont pourvus de bureaux du Trésor sauf Antsiranana II qui est proche du chef lieu de région. Les banques sont présentes dans 5 districts sur 6 et les institutions de micro-crédit

Photo 14. Légende image



sont présentes dans tous les districts. Quant aux caisses d'épargne et la CNaPS, elles sont faiblement représentées dans la région

VII.1.6. Le capital humain

La région de SAVA dispose d'une population majoritairement jeune. Le niveau d'instruction de la population en général est meilleur comparé au niveau national, avec un pourcentage élevé de population du niveau secondaire et plus. Le TBS primaire de 158 % se situe au dessus du niveau national et témoigne de la volonté de la population à éduquer leurs enfants. L'accès aux médias nationaux et privés dans toute la région permet d'améliorer leur niveau de culture et de connaissance générale.

La couverture spatiale des formations sanitaires est acceptable. Toutefois, une partie de la population doit parcourir pas une longue distance pour aller se faire soigner. Les décès maternels et infantiles sont assez faibles, témoignant un accès et une utilisation effective des services de santé. Mais compte tenu du développement du tourisme dans la région et la présence de nombreux étrangers du fait des produits d'exportation ainsi que l'importance des tranches d'âges jeunes de la population, les services spécifiques comme ceux s'occupant de la santé de reproduction doivent être plus développés. Ce besoin se manifeste par exemple par la précocité de la fécondité dans la région.

VII.1.7. Les contraintes et défis

Un potentiel ne se transforme en richesses que lorsqu'il est exploité moyennant la mise en place de facteurs favorables. Les contraintes auxquelles les responsables régionaux et communaux sont de diverses origines et nécessitent que des actions ciblées soient entreprises.

VII.1.8. Développement des infrastructures économiques

Si les chefs lieux de district sont desservis par des routes bitumées, une grande partie du réseau routier de la région est en mauvais état, notamment les pistes menant au niveau des différentes communes. Cela peut limiter les échanges commerciaux mais aussi freiner le développement de certains secteurs porteurs comme le tourisme en rendant difficile l'accès aux différents sites. Les conditions climatiques sont autant d'obstacles favorisant l'enclavement de la région.

La couverture des infrastructures de service comme l'électricité ou la distribution d'eau courante est encore faible dans la région. De même, les infrastructures agricoles sont insuffisantes, notamment pour pouvoir exploiter les terrains cultivables non encore exploités actuellement.



VII.1.9. Activités économiques

Actuellement, l'économie de la région dépend essentiellement des cultures de rente. L'économie régionale est alors fortement tributaire des fluctuations des prix sur le marché international et reste vulnérable par rapport aux différents aléas climatiques. D'un autre côté, le tourisme commence à se développer. L'industrie existe mais concerne des secteurs développés depuis longtemps. L'exploitation de nouveaux produits et l'innovation au niveau des industries restent encore faibles. Il convient alors de réfléchir sur les voies et moyens permettant de développer les autres secteurs économiques et diversifier les activités régionales afin de réduire la vulnérabilité de la région et d'accroître ainsi la résilience de la population.

VII.1.10. Développement des appuis aux paysans

L'importance du secteur agricole de la région doit aller de pair avec le développement des services d'appui afin d'augmenter la productivité. Ces services d'appui doivent toucher :

- les fournitures d'intrants agricoles comme l'engrais et les semences améliorées ;
- l'encadrement des paysans afin de promouvoir les nouvelles techniques culturales ;
- l'appui des paysans pour la structuration des différentes filières porteuses et l'amélioration de l'accès aux marchés ;
- le développement de l'accès aux crédits qui feront augmenter l'échelle de production et ne plus se limiter à l'agriculture de subsistance ;
- le renforcement de capacités des paysans pour des nouvelles activités comme la pisciculture.

VII.1.11. Environnement

L'environnement de la région subit une pression de toute part. Ces pressions proviennent d'une part de la population par rapport à la production et les pratiques culturales itinérantes encore importantes, les feux de brousse et l'insuffisance des activités de reboisement. D'autre part, la région est l'un des endroits réputés pour l'exploitation illicite de bois précieux, et notamment de bois de rose. Cette pratique accélère pourtant la dégradation des forêts primaires encore existantes. En raison de son caractère illicite, cette exploitation ne rapporte que peu de revenu à la population locale. Les efforts doivent alors être focalisés sur la sensibilisation de la population et à la proposition d'alternatives de revenu pour la population afin que cette pratique cesse.

D'autre part, la déforestation engendre aussi une accélération de l'érosion et à la baisse de la fertilité du sol. Le phénomène de déboisement porte atteinte aux efforts menés pour l'amélioration de la production agricole et la préservation de l'environnement forestier et l'équilibre écologique. Cette situation est aggravée par l'émergence de sites d'exploitation minière non réglementés qui accélère la détérioration de l'environnement. Les impacts de ces dégradations ont commencé à se faire sentir aussi bien sur le climat que sur la productivité du sol dans la région.

ANNEXE

**Résultats d'enquête, enquête monographique,
CREAM 2009**

Annexe 1. Démographie et accessibilité

District	Commune	Nombre de Fokontany	Nombre estimatif d'habitants	Accessibilité du chef lieu en voiture légère	Accessibilité du lieu en voiture 4x4	Existence ligne de transport en commun	Terminus ligne de transport en commun	Existence station d'essence
Andapa	Ambalamananasy II	11	22 163	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Andapa	Ambodiangezoka	15	29 955	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Andapa	Ambodimanga I	5	8 192	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Andapa	Andapa	9	29 288	En permanence	.	Oui	Oui	Gde Cie.
Andapa	Andrakata	4	9 251	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Andapa	Andranomena	5	5 085	période sèche	.	Non	.	Non
Andapa	Anjilavabe	5	7 493	Non	Non	Non	.	Non
Andapa	Ankiakabe Nord	5	9 874	En permanence	.	Oui	Non	Non
Andapa	Anoviara	11	12 981	Non	Non	Non	.	Non
Andapa	Antsahamena	5	4 500	Non	Non	Non	.	Non
Andapa	Bealampona	8	14 588	En permanence	.	Oui	Non	Non
Andapa	Belaoko - Marovato	5	5 633	En permanence	.	Non	.	Non
Andapa	Betsakatsako Andranatsara	6	9 414	En permanence	.	Non	.	Non
Andapa	Doany	11	25 002	Non	Non	Non	.	Non
Andapa	Marovato	5	7 226	En permanence	.	Oui	Non	Non
Andapa	Matsohely	6	8 461	période sèche	.	Non	.	Non
Andapa	Tanandava	7	8 917	En permanence	.	Non	.	Non
Andapa	Belaoko - Lokoho	6	9 879	En permanence	.	Oui	Non	Non
Antalaha	Ambalabe	13	17 990	Non	En permanence	Oui	Non	Non
Antalaha	Ambinaniñaho	5	10 159	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Antalaha	Ambohitranana	11	17 198	Non	En permanence	Oui	Oui	Non
Antalaha	Ampahana	12	18 491	En permanence	.	Oui	Non	Non
Antalaha	Ampohibe	19	25 549	Non	En permanence	Non	.	Non

District	Commune	Nombre de Fokontany	Nombre estimatif d'habitants	Accessibilité du chef lieu en voiture légère	Accessibilité du lieu en voiture 4x4	Existence ligne de transport en commun	Terminus ligne de transport en commun	Existence station d'essence
Antalaha	Antalaha	16	79 508	En permanence	.	Oui	Oui	Gde Cie.
Antalaha	Antananambo	15	16 843	Non	Non	Non	.	Non
Antalaha	Antombana	18	24 719	Non	En permanence	Oui	Oui	Non
Antalaha	Antsahanoro	11	22 960	période sèche	.	Oui	Oui	Non
Antalaha	Antsambalahy	7	9 457	Non	Non	Non	.	Non
Antalaha	Lanjario	14	15 878	Non	période sèche	Non	.	Non
Antalaha	Marofinaritra	12	20 073	Non	En permanence	Oui	Oui	Non
Antalaha	Vinanivao	5	13 106	Non	Non	Non	.	Non
Antalaha	Sarahandrano	7	5 995	Non	Non	Non	.	Non
Antalaha	Andampy	7	5 763	Non	Non	Non	.	Non
Antalaha	Ampanavoana	10	11 020	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Ambatofo	15	14 143	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Ambohangibe	18	26 000	période sèche	.	Non	.	Non
Sambava	Ambodiampana	10	11 992	En permanence	.	Oui	Non	Non
Sambava	Ambodivoara	15	15 376	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Sambava	Ambohimalaza	9	17 435	En permanence	.	Oui	Non	Non
Sambava	Ambohimitsinjio	8	7 684	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Sambava	Anamalaho	8	12 040	période sèche	.	Oui	Oui	Non
Sambava	Andrahanjo	9	9 098	période sèche	.	Non	.	Non
Sambava	Andratamarina	11	7 385	période sèche	.	Non	.	Non
Sambava	Aniangoveratra	25	22 730	En permanence	.	Oui	Non	Non
Sambava	Anjialava	10	10 588	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Anjinaomby	7	6 903	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Sambava	Antindra	27	30 269	Non	Non	Non	.	Non

District	Commune	Nombre de Fokontany	Nombre estimatif d'habitants	Accessibilité du chef lieu en voiture légère	Accessibilité du lieu en voiture 4x4	Existence ligne de transport en commun	Terminus ligne de transport en commun	Existence station d'essence
Sambava	Antsahavaribe	22	11 944	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Antsambaharo	7	4 780	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Bemanevika	11	12 581	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Sambava	Bevonotra	22	30 888	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Farahalana	20	29 391	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Sambava	Maracambihy	8	11 781	En permanence	.	Oui	Non	Non
Sambava	Maragaona	9	14 152	période sèche	.	Non	.	Non
Sambava	Marojala	13	15 492	période sèche	.	Non	.	Non
Sambava	Morafeno	12	12 003	période sèche	.	Non	.	Non
Sambava	Nosiharina	8	15 555	En permanence	.	Oui	Non	Non
Sambava	Sambava	16	48 160	En permanence	.	Oui	Oui	Gde Cie.
Sambava	Tanambaon' l' Daoud	13	11 854	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Sambava	Andrebona	6	5 208	Non	Non	Non	.	Non
Voahemar	Ambalasarana	8	6 483	période sèche	.	Non	.	Non
Voahemar	Ambinaninandravory	7	11 145	période sèche	.	Non	.	Non
Voahemar	Amborjala	5	7 907	Non	période sèche	Non	.	Non
Voahemar	Ampanefena	14	85 368	En permanence	.	Oui	Oui	Privé
Voahemar	Ampisikinana	5	5 028	période sèche	.	Oui	Oui	Non
Voahemar	Ampondra	9	15 462	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Voahemar	Andrafenkona	5	6 102	période sèche	.	Non	.	Non
Voahemar	Andravory	5	6 304	période sèche	.	Non	.	Non
Voahemar	Antsahavaribe	9	9 942	période sèche	.	Non	.	Non
Voahemar	Antsirabe Nord	18	47 068	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Voahemar	Belambo	5	11 248	période sèche	.	Non	.	Non

District	Commune	Nombre de Fokontany	Nombre estimatif d'habitants	Accessibilité du chef lieu en voiture légère	Accessibilité du lieu en voiture 4x4	Existence ligne de transport en commun	Terminus ligne de transport en commun	Existence station d'essence
Vohemar	Bobakindro	6	9 273	période sèche	.	Non	.	Non
Vohemar	Daraina	7	12 106	période sèche	.	Oui	Oui	Non
Vohemar	Fanambana	8	17 061	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Vohemar	Maromokotra	5	5 785	période sèche	.	Oui	Non	Non
Vohemar	Milanao	13	19 624	période sèche	.	Oui	Oui	Non
Vohemar	Nosibe	7	7 764	période sèche	.	Oui	Oui	Non
Vohemar	Tsarabaria	10	22 677	En permanence	.	Oui	Non	Non
Vohemar	Vohemar - Centre	7	17 686	En permanence	.	Oui	Oui	Privé

Annexe 2. Marché, réseau électrique

District	Commune	Existence de marché	Lieu aménagé pour le marché	Existence réseau électrique	Zone couverte dans la Commune	Source de production d'électricité	Puissance installée (kWh)
Andapa	Ambalamananasy II	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Ambodiangezoka	Oui	Oui	Non	.	.	.
Andapa	Ambodimanga I	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Andapa	Oui	Oui	Jirama	Une partie	Thermique	500
Andapa	Andrakata	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Andranomena	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Anjilavabe	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Ankiakabe Nord	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Anoviara	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Antsahamena	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Bealampo	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Belaoko - Marovato	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Betsakatsako Andranatsara	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Doany	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Marovato	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Matsohely	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Tanandava	Oui	Non	Non	.	.	.
Andapa	Belaoko - Lokoho	Oui	Non	Non	.	.	.
Antalaha	Ambalabe	Oui	Non	Non	.	.	.
Antalaha	Ambinanifaho	Oui	Oui	Non	.	.	.
Antalaha	Ambohitralanana	Oui	Non	Non	.	.	.
Antalaha	Ampahana	Oui	Oui	Non	.	.	.
Antalaha	Ampohibe	Non	.	Non	.	.	.
Antalaha	Antalaha	Oui	Oui	Jirama	Une partie	Thermique	2 000 000
Antalaha	Antananambo	Non	.	Non	.	.	.
Antalaha	Antambana	Oui	Non	Non	.	.	.
Antalaha	Antsahanoro	Oui	Non	Non	.	.	.

District	Commune	Existence de marché	Lieu aménagé pour le marché	Existence réseau électrique	Zone couverte dans la Commune	Source de production d'électricité	Puissance installée (kWh)
Antalaha	Antsambalahy	Non	.	Non	.	.	.
Antalaha	Lanjariivo	Non	.	Non	.	.	.
Antalaha	Marofinaritra	Oui	Non	Non	.	.	.
Antalaha	Vinarivao	Non	.	Non	.	.	.
Antalaha	Sarahandrano	Non	.	Non	.	.	.
Antalaha	Andampy	Non	.	Non	.	.	.
Antalaha	Ampanavoana	Non	.	Non	.	.	.
Sambava	Ambatoafo	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Amboahangibe	Oui	Oui	Non	.	.	.
Sambava	Amboiampana	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Amboivoara	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Ambohimalaza	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Ambohimitsinjo	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Anamalaho	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Andrahanjo	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Andratamarina	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Aniangoveratra	Oui	Oui	Non	.	.	.
Sambava	Anjilava	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Anjinjoamby	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Antindra	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Antsahavaribe	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Antsambaharo	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Bemanevika	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Bevonitra	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Farahalana	Oui	Non	Autre	Thermique	80	.
Sambava	Maroambihy	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Marogaona	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Maroiala	Oui	Non	Non	.	.	.

District	Commune	Existence de marché	Lieu aménagé pour le marché	Existence réseau électrique	Zone couverte dans la Commune	Source de production d'électricité	Puissance installée (kWh)
Sambava	Morafeno	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Nosiharina	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Sambava	Oui	Oui	Jirama	Toute	Thermique	450 000
Sambava	Tanambaon'I Daoud	Oui	Non	Non	.	.	.
Sambava	Andrembona	Oui	Non	Non	.	.	.
Vohemar	Ambalasarana	Oui	Non	Non	.	.	.
Vohemar	Ambinaninandravory	Oui	Non	Non	.	.	.
Vohemar	Amboriala	Oui	Non	Non	.	.	.
Vohemar	Ampanefena	Oui	Non	Jirama	Une partie	Thermique	486
Vohemar	Ampisikinana	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Ampondra	Non	.	Non	.	.	.
Vohemar	Andrafenkona	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Andravory	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Antsahavaribe	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Antsirabe Nord	Oui	Oui	Jirama	Une partie	Thermique	58
Vohemar	Belambo	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Bobakindro	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Daraina	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Fanambana	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Maromokoitra	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Milanao	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Nosibe	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Tsarabaria	Oui	Oui	Non	.	.	.
Vohemar	Vohemar - Centre	Oui	Oui	Jirama	Une partie	Thermique	450

Annexe 3. Accées à l'eau courante

District	Commune	Réseau eau courante	Zone couverte dans la Commune	Heure de distribution par jour	Capacité fournie (m ³)	Nombre d'abonné en 2009	Nb demande d'abonnement non satisfaite en 2009	Volume d'eau consommé
Andapa	Ambalamananasy II	Autre	Une partie	24 h/24	112	.	.	.
Andapa	Ambodiangezoka	Autre	Une partie	24 h/24	1 027	.	.	.
Andapa	Ambodimanga I	Autre	Une partie	24 h/24	105	.	.	.
Andapa	Andapa	Jirama+autre	Une partie	24 h/24	960	670	7	15 000
Andapa	Andrakata	Autre	Une partie	24 h/24	195	.	.	.
Andapa	Andranomena	Autre	Une partie	Moins de 12 h	135	.	.	.
Andapa	Anjalavabe	Non
Andapa	Ankiakabe Nord	Autre	Une partie	24 h/24
Andapa	Anoviara	Non
Andapa	Antsahamanena	Non
Andapa	Bealampona	Autre	Une partie	24 h/24
Andapa	Beloko - Marovato	Non
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	Non
Andapa	Doany	Autre	Une partie	24 h/24	85	.	.	.
Andapa	Marovato	Autre	Une partie	24 h/24	90	.	.	.
Andapa	Matsohely	Non
Andapa	Tanandava	Non
Andapa	Beloko - Lokoho	Non
Antalaha	Ambalabe
Antalaha	Ambinamifaho
Antalaha	Ambohitalanana
Antalaha	Ampahana
Antalaha	Ampohibe

District	Commune	Réseau eau courante	Zone couverte dans la Commune	Heure de distribution par jour	Capacité fournie (m ³)	Nombre d'abonné en 2009	Nb demande d'abonnement non satisfaite en 2009	Volume d'eau consommé
Antalaha	Antalaha	Jirama	Une partie	24 h/24	48 885	1 177	.	39 763
Antalaha	Antanananambo	Autre	Une partie	24 h/24
Antalaha	Antombana
Antalaha	Antsahanoro
Antalaha	Antsambalahy
Antalaha	Lanjarivo
Antalaha	Marofinaritra
Antalaha	Vinanivao
Antalaha	Sarahandrano
Antalaha	Andampy
Antalaha	Ampanavoana
Sambava	Ambatoafo	Non
Sambava	Amboahangibe	Autre	Une partie	24 h/24
Sambava	Ambodiampana	Autre	Une partie	24 h/24	26 640	.	.	.
Sambava	Ambodivoara	Autre	Une partie	24 h/24
Sambava	Ambohimalaza	Autre	Une partie	24 h/24
Sambava	Ambohimitsinjo	Autre	Une partie	24 h/24	504	.	.	.
Sambava	Anamalaho	Non
Sambava	Andrahanjo	Autre	Une partie	24 h/24
Sambava	Andratamarina	Autre	Une partie	24 h/24
Sambava	Anjangeratra	Non
Sambava	Anjalava	Non
Sambava	Anjinjamby	Autre	Une partie	24 h/24	5 760	.	.	.
Sambava	Antindra	Autre	Une partie	Moins de 12 h

District	Commune	Réseau eau courante	Zone couverte dans la Commune	Heure de distribution par jour	Capacité fournie (m ³)	Nombre d'abonné en 2009	Nb demande d'abonnement non satisfaite en 2009	Volume d'eau consommé
Sambava	Antsahavaribe	Non
Sambava	Antsambaharo	Non
Sambava	Bemanevika	Autre	Une partie	24 h/24
Sambava	Bevonotra	Non
Sambava	Farahalana	Autre	Une partie	24 h/24	32 400	.	.	.
Sambava	Maroambihy	Autre	Une partie	24 h/24
Sambava	Marogaona	Autre	Une partie	24 h/24
Sambava	Marojala	Non
Sambava	Morafeno	Non
Sambava	Nosiharina	Non	.	.	.	528	10	19 500
Sambava	Sambava	Jirama+autre	Une partie	24 h/24
Sambava	Tanambaon'1 Daoud	Non
Sambava	Andrembona	Non
Vohemar	Ambalasastrana	Non
Vohemar	Ambinaninandravory	Non
Vohemar	Amboriala	Non
Vohemar	Ampanefena	Autre	Une partie	12 à 23 h	21	.	.	.
Vohemar	Ampisikinana	Non
Vohemar	Ampondra	Non
Vohemar	Andrafenkona	Non
Vohemar	Andravory	Non
Vohemar	Antsahavaribe	Non
Vohemar	Antsirabe Nord	Autre	Une partie	12 à 23 h	19	.	.	.
Vohemar	Belambo	Non

District	Commune	Réseau eau courante	Zone couverte dans la Commune	Heure de distribution par jour	Capacité fournie (m ³)	Nombre d'abonné en 2009	Nb demande d'abonnement non satisfaite en 2009	Volume d'eau consommé
Vohemar	Bobakindro	Non
Vohemar	Daraina	Autre	Une partie	24 h/24	25	.	.	.
Vohemar	Fanambana	Non
Vohemar	Maromokotra	Non
Vohemar	Milanao	Non
Vohemar	Nosibe	Non
Vohemar	Tsarabarara	Non
Vohemar	Vohemar - Centre	Jirama	1	24 h/24	850	576	34	820

Annexe 4. Accès à l'eau potable et réseau de télécommunication

District	Commune	Existence Borne fontaine	Existence structure de gestion de BF	Moyen d'appro. en eau	Réseau téléphonie fixe	Réseau téléphonie mobile	Accès internet	Nombre cybercafé	Possibilité communication BLU
Andapa	Ambalamananasy II	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Oui	Oui	Non	.	Non
Andapa	Ambodiangezoka	Autre	Oui	Borne fontaine	Oui	Oui	Non	.	Oui
Andapa	Ambodimanga I	Autre	Oui	Source	Non	Oui	Non	.	Non
Andapa	Andapa	Jirama	Oui	Borne fontaine	Oui	Oui	Oui	2	Oui
Andapa	Andrakata	Autre	Oui	Borne fontaine	Non	Non	Non	.	Non
Andapa	Andranomena	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Oui	Oui	Non	.	Non
Andapa	Anjilavabe	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Andapa	Ankiakabe Nord	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Non
Andapa	Anoviara	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Andapa	Antsahamena	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Andapa	Bealampona	Autre	Oui	Borne fontaine	Oui	Oui	Non	.	Non
Andapa	Belaoko - Marovato	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Non
Andapa	Betsakatsako Andranatsara	Non	.	Source	Non	Non	Non	.	Non
Andapa	Doany	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Oui
Andapa	Marovato	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Non
Andapa	Matsohely	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Non
Andapa	Tanadava	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Andapa	Belaoko - Lokoho	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Antalaha	Ambalabe	.	.	Rivière, fleuve	Oui	Oui	.	.	Non
Antalaha	Ambinanifaho	.	.	Rivière, fleuve	Oui	Oui	.	.	Non
Antalaha	Ambohitralanana	.	.	Rivière, fleuve	Oui	Oui	.	.	Oui
Antalaha	Ampahana	.	.	Puits	Oui	Oui	.	.	Oui
Antalaha	Ampohibe	.	.	Rivière, fleuve	Oui	Oui	.	.	Non

District	Commune	Existence Borne fontaine	Existence structure de gestion de BF	Moyen d'appro. en eau	Réseau téléphonie fixe	Réseau téléphonie mobile	Accès internet	Nombre cybercafé	Possibilité communication BLU
Antalaha	Antalaha	Jirama+autre	Oui	Borne fontaine	Oui	Oui	Oui	2	Non
Antalaha	Antanananambo	Autre	Oui	Borne fontaine	Oui	Non	.	.	Non
Antalaha	Antombana	.	.	Rivière, fleuve	Oui	Non	.	.	Non
Antalaha	Antsahanoro	.	.	Puits	Oui	Non	.	.	Non
Antalaha	Antsambalahy	.	.	Rivière, fleuve	Oui	Non	.	.	Non
Antalaha	Lanjirivo	.	.	Rivière, fleuve	Oui	Non	.	.	Non
Antalaha	Marofinaritra	.	.	Rivière, fleuve	Oui	Non	.	.	Non
Antalaha	Vinanimavo	.	.	Source	Oui	Oui	.	.	Oui
Antalaha	Sarahandrano	.	.	Rivière, fleuve	Oui	Non	.	.	Non
Antalaha	Andampy	.	.	Rivière, fleuve	Non	Non	.	.	Oui
Antalaha	Ampanavoana	.	.	Puits	Oui	Oui	.	.	.
Sambava	Ambatoafo	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Ambochangibe	Autre	Oui	Puits	Oui	Non	Non	.	Oui
Sambava	Ambodiampana	Autre	Oui	Puits	Oui	Non	Non	.	Non
Sambava	Ambodivoara	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Ambohimalaza	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Oui	Oui	Non	.	Non
Sambava	Ambohimitsinjo	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Oui	Non	Non	.	Non
Sambava	Anamalaho	Non	.	Rivière, fleuve	Oui	Non	Non	.	Non
Sambava	Andrahanjo	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Andratamarina	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Anjangoveratra	Non	.	Rivière, fleuve	Oui	Oui	Non	.	Oui
Sambava	Anjialava	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Anjinjaomby	Autre	Oui	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Antindra	Autre	Oui	Rivière, fleuve	Oui	Non	Non	.	Non

District	Commune	Existence Borne fontaine	Existence structure de gestion de BF	Moyen d'appro. en eau	Réseau téléphonie fixe	Réseau téléphonie mobile	Accès internet	Nombre cybercafé	Possibilité communication BLU
Sambava	Antsahavaribe	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Antsambaharo	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Non
Sambava	Bemanevika	Autre	Oui	Source	Oui	Oui	Non	.	Oui
Sambava	Bevonotra	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Farahalana	Autre	Oui	Puits	Oui	Oui	Non	.	Oui
Sambava	Maroambihy	Autre	Oui	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Marogaona	Autre	Oui	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Sambava	Marojala	Non	.	Rivière, fleuve	Oui	Non	Non	.	Non
Sambava	Morafeno	Non	.	Rivière, fleuve	Oui	Oui	Non	.	Non
Sambava	Nosiharina	Non	.	Rivière, fleuve	Oui	Oui	Non	.	Non
Sambava	Sambava	Jirama	Oui	Puits	Oui	Oui	Oui	10	Oui
Sambava	Tanambaan'Il Daoud	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Oui
Sambava	Andrebona	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Vohemar	Ambalasarana	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Vohemar	Ambinaninandravory	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Vohemar	Amboriala	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Vohemar	Ampanefena	Autre	Oui	Puits	Non	Oui	Oui	1	Oui
Vohemar	Ampisikinana	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Vohemar	Ampondra	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Vohemar	Andrafenkona	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Vohemar	Andravory	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Vohemar	Antsahavaribe	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Vohemar	Antsirabe Nord	Autre	Oui	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Vohemar	Belambo	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non

District	Commune	Existence Borne fontaine	Existence structure de gestion de BF	Moyen d'appro. en eau	Réseau téléphonie fixe	Réseau téléphonie mobile	Accès internet	Nombre cybercafé	Possibilité communication BLU
Voahemmar	Bobakindro	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Voahemmar	Daraina	Autre	Oui	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Voahemmar	Fanambana	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Oui
Voahemmar	Maromokotra	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Voahemmar	Milanaoa	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Voahemmar	Nosibe	Non	.	Autre	Non	Oui	Non	.	Non
Voahemmar	Tsarabaria	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Voahemmar	Voahemmar - Centre	Jirama	Non	Borne fontaine	Non	Oui	Oui	2	Oui

Annexe 5. Accès à l'information et sécurité

District	Commune	Existence agence PAOMA	Existence service privé de poste	Capter RNM	Capter TVM	Capter radio privée	Capter TV privée	Nb caserne gendarmerie	Nb commissariat de police	Nb caserne de l'armée
Andapa	Ambalamananasy II	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Ambodiangezaka	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	1	-	-
Andapa	Ambodimanga I	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Andapa	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1	1	-
Andapa	Andrakata	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	-	-	-
Andapa	Andranomena	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Anjilavabe	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	-	-	-
Andapa	Ankiakabe Nord	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Anoviara	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	-	-	-
Andapa	Antsahamanena	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	-	-	-
Andapa	Bealampona	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Belaoko - Marovato	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Doany	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	1	-	-
Andapa	Marovato	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Matsohely	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Tanandava	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Andapa	Belaoko - Lokoho	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	-	-	-
Antalaha	Ambalabe	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Ambinanifaho	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Ambohitralanana	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Ampahana	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Ampohibe	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-

District	Commune	Existence agence PAOMA	Existence service privé de poste	Capter RNM	Capter TVM	Capter radio privée	Capter TV privée	Nb caserne gendarmerie	Nb commissariat de police	Nb caserne de l'armée
Antalaha	Antalaha	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2	1	-
Antalaha	Antananambo	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Antombana	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Antsahanoro	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Antsambalahy	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Lanjirivo	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Marofinaritra	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Vinanivao	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Saraharano	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Andampy	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Antalaha	Ampanavoana	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	1	-	-
Sambava	Ambatoafo	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Ambohangibé	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	1	-	-
Sambava	Ambodiampana	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Ambodivoara	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Ambohimalaza	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Ambohimitsinjo	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Anamalaho	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Andrahanjo	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Andratamarina	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Aniangoveratra	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	1	-	-
Sambava	Anjalava	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Anjijaomby	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Antindra	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-

District	Commune	Existence agence PAOMA	Existence service privé de poste	Capter RNM	Capter TVM	Capter radio privée	Capter TV privée	Nb caserne gendarmerie	Nb commissariat de police	Nb caserne de l'armée
Sambava	Antsahavaribe	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Antsambaharo	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Bemanevika	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Bevonotra	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Farahalana	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	1	1	1
Sambava	Maroambihy	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Marogaona	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Marojala	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Morafeno	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Nosiharina	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	1
Sambava	Sambava	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1	1	1
Sambava	Tanabaon'1 Daoud	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Sambava	Andrebana	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Vohemar	Ambalasarana	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Vohemar	Ambinaninandravory	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Vohemar	Amboriala	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	-	-	-
Vohemar	Ampanefena	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	1	-	-
Vohemar	Ampisikinana	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Vohemar	Ampondra	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Vohemar	Andrafenkona	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	1	-	-
Vohemar	Andravory	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	-	-	-
Vohemar	Antsahavaribe	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Vohemar	Antsirabe Nord	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Vohemar	Belambo	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-

District	Commune	Existence agence PAOMA	Existence service privé de poste	Capter RNM	Capter TVM	Capter radio privée	Capter TV privée	Nb caserne gendarmerie	Nb commissariat de police	Nb caserne de l'armée
Voahemar	Bobakindro	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Voahemar	Daraina	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	1	-	-
Voahemar	Fanambana	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Voahemar	Maromokotra	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	-	-	-
Voahemar	Milanao	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Voahemar	Nosibe	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Voahemar	Tsarabararia	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Voahemar	Voahemar - Centre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1	1	-

Annexe 6. Religion

District	Commune	Nombre EKAR	Nb édifice Anglicane	Nombre FJKM	Nombre FLM	Nb édifice Adventiste	Nb édifice Jesosy Mamoni
Andapa	Ambalamananasy II	13	-	13	2	6	3
Andapa	Ambodiangezoka	15	1	15	1	3	3
Andapa	Ambodimanga I	7	-	11	-	5	-
Andapa	Andapa	7	1	5	3	5	1
Andapa	Andrakata	4	1	4	2	3	-
Andapa	Andranomena	1	-	1	1	-	-
Andapa	Anjalavabe	5	-	5	2	2	-
Andapa	Ankiakabe Nord	2	-	4	1	5	-
Andapa	Anoviara	12	-	11	3	9	-
Andapa	Antsahamanena	5	-	5	-	3	2
Andapa	Bealampona	6	-	8	-	2	-
Andapa	Belaoko - Marovato	4	-	4	-	2	-
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	3	-	4	-	1	2
Andapa	Doany	11	-	11	5	5	2
Andapa	Marovato	3	-	4	-	2	-
Andapa	Matsohely	5	-	5	-	1	-
Andapa	Tanandava	6	-	7	-	6	-
Andapa	Belaoko - Lokoho	8	1	7	5	4	1
Antalaha	Ambalabe	14	1	13	2	1	-
Antalaha	Ambinanifaho	4	-	5	2	3	1
Antalaha	Ambohitralanana	9	1	9	5	1	2
Antalaha	Ampahana	11	-	10	2	1	-
Antalaha	Ampohibe	14	-	5	6	2	1
Antalaha	Antalaha	2	1	3	1	1	1
Antalaha	Antanananambo	15	-	19	2	2	1
Antalaha	Antombana	10	1	18	1	2	1
Antalaha	Antsahanoro	18	-	8	-	1	1

District	Commune	Nombre EKAR	Nb édifice Anglicane	Nombre FJKM	Nombre FLM	Nb édifice Adventiste	Nb édifice Jesosy Mamoni
Antalaha	Antsambalahy	4	-	5	3	1	1
Antalaha	Lanjirivo	11	-	10	6	1	-
Antalaha	Marofinaritra	11	-	14	-	3	1
Antalaha	Vinavivao	4	-	8	4	2	-
Antalaha	Sarahandrano	4	-	4	-	-	1
Antalaha	Andampy	2	-	2	-	-	-
Antalaha	Ampanavoana	4	-	5	4	1	-
Sambava	Ambatoafo	16	-	15	15	5	2
Sambava	Amboahangibe	11	1	9	7	6	3
Sambava	Amboadiampana	6	-	9	3	5	1
Sambava	Amboivoara	8	-	9	10	2	1
Sambava	Ambohimalaza	6	-	9	-	3	4
Sambava	Ambohimitsinjo	8	1	7	4	3	1
Sambava	Anamalaho	6	-	8	3	2	-
Sambava	Andrahanjo	8	-	10	6	4	-
Sambava	Andratamarina	8	-	6	4	3	1
Sambava	Aniangoveratra	16	1	12	10	6	2
Sambava	Anjilava	6	-	4	2	2	-
Sambava	Anjinjaomby	6	-	6	2	5	1
Sambava	Antindra	6	-	16	4	5	2
Sambava	Antsahavaribe	12	-	16	8	8	-
Sambava	Antsambaharo	5	-	6	5	1	1
Sambava	Bemanevika	9	-	8	6	4	4
Sambava	Bevonotra	10	-	8	6	3	1
Sambava	Farahalana	6	-	10	3	8	2
Sambava	Maroambihy	7	-	7	3	4	-
Sambava	Marogaona	8	2	12	6	4	2
Sambava	Maroiala	5	-	7	6	4	-

District	Commune	Nombre EKAR	Nb édifice Anglicane	Nombre FJKM	Nombre FLM	Nb édifice Adventiste	Nb édifice Jesosy Mamoni
Sambava	Morafeno	9	1	8	8	3	-
Sambava	Nosiharina	4	-	4	3	3	1
Sambava	Sambava	14	3	11	7	12	6
Sambava	Tanambaoan'I Daoud	5	-	8	1	2	1
Sambava	Andrembona	5	-	8	-	-	1
Vohemar	Ambalatsirana	-	-	3	-	2	-
Vohemar	Ambinaninandravory	7	-	5	3	1	2
Vohemar	Amboritala	9	-	3	5	2	-
Vohemar	Ampanefena	82	2	2	3	5	2
Vohemar	Ampisikinana	3	2	-	1	2	1
Vohemar	Ampondra	8	3	4	4	1	3
Vohemar	Andrafenkona	7	1	4	-	3	1
Vohemar	Andravory	1	-	2	-	1	1
Vohemar	Antsahavaribe	15	3	9	3	1	-
Vohemar	Antsirabe Nord	13	3	5	13	1	2
Vohemar	Belambo	7	-	4	3	2	-
Vohemar	Bobakindro	5	-	2	-	7	3
Vohemar	Daraina	3	2	1	-	3	1
Vohemar	Fanambana	4	2	4	1	2	3
Vohemar	Maromokoitra	-	1	1	-	1	1
Vohemar	Milanao	7	-	2	3	2	8
Vohemar	Nosibe	1	9	1	-	1	2
Vohemar	Tsarabaria	12	1	5	5	4	3
Vohemar	Vohemar - Centre	2	2	2	1	4	1

Annexe 7. Religion et sport

District	Commune	Nb édifice autre chrétienne	Nb édifice Musulmane	Nb autre édifice	Nb terrain de sport public	Nb terrain de sport privé	Nb salle de spectacle public	Nb salle de spectacle privé
Andapa	Ambalamanasy II	3	-	-	2	-	1	-
Andapa	Ambodiangezoka	7	-	-	2	1	1	-
Andapa	Ambodimanga I	4	-	-	1	-	-	-
Andapa	Andapa	7	1	-	8	3	2	1
Andapa	Andrakata	2	-	-	1	-	-	-
Andapa	Andranomena	-	-	-	1	-	-	-
Andapa	Anjialavabe	2	-	-	1	-	-	-
Andapa	Ankiakabe Nord	1	-	-	1	-	-	-
Andapa	Anoviara	-	-	-	1	-	-	-
Andapa	Antsahamena	2	-	-	1	-	-	-
Andapa	Bealampona	2	-	-	1	-	-	-
Andapa	Belaako - Marovato	1	-	-	1	-	-	-
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	1	-	-	1	-	-	-
Andapa	Doany	2	-	-	4	6	1	-
Andapa	Marovato	-	-	-	1	-	-	-
Andapa	Matsonhely	1	-	-	1	-	-	-
Andapa	Tanandava	1	-	-	1	-	-	-
Andapa	Belaako - Lokoho	2	-	-	1	-	-	-
Antalaha	Ambalabe	5	-	1	13	-	1	1
Antalaha	Ambinamifaho	3	-	3	6	-	1	1
Antalaha	Ambohitalanana	5	-	3	11	-	2	-
Antalaha	Ampahana	1	-	1	13	-	1	-
Antalaha	Ampohibe	1	-	-	19	-	2	-
Antalaha	Antalaha	3	2	-	16	1	3	1
Antalaha	Antananambo	5	-	2	15	-	2	-
Antalaha	Antombana	1	-	-	19	-	1	-
Antalaha	Antsahanoro	3	-	1	8	-	1	-

District	Commune	Nb édifice autre chrétienne	Nb édifice Musulmane	Nb autre édifice	Nb terrain de sport public	Nb terrain de sport privé	Nb salle de spectacle public	Nb salle de spectacle privé
Antalaha	Antsambalaha	-	-	-	7	-	1	-
Antalaha	Lanjario	4	-	1	14	-	1	-
Antalaha	Marofinaritra	2	-	1	9	-	1	-
Antalaha	Vinanivao	1	-	-	8	-	1	-
Antalaha	Sarahandrano	1	-	-	6	-	1	-
Antalaha	Andampy	-	-	-	7	-	1	-
Antalaha	Ampanavoana	2	-	1	13	-	3	1
Sambava	Ambatoafo	-	-	-	15	-	-	-
Sambava	Ambohangibe	2	1	-	9	-	1	-
Sambava	Ambo diampana	-	1	-	10	-	-	-
Sambava	Ambo divoara	2	-	-	15	-	-	-
Sambava	Ambo himalaza	-	-	-	1	-	1	-
Sambava	Ambo himitsinjo	-	-	-	10	-	5	-
Sambava	Anamalaho	3	-	-	12	-	-	-
Sambava	Andrahanjo	-	-	-	8	-	6	-
Sambava	Andratamarina	2	-	-	9	-	-	-
Sambava	Anjangeratra	2	1	-	20	-	1	-
Sambava	Anjalava	-	-	-	10	-	5	-
Sambava	Anjinjoimby	1	-	-	7	-	4	-
Sambava	Antindra	4	-	-	34	-	1	-
Sambava	Antsahavaribe	-	-	-	22	-	-	-
Sambava	Antsambaharo	-	-	-	2	-	-	-
Sambava	Bemanevika	-	1	-	12	-	6	-
Sambava	Bevonitra	1	-	-	16	-	-	-
Sambava	Farahalana	2	1	-	14	1	1	1
Sambava	Maroambihy	2	-	-	8	-	1	-
Sambava	Marogaona	-	-	-	14	-	2	-
Sambava	Marojala	-	-	-	6	-	-	-

District	Commune	Nb édifice autre chrétienne	Nb édifice Musulmane	Nb autre édifice	Nb terrain de sport public	Nb terrain de sport privé	Nb salle de spectacle public	Nb salle de spectacle privé
Sambava	Morafeno	1	-	-	-	-	-	-
Sambava	Nosiharina	2	-	-	5	-	-	-
Sambava	Sambava	6	4	-	10	2	2	1
Sambava	Tanambao'n'I Daoud	-	1	-	9	-	1	-
Sambava	Andrebana	-	-	-	7	-	-	-
Voehemar	Ambalasastrana	-	-	-	-	-	1	-
Voehemar	Ambinaninandravory	-	-	-	1	-	1	-
Voehemar	Amboriatra	-	-	-	1	-	1	-
Voehemar	Ampanefena	-	2	-	2	1	-	1
Voehemar	Ampisikinana	-	1	-	1	-	1	-
Voehemar	Ampondra	-	-	-	1	-	1	-
Voehemar	Andrafenkona	1	-	-	1	-	1	-
Voehemar	Andravory	-	-	-	1	-	1	-
Voehemar	Antsahavaribe	-	-	-	1	-	1	-
Voehemar	Antsirabe Nord	-	1	-	1	-	1	-
Voehemar	Belambo	-	-	-	1	-	1	-
Voehemar	Bobakindro	-	-	-	-	-	1	-
Voehemar	Daraina	-	1	-	1	-	1	-
Voehemar	Fanambana	1	1	-	1	-	1	-
Voehemar	Maromokotra	-	-	-	1	-	1	-
Voehemar	Milanao	-	-	-	1	-	1	-
Voehemar	Nosibe	-	1	-	1	-	1	-
Voehemar	Tsarabaria	-	-	-	2	-	1	-
Voehemar	Voehemar - Centre	2	3	1	3	-	1	3

Annexe 8. Education Primaire publique

District	Commune	Nombre d'EPP	Nb EPP communautaire	Nb salle de classe des EPP	Inscrite dans les EPP en 07-08	Candidats des EPP au CEPE 08	Candidats EPP reçus au CEPE 08	Total enseignants des EPP en 07-08	Enseignants FRAM des EPP en 07-08
Andapa	Ambalamananasy II	12	2	62	3 163	439	328	64	37
Andapa	Ambodiantangezoka	18	-	93	4 908	609	332	91	61
Andapa	Ambodimanga I	14	4	57	1 808	234	163	41	27
Andapa	Andapa	8	-	61	4 139	622	379	75	31
Andapa	Andrakata	5	1	16	1 421	214	80	22	13
Andapa	Andranomena	5	-	21	648	94	43	17	10
Andapa	Anjilavabe	11	4	31	1 292	112	57	26	18
Andapa	Ankiakabe Nord	5	-	25	1 325	151	108	27	17
Andapa	Anoviara	15	3	40	2 628	262	122	48	25
Andapa	Antsaharena	15	10	33	629	53	23	12	9
Andapa	Bealampona	9	1	35	2 537	316	225	48	26
Andapa	Belaoko - Marovato	5	1	19	969	106	35	18	12
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	6	-	26	1 391	128	65	26	17
Andapa	Doany	22	7	112	4 273	404	232	69	41
Andapa	Marovato	5	-	23	1 241	189	145	25	16
Andapa	Matsohely	6	2	23	803	145	65	16	11
Andapa	Tanandava	7	1	27	1 379	222	112	27	16
Andapa	Belaoko - Lokoho	8	1	28	1 708	172	92	33	18
Antalaha	Ambalabe	15	4	54	3 934	326	192	57	40
Antalaha	Ambinanifaho	10	5	33	2 382	724	397	31	22
Antalaha	Ambohitalanana	14	3	46	2 953	318	189	53	35
Antalaha	Ampahana	18	4	62	4 060	-	-	64	43
Antalaha	Ampohibe	18	3	48	4 732	435	251	68	43

District	Commune	Nombre d'EPP	Nb EPP communautaire	Nb salle de classe des EPP	Inscrite dans les EPP en 07-08	Candidats des EPP au CEPE 08	Candidats EPP reçus au CEPE 08	Total enseignants des EPP en 07-08	Enseignants FRAM des EPP en 07-08
Antalaha	Antalaha	12	-	86	6 297	2 679	1 740	126	58
Antalaha	Antanananambo	16	1	65	3 944	354	212	68	45
Antalaha	Antombana	16	3	60	4 507	-	263	72	48
Antalaha	Antsahanoro	12	3	42	2 996	345	236	46	31
Antalaha	Antsambalahy	10	4	39	1 882	385	261	46	32
Antalaha	Lanjarivo	11	-	38	2 475	-	-	41	34
Antalaha	Marofinaritra	18	4	59	3 590	556	354	57	36
Antalaha	Vinanivao	10	4	28	2 670	-	-	29	20
Antalaha	Sarahondrano	7	1	44	1 401	-	-	42	27
Antalaha	Andampy	13	7	32	1 356	-	-	35	28
Antalaha	Ampanavoana	13	4	37	2 551	385	271	32	21
Sambava	Ambatoafo	13	16	43	3 118	-	-	13	26
Sambava	Ambochangibe	18	31	52	3 414	-	-	23	31
Sambava	Ambodiampana	7	17	45	2 576	-	-	21	27
Sambava	Ambodivoara	8	16	34	2 043	-	-	16	15
Sambava	Ambohimalaza	5	10	25	1 772	-	-	13	11
Sambava	Ambohimitsinjo	8	26	35	1 561	-	-	11	13
Sambava	Anamalaho	6	13	27	1 655	-	-	12	13
Sambava	Andrahanjo	9	27	39	2 052	-	-	8	16
Sambava	Andratamarina	10	14	33	1 976	-	-	16	20
Sambava	Anjangoveratra	11	19	46	3 629	-	-	23	32
Sambava	Anjialava	9	10	28	1 696	-	-	8	10
Sambava	Anjiaomby	7	15	34	1 625	-	-	12	15
Sambava	Antindra	18	30	17	3 348	-	-	18	25

District	Commune	Nombre d'EPP	Nb EPP communautaire	Nb salle de classe des EPP	Inscrite dans les EPP en 07-08	Candidats des EPP au CEPE 08	Candidats EPP recus au CEPE 08	Total enseignants des EPP en 07-08	Enseignants FRAM des EPP en 07-08
Sambava	Antsahavaribe	8	21	28	1 622	.	.	9	20
Sambava	Antsambaharo	4	9	14	855	.	.	6	7
Sambava	Bemanevika	6	16	31	2 175	.	.	14	19
Sambava	Bevonotra	14	29	36	2 362	.	.	13	20
Sambava	Farahalana	11	17	61	4 055	.	.	19	41
Sambava	Maroambihy	8	17	44	2 821	.	.	19	28
Sambava	Marogaona	5	9	20	1 176	.	.	7	8
Sambava	Marojala	8	21	28	2 788	.	.	19	19
Sambava	Morafeno	8	15	29	1 894	.	.	11	12
Sambava	Nosiharina	7	15	32	2 164	.	.	19	21
Sambava	Sambava	10	7	66	6 085	.	.	52	51
Sambava	Tanambaoan'i Daoud	8	23	38	1 857	.	.	11	20
Sambava	Andrembona	5	18	22	1 287	.	.	7	14
Voahemar	Ambalasarana	11	2	28	1 581	59	31	27	19
Voahemar	Ambinaninandravory	23	13	41	2 749	102	56	39	23
Voahemar	Amborjala	12	6	35	1 369	72	64	24	15
Voahemar	Amparafena	19	4	57	3 765	259	167	54	87
Voahemar	Ampisikinana	10	5	18	1 010	43	17	17	12
Voahemar	Ampondra	23	7	52	2 913	122	58	49	31
Voahemar	Andrafenkona	7	1	18	1 701	116	60	18	11
Voahemar	Andravory	17	11	23	1 491	21	19	22	16
Voahemar	Antsahavaribe	13	-	48	2 299	166	115	46	28
Voahemar	Antsirabe Nord	36	11	124	7 568	621	444	124	84
Voahemar	Belambo	11	4	40	2 049	164	106	42	28

District	Commune	Nombre d'EPP	Nb EPP communautaire	Nb salle de classe des EPP	Inscrite dans les EPP en 07-08	Candidats des EPP au CEPE 08	Candidats EPP reçus au CEPE 08	Total enseignants des EPP en 07-08	Enseignants FRAM des EPP en 07-08
Vohemar	Bobakindro	18	8	29	2 373	124	78	32	22
Vohemar	Daraina	19	9	38	2 211	131	64	31	16
Vohemar	Fanambana	27	15	62	4 542	289	157	61	44
Vohemar	Maromokoitra	8	1	16	1 171	31	22	15	8
Vohemar	Milanaoa	20	6	47	3 584	217	149	53	33
Vohemar	Nosibe	13	4	31	1 678	91	52	34	23
Vohemar	Tsarabaria	29	14	68	5 092	367	213	71	48
Vohemar	Vohemar - Centre	2	-	24	1 786	285	216	32	6

Annexe 9. Education Primaire privée

District	Commune	Nombre école privée	Nb salle de classe	Inscrits dans écoles privées en 07-08	Candidats école privée au CEPE 08	Enseignants des écoles privées en 07-08	Existence bibliothèque	Existence hall d'information
Andapa	Ambalamananasy II	7	32	1 104	228	126	Oui	Non
Andapa	Ambodiangezoka	9	38	1 671	190	143	Oui	Non
Andapa	Ambodimanga I	Non	Non
Andapa	Andapa	9	47	2 013	318	245	Oui	Non
Andapa	Andrakata	1	5	133	45	24	Non	Non
Andapa	Andranomena	2	9	358	93	59	Non	Non
Andapa	Anjilavabe	3	5	95	3	2	Non	Non
Andapa	Ankiakabe Nord	3	12	326	21	20	Non	Non
Andapa	Anoviara	1	3	65	13	7	Non	Non
Andapa	Antsahamena	Non	Non
Andapa	Bealampona	5	16	572	48	30	Non	Non
Andapa	Belaoko - Marovato	Non	Non
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	3	10	248	62	44	Non	Non
Andapa	Doany	5	13	531	59	53	Non	Non
Andapa	Marovato	2	9	170	8	4	Non	Non
Andapa	Matsohely	1	4	103	12	10	Non	Non
Andapa	Tanandava	1	6	44	-	-	Non	Non
Andapa	Belaoko - Lokoho	Non	Non
Antalaha	Ambalabe	Non	Non
Antalaha	Ambinanifaho	1	7	285	101	35	Oui	Non
Antalaha	Ambohitralanana	1	3	114	45	11	Non	Non
Antalaha	Ampahana	1	5	109	-	-	Non	Non
Antalaha	Ampohibe	2	6	280	96	-	Non	Non

District	Commune	Nombre école privée	Nb salle de classe	Inscrits dans écoles privées en 07-08	Candidats école privée au CEPE 08	Candidats école privée reçus au CEPE 08	Enseignants des écoles privées en 07-08	Existence bibliothèque	Existence hall d'information
Antalaha	Antalaha	19	92	241	445	315	64	Oui	Oui
Antalaha	Antanananambo	1	1	21	-	-	2	Non	Non
Antalaha	Antombana	Oui	Non
Antalaha	Antsahano	1	4	150	25	15	4	Oui	Non
Antalaha	Antsambalahy	Non	Non
Antalaha	Lanjirivo	3	2	361	97	48	3	Non	Non
Antalaha	Marofinaritra	1	1	57	15	9	1	Oui	Non
Antalaha	Vinanimao	1	3	159	-	-	3	Non	Non
Antalaha	Sarahandrano	Non	Non
Antalaha	Andampy	Non	Non
Antalaha	Ampanavoana	1	2	57	-	-	2	Non	Non
Sambava	Ambatoafo	1	5	283	.	.	4	Non	Non
Sambava	Ambochangibe	4	21	874	.	.	23	Non	Non
Sambava	Ambodiampana	1	3	63	.	.	3	Oui	Non
Sambava	Ambodivoara	3	15	353	.	.	10	Non	Non
Sambava	Ambohimalaza	2	6	169	.	.	5	Non	Non
Sambava	Ambohimitsinjo	2	2	122	.	.	2	Oui	Non
Sambava	Anamalaho	2	7	272	.	.	6	Non	Non
Sambava	Andrahanjo	2	6	199	.	.	6	Non	Non
Sambava	Andratamarina	1	3	200	.	.	3	Non	Non
Sambava	Anjangoveratra	1	13	218	.	.	11	Non	Non
Sambava	Anjialava	2	2	66	.	.	1	Non	Non
Sambava	Anjinjaomby	4	14	286	.	.	11	Non	Non
Sambava	Antindra	4	8	226	.	.	6	Non	Non

District	Commune	Nombre école privée	Nb salle de classe	Inscrits dans écoles privées en 07-08	Candidats école privée au CEPE 08	Candidats école privée reçus au CEPE 08	Enseignants des écoles privées en 07-08	Existence bibliothèque	Existence hall d'information
Sambava	Antsahavaribe	5	9	297	.	.	7	Non	Non
Sambava	Antsambaharo	Non	Non
Sambava	Bemanevika	5	16	393	.	.	12	Non	Non
Sambava	Bevonotra	6	16	603	.	.	15	Non	Non
Sambava	Farahalana	3	10	512	.	.	8	Oui	Non
Sambava	Maroambihy	2	9	249	.	.	9	Oui	Non
Sambava	Marogaona	4	21	874	.	.	11	Non	Non
Sambava	Marojala	5	14	671	.	.	12	Non	Non
Sambava	Morafeno	9	9	230	.	.	5	Non	Non
Sambava	Nosiharina	3	12	337	.	.	7	Non	Non
Sambava	Sambava	6	170	4 918	.	.	136	Oui	Non
Sambava	Tanambaan'i Daoud	3	5	273	.	.	6	Oui	Non
Sambava	Andrebana	Non	Non
Vohemar	Ambalasarana	Non	Non
Vohemar	Ambinaninandravory	1	-	-	-	-	-	Non	Non
Vohemar	Amboriala	2	7	334	20	18	4	Non	Non
Vohemar	Ampanefena	11	68	3 059	282	217	67	Oui	Non
Vohemar	Ampisikinana	Non	Non
Vohemar	Ampondra	3	11	428	30	28	13	Non	Non
Vohemar	Andrafenkona	Non	Non
Vohemar	Andravory	Non	Non
Vohemar	Antsahavaribe	5	24	733	81	68	16	Non	Non
Vohemar	Antsirabe Nord	11	38	1 508	161	135	37	Oui	Non
Vohemar	Belambo	3	12	531	92	48	11	Non	Non

District	Commune	Nombre école privée	Nb salle de classe	Inscrits dans écoles privées en 07-08	Candidats école privée au CEPE 08	Candidats école privée reçus au CEPE 08	Enseignants des écoles privées en 07-08	Existence bibliothèque	Existence hall d'information
Vohemar	Bobakindro	Non	Non
Vohemar	Daraina	2	12	674	67	62	13	Oui	Non
Vohemar	Fanambana	1	4	57	5	-	4	Non	Non
Vohemar	Maromokotra	Non	Non
Vohemar	Milanao	Non	Non
Vohemar	Nosibe	Non	Non
Vohemar	Tsarabaria	1	4	115	9	-	3	Oui	Non
Vohemar	Vohemar - Centre	9	63	1 976	241	184	54	Oui	Non

Annexe 10. Education secondaire publique

District	Commune	Nombre CEG	Nb salle de classe	Inscrits en 6 ^e dans CEG en 08-09	Inscrits au CEG en 07-08	Candidats CEG au BEPC 08	Candidats CEG reçus au BEPC 08	Total enseignants des CEG en 07-08	Enseignants FRAM des CEG en 07-08
Andapa	Ambalamananasy II	1	11	345	709	69	35	13	2
Andapa	Ambodiangezoka	1	16	283	887	190	55	20	4
Andapa	Ambodimanga I	1	5	201	488	32	8	10	1
Andapa	Andapa	1	17	460	1 087	187	100	27	3
Andapa	Andrakata	1	6	153	410	43	14	10	2
Andapa	Andranomena
Andapa	Anjilavabe	1	1	31	-
Andapa	Ankiakabe Nord
Andapa	Anoviara	1	4	133	247	26	-	9	1
Andapa	Antsahamena
Andapa	Bealampona	1	7	230	404	32	4	13	2
Andapa	Belaoko - Marovato
Andapa	Betsakatsako Andranotsara
Andapa	Doany	1	9	210	390	19	3	12	-
Andapa	Marovato	1	8	184	248	25	8	10	-
Andapa	Matsohely
Andapa	Tanandava
Andapa	Belaoko - Lokoho	1	2	9	-	-	-	-	-
Antalaha	Ambalabe	1	2	221	147	-	-	4	2
Antalaha	Ambinanifaho	1	4	317	623	32	17	12	4
Antalaha	Ambohitralanana	1	4	205	370	26	8	6	-
Antalaha	Ampahana	1	4	158	-	-	-	-	-
Antalaha	Ampohibe	1	9	266	464	26	6	10	4

District	Commune	Nombre CEG	Nb salle de classe	Inscrits en 6 ^e dans CEG en 08-09	Inscrits au CEG en 07-08	Candidats CEG au BEPC 08	Candidats CEG reçus au BEPC 08	Total enseignants des CEG en 07-08	Enseignants FRAM des CEG en 07-08
Antalaha	Antalaha	2	33	1 741	1 340	625	18	86	20
Antalaha	Antanananambo	1	6	238	316	46	8	6	-
Antalaha	Antombana	1	4	177	202	-	-	5	3
Antalaha	Antsahanoro	1	5	292	500	54	17	12	2
Antalaha	Antsambalahy	1	3	167	296	-	-	4	1
Antalaha	Lanjirivo	1	3	158	-	-	-	-	-
Antalaha	Marofinaritra	1	9	289	643	81	25	7	-
Antalaha	Vinanivao	1	3	81	69	-	-	4	4
Antalaha	Sarahandrano	1
Antalaha	Andampy	1
Antalaha	Ampanavoana	2	13	1 121	151	-	-	4	2
Sambava	Ambatoafo
Sambava	Ambochangibe	1	11	253	804	.	.	12	5
Sambava	Ambodiampana	1	7	274	455	.	.	9	2
Sambava	Ambodivoara	1	7	254	587	.	.	7	3
Sambava	Ambohimalaza	1	2	174	160	.	.	4	2
Sambava	Ambohimitsinjo	1	9	164	444	.	.	9	5
Sambava	Anamalaho	1	10	164	448	.	.	7	3
Sambava	Andrahanjo
Sambava	Andratarina	1	5	196	284	.	.	2	3
Sambava	Anjangoveratra	1	10	310	456	.	.	7	-
Sambava	Anjialava	.	.	86
Sambava	Anjiaomby	1	8	122	354	.	.	9	-
Sambava	Antindra	1	6	210	328	.	.	4	5

District	Commune	Nombre CEG	Nb salle de classe	Inscrits en 6 ^e dans CEG en 08-09	Inscrits au CEG en 07-08	Candidats CEG au BEPC 08	Candidats CEG reçus au BEPC 08	Total enseignants des CEG en 07-08	Enseignants FRAM des CEG en 07-08
Sambava	Antsahavaribe	1	5	133	250	.	.	6	-
Sambava	Antsambaharo
Sambava	Bemanevika	1	6	212	436	.	.	6	1
Sambava	Bevonotra	1	11	185	218	.	.	2	1
Sambava	Farahalana	1	4	535	910	.	.	9	6
Sambava	Maroambihy	1	12	331	483	.	.	11	4
Sambava	Marogaona	1	.	157
Sambava	Marojala	1	4	230	230	.	.	2	3
Sambava	Morafeno
Sambava	Nosiharina	1	6	308	390	.	.	9	2
Sambava	Sambava	1	22	950	2 664	.	.	58	1
Sambava	Tanambaoon'i Daoud	1	5	217	240	.	.	6	-
Sambava	Andrembona
Vohemar	Ambalasarana
Vohemar	Ambinaninandravory	1	5	135	185	9	1	6	-
Vohemar	Amboriala
Vohemar	Ampanefena	1	10	546	966	147	35	24	5
Vohemar	Ampisikinana
Vohemar	Ampondra
Vohemar	Andrafenkona
Vohemar	Andravory
Vohemar	Antsahavaribe	1	3	112	248	-	-	5	4
Vohemar	Antsirabe Nord	1	12	344	843	94	53	17	-
Vohemar	Belambo	1	6	133	343	36	26	13	2

District	Commune	Nombre CEG	Nb salle de classe	Inscrits en 6 ^e dans CEG en 08-09	Inscrits au CEG en 07-08	Candidats CEG au BEPC 08	Candidats CEG reçus au BEPC 08	Total enseignants des CEG en 07-08	Enseignants FRAM des CEG en 07-08
Voahemmar	Bobakindro
Voahemmar	Daraina	1	6	171	272	25	5	7	-
Voahemmar	Fanamabana	1	4	129	191	8	4	8	-
Voahemmar	Maromokotra
Voahemmar	Milanoa	1	10	301	705	100	27	12	4
Voahemmar	Nosibe
Voahemmar	Tsarabaria	1	9	291	577	97	23	11	3
Voahemmar	Voahemmar - Centre	1	23	526	1 459	273	132	25	3

Annexe 11. Education secondaire privée

District	Commune	Nb collège privé	Nb salle de classe	Inscrits en 6 ^e au collège privé en 08-09	Annexe 12. Inscrits au collège privé en 07-08	Candidats collège privé au BEPC 08	Candidats collège privé reçus au BEPC 08	Enseignants collège privé en 07-08
Andapa	Ambalamananasy II	4	14	219	333	35	22	22
Andapa	Ambodiantangezoka	4	25	442	1 116	198	105	14
Andapa	Ambodimanga I
Andapa	Andapa	9	46	488	2 135	582	253	70
Andapa	Andrakata	1	3	33	43	.	.	5
Andapa	Andranomena	1	4	105	244	31	8	3
Andapa	Anjilavabe	2	3	48	-	-	-	-
Andapa	Ankiakabe Nord
Andapa	Anoviara	1	3	60	54	.	.	3
Andapa	Antsahamena	1	3	62	-	.	.	.
Andapa	Bealampona	1	4	185	468	48	15	6
Andapa	Belako - Marovato	1	5	23	53	.	.	4
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	1	5	55	-	.	.	-
Andapa	Doany	4	15	181	268	27	4	8
Andapa	Marovato	1	4	36	80	.	.	5
Andapa	Matsohely	1	3	30	-	-	-	-
Andapa	Tanandava
Andapa	Belako - Lokoho
Antalaha	Ambalabe
Antalaha	Ambinanifaho
Antalaha	Ambohitrananana
Antalaha	Ampahana

District	Commune	Nb collège privé	Nb salle de classe	Inscrits en 6 ^e au collège privé en 08-09	Annexe 12. Inscrits au collège privé en 07-08	Candidats collège privé au BEPC 08	Candidats collège privé reçus au BEPC 08	Enseignants collège privé en 07-08
Antalaha	Ampohibe
Antalaha	Antalaha	4	22	333	1 307	714	137	58
Antalaha	Antanananambo
Antalaha	Antombana
Antalaha	Antsahanoro
Antalaha	Antsambalahy
Antalaha	Lanjario
Antalaha	Marofinaritra
Antalaha	Vinanivao
Antalaha	Sarahandrano
Antalaha	Andampy
Antalaha	Ampanavoana
Sambava	Ambatofofo
Sambava	Amboahangibe	2	10	280	741	.	.	18
Sambava	Ambodiampana
Sambava	Ambodivoara	1	3	31	90	.	.	3
Sambava	Ambohimalaza
Sambava	Ambohimitsinjo	1	4	29	93	.	.	3
Sambava	Anamalaha	1	4	18	92	.	.	5
Sambava	Andrahanjo
Sambava	Andratamarina
Sambava	Aniangoveratra
Sambava	Anjialava

District	Commune	Nb collège privé	Nb salle de classe	Inscrits en 6 ^e au collège privé en 08-09	Annexe 12. Inscrits au collège privé en 07-08	Candidats collège privé au BEPC 08	Candidats collège privé reçus au BEPC 08	Enseignants collège privé en 07-08
Sambava	Anjinjaomy
Sambava	Antindra
Sambava	Antsahavaribe
Sambava	Antsambaharo
Sambava	Bemanevika
Sambava	Bevonotra	1	3	65	140	.	.	5
Sambava	Farahalana
Sambava	Maraombihy
Sambava	Marogaona
Sambava	Marojala
Sambava	Morafeno
Sambava	Nosiharina
Sambava	Sambava	11	51	812	2 890	.	.	65
Sambava	Tanambaon'1 Daoud
Sambava	Andrembona
Vohemar	Ambalasarana
Vohemar	Ambinaninandravory
Vohemar	Amboriala
Vohemar	Ampanefena	3	20	473	1 475	336	80	21
Vohemar	Ampisikinana
Vohemar	Ampondra
Vohemar	Andrafenkona
Vohemar	Andravory

District	Commune	Nb collège privé	Nb salle de classe	Inscrits en 6 ^e au collège privé en 08-09	Annexe 12. Inscrits au collège privé en 07-08	Candidats collège privé au BEPC 08	Candidats collège privé reçus au BEPC 08	Enseignants collège privé en 07-08
Vohemar	Antsahavaribe
Vohemar	Antsirabe Nord
Vohemar	Belambo
Vohemar	Bobakindro
Vohemar	Daraina
Vohemar	Fanambana
Vohemar	Maromakotra
Vohemar	Milanao
Vohemar	Nosibe
Vohemar	Tsarabaria
Vohemar	Vohemar - Centre	4	23	290	769	182	95	28

Annexe 13. Education lycée public

District	Commune	Nb lycée public d'ens. général	Nb salle de classe	Inscrits en 2 nd e dans lycée public en 08-09	Inscrits aux lycées publics en 07-08	Candidats lycées publics au BACC 08	Candidats lycées publics reçus au BACC 08	Enseignants lycées publics en 07-08
Andapa	Ambalamananasy II
Andapa	Ambodiangezoka
Andapa	Ambodimanga I
Andapa	Andapa	1	12	249	659	210	151	25
Andapa	Andrakata
Andapa	Andranomena
Andapa	Anjialavabe
Andapa	Ankiakabe Nord
Andapa	Anoviara
Andapa	Antsahamana
Andapa	Bealampona
Andapa	Beloko - Marovato
Andapa	Betsakotsako Andranoatsara
Andapa	Doany
Andapa	Marovato
Andapa	Matsohely
Andapa	Tanandava
Andapa	Beloko - Lokoho
Antalaha	Ambalabe
Antalaha	Ambinamitaho
Antalaha	Ambohitralanana
Antalaha	Ampahana
Antalaha	Ampohibe

District	Commune	Nb lycée public d'ens. général	Nb salle de classe	Inscrits en 2 ^{de} dans lycée public en 08-09	Inscrits aux lycées publics en 07-08	Candidats lycées publics au BACC 08	Candidats lycées publics en 07-08
Antalaha	Antalaha	1	2	574	1 193	310	30
Antalaha	Antanananambo
Antalaha	Antombana
Antalaha	Antsahanoro
Antalaha	Antsambalahy
Antalaha	Lanjarivo
Antalaha	Marofinaritra
Antalaha	Vinanivao
Antalaha	Sarahandrano
Antalaha	Andampy
Antalaha	Ampanavoana
Sambava	Ambatoafo
Sambava	Ambohangibe
Sambava	Ambodiampana
Sambava	Ambo divoara
Sambava	Ambohimalaza
Sambava	Ambohimitsinjo
Sambava	Anamalaho
Sambava	Andrahanjo
Sambava	Andratamarina
Sambava	Anjion goveratra
Sambava	Anjialava
Sambava	Anjijaomby
Sambava	Antindra

District	Commune	Nb lycée public d'ens. général	Nb salle de classe	Inscrits en 2 nd e dans lycée public en 08-09	Inscrits aux lycées publics en 07-08	Candidats lycées publics au BACC 08	Candidats lycées publics reçus au BACC 08	Enseignants lycées publics en 07-08
Sambava	Antsahavaribe
Sambava	Antsambaharo
Sambava	Bemanevika
Sambava	Bevonotra
Sambava	Farahalana
Sambava	Maroambihy
Sambava	Marogaona
Sambava	Marojala
Sambava	Morafeno
Sambava	Nosiharina
Sambava	Sambava	1	24	1 737	1 120	.	.	51
Sambava	Tanambaon'1 Daoud
Sambava	Andrembona
Voahemar	Ambalasafrana
Voahemar	Ambinaninandravory
Voahemar	Ambofiala
Voahemar	Ampanefena
Voahemar	Ampisikinana
Voahemar	Ampondra
Voahemar	Andrafenkona
Voahemar	Andravory
Voahemar	Antsahavaribe
Voahemar	Antsirabe Nord
Voahemar	Belambo

District	Commune	Nb lycée public d'ens. général	Nb salle de classe	Inscrits en 2 ^{de} dans lycée public en 08-09	Inscrits aux lycées publics en 07-08	Candidats lycées publics au BACC 08	Candidats lycées publics reçus au BACC 08	Enseignants lycées publics en 07-08
Vohemar	Bobakindro
Vohemar	Daraina
Vohemar	Fanambana
Vohemar	Maromokotra
Vohemar	Milanao
Vohemar	Nosibe
Vohemar	Tsarabaria
Vohemar	Vohemar - Centre	1	9	346	417	161	58	25

Annexe 14. Education lycée privé

District	Commune	Nombre lycée privé d'ens. général	Nb salle de classe	Inscrits en 2 nd e lycées privés en 08-09	Inscrits aux lycées privés en 07-08	Candidats lycées privés au BACC 08	Candidats lycées privés en 07-08
Andapa	Ambalamananasy II
Andapa	Ambodiangezoka
Andapa	Ambodimanga I
Andapa	Andapa	7	23	570	805	328	74
Andapa	Andrakata
Andapa	Andranomena
Andapa	Anjialavabe
Andapa	Ankiakabe Nord
Andapa	Anoviara
Andapa	Antsahamena
Andapa	Bealampona
Andapa	Belaoko - Marovato
Andapa	Betsakotsako Andranotsara
Andapa	Doany
Andapa	Marovato
Andapa	Matsohely
Andapa	Tanandava
Andapa	Belaoko - Lokoho
Antalaha	Ambalabe
Antalaha	Ambinamifaho
Antalaha	Ambohitralanana
Antalaha	Ampahana
Antalaha	Ampohibe

District	Commune	Nombre lycée privé d'ens. général	Nb salle de classe	Inscrits en 2 ^{ndes} lycées privés en 08-09	Inscrits aux lycées privés en 07-08	Candidats lycées privés au BACC 08	Candidats lycées privés reçus au BACC 08	Enseignants lycées privés en 07-08
Antalaha	Antalaha	3	9	172	521	296	48	44
Antalaha	Antanananambo
Antalaha	Antombana
Antalaha	Antsahanoro
Antalaha	Antsambalahy
Antalaha	Lanjarivo
Antalaha	Marofinaritra
Antalaha	Vinanivao
Antalaha	Sarahandrano
Antalaha	Andampy
Antalaha	Ampanavoana
Sambava	Ambatoafo
Sambava	Ambotangibe
Sambava	Ambodiampana
Sambava	Ambodivoara
Sambava	Ambohimalaza
Sambava	Ambohimitsinjio
Sambava	Anamalaho
Sambava	Andrahanjo
Sambava	Andratamarina
Sambava	Anjangoveratra
Sambava	Anjalava
Sambava	Anjinaomby
Sambava	Antindra

District	Commune	Nombre lycée privé d'ens. général	Nb salle de classe	Inscrits en 2 nd e lycées privés en 08-09	Inscrits aux lycées privés en 07-08	Candidats lycées privés au BACC 08	Candidats lycées privés en 07-08
Sambava	Antsahavaribe
Sambava	Antsambaharo
Sambava	Bemanevika
Sambava	Bevonotra
Sambava	Farahalana
Sambava	Maroambihy
Sambava	Marogona
Sambava	Marojala
Sambava	Morafeno
Sambava	Nosiharina
Sambava	Sambava	4	24	666	1 306	.	49
Sambava	Tanambaon'1 Daoud
Sambava	Andrebona
Vohemar	Ambalasafrana
Vohemar	Ambinaninandravory
Vohemar	Ambofiala
Vohemar	Ampanefena	1	5	100	226	46	8
Vohemar	Ampisikinana
Vohemar	Ampondra
Vohemar	Andrafenkona
Vohemar	Andravory
Vohemar	Antsahavaribe
Vohemar	Antsirabe Nord
Vohemar	Belambo

District	Commune	Nombre lycée privé d'ens. général	Nb salle de classe	Inscrits en 2 nd é lycées privés en 08-09	Inscrits aux lycées privés en 07-08	Candidats lycées privés au BACC 08	Candidats lycées privés reçus au BACC 08	Enseignants lycées privés en 07-08
Vohemar	Bobakindro
Vohemar	Daraina
Vohemar	Fanambana
Vohemar	Maromokotra
Vohemar	Milanao
Vohemar	Nosibe
Vohemar	Tsarabaria
Vohemar	Vohemar - Centre	2	5	51	.	14	3	2

Annexe 15. Education Lycée technique public

District	Commune	Nb lycées techniques publics	Nb salle de classe	Inscrits en 2 ^{nde} au LT publics en 08-09	Inscrits au LT publics en 07-08	Candidats LT publics au BACC 08	Candidats LT publics reçus au BACC 08	Enseignants LT publics en 07-08
Andapa	Ambalamananasy II
Andapa	Ambodiangezoka
Andapa	Ambodimanga I
Andapa	Andapa
Andapa	Andrakata
Andapa	Andranomena
Andapa	Anjilavabe
Andapa	Ankiakabe Nord
Andapa	Anoviara
Andapa	Antsahamana
Andapa	Bealampona
Andapa	Beloko - Marovato
Andapa	Betsakotsako Andranoitsara
Andapa	Doany
Andapa	Marovato
Andapa	Matsahely
Andapa	Tanandava
Andapa	Beloko - Lokoho
Antalaha	Ambalabe
Antalaha	Ambinamitaho
Antalaha	Ambohitalanana
Antalaha	Ampahana
Antalaha	Ampohibe

District	Commune	Nb lycées techniques publics	Nb salle de classe	Inscrits en 2 ^{nde} au LT publics en 08-09	Inscrits au LT publics en 07-08	Candidats LT publics au BACC 08	Candidats LT publics en 07-08
Antalaha	Antalaha	1	5	38	89	32	13
Antalaha	Antanananambo
Antalaha	Antombana
Antalaha	Antsahanoro
Antalaha	Antsambalahy
Antalaha	Lanjariivo
Antalaha	Marofinaritra
Antalaha	Vinanivao
Antalaha	Sarahandrano
Antalaha	Andampy
Antalaha	Ampanavoana
Sambava	Ambatoafo
Sambava	Ambotangibe
Sambava	Ambodiampana
Sambava	Ambodivoara
Sambava	Ambohimalaza
Sambava	Ambohimitsinjio
Sambava	Anamalaho
Sambava	Andrahanjo
Sambava	Andratamarina
Sambava	Anjiongoveratra
Sambava	Anjialava
Sambava	Anjinaombo
Sambava	Antindra

District	Commune	Nb lycées techniques publics	Nb salle de classe	Inscrits en 2 ^{nde} au LT publics en 08-09	Inscrits au LT publics en 07-08	Candidats LT publics au BACC 08	Candidats LT publics en 07-08	Enseignants LT publics en 07-08
Sambava	Antsahavaribe
Sambava	Antsambaharo
Sambava	Bemanevika
Sambava	Bevonotra
Sambava	Farahalana
Sambava	Maroambihy
Sambava	Marogona
Sambava	Marojala
Sambava	Morafeno
Sambava	Nosiharina
Sambava	Sambava	1	8	162	172	-	-	38
Sambava	Tanambaon'1 Daoud
Sambava	Andrebona
Voahemar	Ambalasastrana
Voahemar	Ambinaninandravory
Voahemar	Amboitala
Voahemar	Ampanefena
Voahemar	Ampisikinana
Voahemar	Ampondra
Voahemar	Andrafenkona
Voahemar	Andravory
Voahemar	Antsahavaribe
Voahemar	Antsirabe Nord
Voahemar	Belambo

District	Commune	Nb lycées techniques publics	Nb salle de classe	Inscrits en 2 ^{nde} au LT publics en 08-09	Inscrits au LT publics en 07-08	Candidats LT publics au BACC 08	Candidats LT publics reçus au BACC 08	Enseignants LT publics en 07-08
Vohemar	Bobakindro
Vohemar	Daraina
Vohemar	Fanambana
Vohemar	Maromokotra
Vohemar	Milanao
Vohemar	Nosibe
Vohemar	Tsarabaria
Vohemar	Vohemar - Centre

Annexe 16. Santé Accès aux soins

District	Commune	Durée pour aller à la formation sanitaire la plus proche	Nombre CSB I	Nombre CSB II	Nb médecins publics dans CSB II	Existence CHD I	Existence CHD II	Nb lits d'hôpitaux publics
Andapa	Ambalamanasy II	Moins d'1 h	1	1	2	Non	Non	.
Andapa	Ambodiangezoka	1 h à 3 h	1	1	1	Non	Non	.
Andapa	Ambodimanga I	Moins d'1 h	2	1	1	Non	Non	.
Andapa	Andapa	Moins d'1 h	.	1	1	Oui	Oui	29
Andapa	Andrakata	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Andapa	Andranomena	1 h à 3 h	.	1	1	Non	Non	.
Andapa	Anjilavabe	Plus de 24 h	.	1	-	Non	Non	.
Andapa	Ankiakabe Nord	Moins d'1 h	1	.	.	Non	Non	.
Andapa	Anoviara	12 h à 24 h	.	1	-	Non	Non	.
Andapa	Antsahamena	Plus de 24 h	.	1	-	Non	Non	.
Andapa	Bealampona	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Andapa	Belako - Marovato	Moins d'1 h	1	1	-	Non	Non	.
Andapa	Betsakotsako Andranatsara	1 h à 3 h	.	1	-	Non	Non	.
Andapa	Doany	12 h à 24 h	2	1	-	Non	Non	.
Andapa	Marovato	Moins d'1 h	1	.	.	Non	Non	.
Andapa	Matsohely	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Andapa	Tanandava	Moins d'1 h	2	.	.	Non	Non	.
Andapa	Belako - Lokoho	Moins d'1 h	1	.	.	Non	Non	.
Antalaha	Ambalabe	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Ambinanifaho	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Ambohitratanana	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Ampahana	Moins d'1 h	2	1	-	Non	Non	.

District	Commune	Durée pour aller à la formation sanitaire la plus proche	Nombre CSB I	Nombre CSB II	Nb médecins publics dans CSB II	Existence CHD I	Existence CHD II	Nb lits d'hôpitaux publics
Antalaha	Ampohibe	Moins d'1 h	1	1	-	Non	Non	.
Antalaha	Antalaha	Moins d'1 h	.	3	3	Non	Oui	56
Antalaha	Antanananambo	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Antombana	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Antsahanoro	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Antsambalahy	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Lanjario	1 h à 3 h	1	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Marofinaritra	Moins d'1 h	2	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Vinanivao	3 h à 12 h	1	1	1	Non	Non	.
Antalaha	Sarahandrano	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Antalaha	Andampy	Moins d'1 h	1	.	.	Non	Non	.
Antalaha	Ampanavoana	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Sambava	Ambatofo	Moins d'1 h	1	.	.	Non	Non	.
Sambava	Amboahangibe	1 h à 3 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Ambodiampana	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Sambava	Ambodivoara	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Sambava	Ambohimalaza	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Ambohimitsinjo	1 h à 3 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Anamalaha	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Sambava	Andrahanjo	1 h à 3 h	.	1	-	Non	Non	.
Sambava	Andratamarina	1 h à 3 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Anjangoveratra	1 h à 3 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Anjialava	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.

District	Commune	Durée pour aller à la formation sanitaire la plus proche	Nombre CSB I	Nombre CSB II	Nb médecins publics dans CSB II	Existence CHD I	Existence CHD II	Nb lits d'hopitaux publics
Sambava	Anjinjaomby	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Sambava	Antindra	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Antsahavaribe	1 h à 3 h	.	1	-	Non	Non	.
Sambava	Antsambaharo	Moins d'1 h	1	.	.	Non	Non	.
Sambava	Bemanevika	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Sambava	Bevonotra	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Farahalana	1 h à 3 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Maracambihy	1 h à 3 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Marogaona	Moins d'1 h	1	.	.	Non	Non	.
Sambava	Marojala	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Sambava	Morafeno	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Sambava	Nosiharina	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Sambava	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Oui	87
Sambava	Tanambaon'1 Daoud	1 h à 3 h	.	1	1	Non	Non	.
Sambava	Andrembona	Moins d'1 h	1	.	.	Non	Non	.
Vohemar	Ambalasarana	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Vohemar	Ambinaninandravory	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Vohemar	Amboriatla	1 h à 3 h	.	.	.	Non	Non	.
Vohemar	Ampanefena	Moins d'1 h	.	1	2	Non	Non	.
Vohemar	Ampisikinana	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Vohemar	Ampondra	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Vohemar	Andrafenkona	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Vohemar	Andravory	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.

District	Commune	Durée pour aller à la formation sanitaire la plus proche	Nombre CSB I	Nombre CSB II	Nb médecins publics dans CSB II	Existence CHD I	Existence CHD II	Nb lits d'hopitaux publics
Vohemar	Antsahavaribe	Moins d'1 h	.	1	-	Non	Non	.
Vohemar	Antsirabe Nord	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Vohemar	Belambo	Moins d'1 h	4	1	1	Non	Non	.
Vohemar	Bobakindro	Moins d'1 h	1	1	-	Non	Non	.
Vohemar	Daraina	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Non	.
Vohemar	Fanambana	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Vohemar	Maromokotra	Moins d'1 h	1	1	-	Non	Non	.
Vohemar	Milanao	Moins d'1 h	1	1	1	Non	Non	.
Vohemar	Nosibe	Moins d'1 h	2	1	-	Non	Non	.
Vohemar	Tsarabaria	Moins d'1 h	2	1	1	Non	Non	.
Vohemar	Vohemar - Centre	Moins d'1 h	.	1	1	Non	Oui	66

Annexe 17. Santé - Personnel de santé

District	Commune	Nb aide-sanitaire	Nb infirmier(ère)	Nb sage-femme	Nb médecin généraliste	Nb médecin spécialiste	Durée pour aller au service de maternité le plus proche	Accessibilité du service en permanence
Andapa	Ambalamananasy II	1	2	2	2	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Ambodiangezoka	1	2	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Ambodimanga I	-	2	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Andapa	-	-	3	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Andrakata	1	1	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Andranomena	-	1	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Anjilavabe	-	1	-	-	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Andapa	Ankiakabe Nord	-	1	1	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Anoviara	1	-	-	-	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Andapa	Antsahamena	1	-	-	-	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Andapa	Bealampona	-	1	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Belako - Marovato	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Betsakotsako Andranatsara	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Doany	-	1	1	-	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Andapa	Marovato	1	-	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Matsohely	-	-	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Tanandava	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Andapa	Belako - Lokoho	-	1	1	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Ambalabe	1	-	-	1	1	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Ambinamifaho	1	-	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Ambohitralanana	-	2	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Ampahana	1	2	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année

District	Commune	Nb aide-sanitaire	Nb infirmier(ère)	Nb sage-femme	Nb médecin généraliste	Nb médecin spécialiste	Durée pour aller au service de maternité le plus proche	Accessibilité du service en permanence
Antalaha	Ampohibe	-	2	1	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Antalaha	-	20	12	2	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Antanananambo	1	1	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Antombana	-	-	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Antsahanoro	1	-	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Antsambalahy	-	1	1	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Lanjarivo	1	1	-	1	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Antalaha	Marofinaritra	-	3	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Vinanivao	1	1	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Sarahandrano	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Andampy	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Antalaha	Ampanovaana	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Sambava	Ambatoafo	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Sambava	Amboahangibe	-	2	1	1	-	1 h à 3 h	Période sèche
Sambava	Ambodiampana	-	2	-	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Sambava	Ambodivoara	-	1	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Sambava	Ambohimalaza	1	1	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Sambava	Ambohimitsinjo	1	1	-	1	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Sambava	Anamalaha	1	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Sambava	Andrahanjo	1	-	-	-	-	1 h à 3 h	Période sèche
Sambava	Andratamarina	1	1	-	1	-	1 h à 3 h	Période sèche
Sambava	Anjangoveratra	1	1	1	1	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Sambava	Anjialava	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche

District	Commune	Nb aide-sanitaire	Nb infirmier(ère)	Nb sage-femme	Nb médecin généraliste	Nb médecin spécialiste	Durée pour aller au service de maternité le plus proche	Accessibilité du service en permanence
Sambava	Anjinjambay	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Sambava	Antindra	1	1	-	1	-	Moins d'1 h	Période sèche
Sambava	Antsahavaribe	-	1	-	-	-	1 h à 3 h	Période sèche
Sambava	Antsambaharo	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Sambava	Bemanevika	1	-	-	-	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Sambava	Bevonotra	1	1	-	1	-	Moins d'1 h	Période sèche
Sambava	Farahalana	1	1	1	1	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Sambava	Maroambihy	1	1	-	1	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Sambava	Marogaona	1	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Sambava	Marojala	1	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Sambava	Morafeno	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Sambava	Nosiharina	-	1	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Sambava	Sambava	2	2	9	4	1	Moins d'1 h	Toute l'année
Sambava	Tanambaon' l Daoud	1	1	1	1	-	1 h à 3 h	Toute l'année
Sambava	Andrembona	-	1	1	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Voehemar	Ambalasarana	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Voehemar	Ambinaninandravory	-	-	2	1	-	Moins d'1 h	Période sèche
Voehemar	Amborjala	-	-	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Voehemar	Ampanefena	-	2	2	2	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Voehemar	Ampisikinana	-	1	1	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Voehemar	Ampondra	1	-	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Voehemar	Andrafenkona	-	1	-	1	-	Moins d'1 h	Période sèche
Voehemar	Andravory	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche

District	Commune	Nb aide-sanitaire	Nb infirmier(ère)	Nb sage-femme	Nb médecin généraliste	Nb médecin spécialiste	Durée pour aller au service de maternité le plus proche	Accessibilité du service en permanence
Vohemar	Antsahavaribe	-	1	1	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Vohemar	Antsirabe Nord	2	1	-	1	-	Moins d'1 h	Période sèche
Vohemar	Belambo	-	-	1	1	-	Moins d'1 h	Période sèche
Vohemar	Bobakindro	-	1	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Vohemar	Daraina	-	2	-	1	-	Moins d'1 h	Période sèche
Vohemar	Fanambana	-	-	1	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Vohemar	Maromakotra	-	-	1	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Vohemar	Milanoa	1	1	1	1	-	Moins d'1 h	Période sèche
Vohemar	Nosibe	1	2	-	-	-	Moins d'1 h	Période sèche
Vohemar	Tsarabaria	1	-	-	1	-	Moins d'1 h	Toute l'année
Vohemar	Vohemar - Centre	-	-	1	4	1	Moins d'1 h	Toute l'année

Annexe 18. Santé - structure sanitaire

District	Commune	Existence de médecin dans le service	Possibilité accouchement césarienne	Nb service public de maternité	Nb sage-femmes publiques dans les maternités	Existence structure privée de maternité
Andapa	Ambalamananasy II	Oui	Non	2	2	Non
Andapa	Ambojiangezoka	Oui	Non	2	1	Non
Andapa	Ambohimanga I	Oui	Non	3	1	Non
Andapa	Andapa	Oui	Non	2	3	Oui
Andapa	Andrakata	Oui	Non	2	-	Non
Andapa	Andranomena	Oui	Non	1	-	Non
Andapa	Anjialavabe	Non	Non	1	-	Non
Andapa	Ankiakabe Nord	Non	Non	1	1	Non
Andapa	Anoviara	Non	Non	1	-	Non
Andapa	Antsahamanena	Non	Non	1	-	Non
Andapa	Bealampona	Oui	Non	1	1	Non
Andapa	Beaoko - Marovato	Non	Non	1	-	Non
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	Non	Non	1	-	Non
Andapa	Doany	Non	Non	3	1	Non
Andapa	Marovato	Non	Non	1	1	Non
Andapa	Matsohely	Oui	Non	1	-	Non
Andapa	Tanandava	Non	Non	1	-	Non
Andapa	Beaoko - Lokoho	Non	Non	1	1	Non
Antalaha	Ambalabe	Oui	Non	1	-	Non
Antalaha	Ambinanifaho	Oui	Non	1	1	Non
Antalaha	Ambohitralanana	Oui	Non	1	-	Non
Antalaha	Ampahana	Oui	Non	1	-	Non
Antalaha	Ampohibe	Non	Non	1	1	Non

District	Commune	Existence de médecin dans le service	Possibilité accouchement césarienne	Nb service public de maternité	Nb sage-femmes publiques dans les maternités	Existence structure privée de maternité
Antalaha	Antalaha	Oui	Oui	1	4	Non
Antalaha	Antananamambo	Oui	Non	1	-	Non
Antalaha	Antombana	Oui	Non	1	1	Non
Antalaha	Antsahanoro	Oui	Non	1	-	Non
Antalaha	Antsambalahy	Non	Non	1	1	Non
Antalaha	Lanjarivo	Oui	Non	1	-	Non
Antalaha	Marofinaritra	Oui	Non	1	1	Non
Antalaha	Vinavivao	Oui	Non	1	-	Non
Antalaha	Sarahandrano	Non	Non	1	-	Non
Antalaha	Andampy	Non	Non	1	-	Non
Antalaha	Ampanavoana	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Ambatoafo	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Amboahangibe	Oui	Non	1	1	Oui
Sambava	Ambodiampana	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Ambodivoara	Oui	Non	1	-	Non
Sambava	Ambohimalaza	Oui	Non	1	-	Non
Sambava	Ambohimitsinjo	Oui	Non	1	-	Non
Sambava	Anamalaho	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Andrahanjo	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Andratamarina	Oui	Non	1	-	Non
Sambava	Anjangoveratra	Oui	Non	1	1	Oui
Sambava	Anjialava	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Anjiaomby	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Antindra	Oui	Non	1	-	Non

District	Commune	Existence de médecin dans le service	Possibilité accouchement césarienne	Nb service public de maternité	Nb sage-femmes publiques dans les maternités	Existence structure privée de maternité
Sambava	Antsahavaribe	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Antsambaharo	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Bemanevika	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Bevonotra	Oui	Non	1	-	Non
Sambava	Faratalana	Oui	Non	1	1	Non
Sambava	Maroambihy	Oui	Non	1	-	Non
Sambava	Marogaona	Non	Non	1	-	Non
Sambava	Marojala	Non	Non	1	1	Non
Sambava	Morafeno	Oui	Non	1	-	Non
Sambava	Nosiharina	Oui	Non	1	1	Non
Sambava	Sambava	Oui	Oui	2	6	Oui
Sambava	Tanambaan'1 Daoud	Oui	Non	1	1	Non
Sambava	Andrebona	Non	Non	1	-	Non
Vohemar	Ambalasafrana	Non	Non	1	-	Non
Vohemar	Ambinaninandravory	Oui	Non	1	2	Non
Vohemar	Amboriala	Non	Non	.	.	Non
Vohemar	Ampanefena	Oui	Non	1	2	Non
Vohemar	Ampisikinana	Non	Non	1	1	Non
Vohemar	Ampondra	Oui	Non	1	-	Non
Vohemar	Andrafenkona	Oui	Non	1	-	Non
Vohemar	Andravory	Non	Non	1	-	Non
Vohemar	Antsahavaribe	Non	Non	1	1	Non
Vohemar	Antsirabe Nord	Oui	Non	1	-	Non
Vohemar	Belambo	Oui	Non	1	1	Non

District	Commune	Existence de médecin dans le service	Possibilité accouchement césarienne	Nb service public de maternité	Nb sage-femmes publiques dans les maternités	Existence structure privée de maternité
Voahemmar	Bobakindro	Non	Non	1	-	Non
Voahemmar	Daraina	Oui	Non	1	-	Non
Voahemmar	Fanambana	Oui	Non	1	1	Non
Voahemmar	Maromokotra	Non	Non	1	1	Non
Voahemmar	Milanaoa	Oui	Non	1	1	Non
Voahemmar	Nosibe	Non	Non	1	-	Non
Voahemmar	Tsarabaria	Oui	Non	1	-	Non
Voahemmar	Voahemmar - Centre	Oui	Oui	1	2	Oui

Annexe 19. Santé - Structure sanitaire publique et privé

District	Commune	Existence service public de soin dentaire	Existence service privé de soin dentaire	Existence cabinet médical privé	Existence clinique/ hôpital privés	Existence officine/ dépôt de vente de médicament
Andapa	Ambalamananasy II	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Ambodiangezoka	Non	Non	Oui	Non	Oui
Andapa	Ambodimanga I	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Andapa	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Andapa	Andrakata	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Andranomena	Non	Non	Non	Non	Non
Andapa	Anjalavabe	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Ankiakabe Nord	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Anoviara	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Antsahamena	Non	Non	Non	Non	Non
Andapa	Bealampona	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Belaoko - Marovato	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Beisakotsako Andranotsara	Non	Non	Non	Non	Non
Andapa	Doany	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Marovato	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Matsohely	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Tanadava	Non	Non	Non	Non	Oui
Andapa	Belaoko - Lokoho	Non	Non	Non	Non	Non
Antalaha	Ambalabe	Non	Non	Non	Non	Oui
Antalaha	Ambinanifaho	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Ambohitralanana	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Ampahana	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Ampohibe	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Antalaha	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Antalaha	Antananambo	Non	Non	Non	Non	Oui
Antalaha	Antombana	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Antsahanoro	Non	Non	Non	Non	Oui

District	Commune	Existence service public de soin dentaire	Existence service privé de soin dentaire	Existence cabinet médical privé	Existence clinique/ hôpital privés	Existence officine/ dépôt de vente de médicament
Antalaha	Antsambalahy	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Lanjivo	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Marofinaritra	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Vinaviao	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Sarahandrano	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Andampy	Non	Non	Non	Non	.
Antalaha	Ampanavoana	Non	Non	Non	Non	.
Sambava	Ambatoafo	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Ambocharigibe	Non	Non	Oui	Non	.
Sambava	Ambohampana	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Amboivoara	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Ambohimalaza	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Ambohimitsinjo	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Anamalaho	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Andrahanjo	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Andratamarina	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Anjangeratratra	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Anjalava	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Anjiaomby	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Antindra	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Antsahavaribe	Non	Non	Oui	Non	.
Sambava	Antsambaharo	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Bemanevika	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Bevonotra	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Farahalana	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Maroambihy	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Marogaona	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Marojala	Non	Non	Non	Non	Non

District	Commune	Existence service public de soin dentaire	Existence service privé de soin dentaire	Existence cabinet médical privé	Existence clinique/ hôpital privés	Existence officine/ dépôt de vente de médicament
Sambava	Morafeno	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Nosiharina	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Sambava	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sambava	Tanambaoon'1 Daoud	Non	Non	Non	Non	Non
Sambava	Andrebona	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Ambalatrana	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Ambinaninandravory	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Ambariala	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Ampanefena	Non	Non	Non	Non	Oui
Vohemar	Ampisikinana	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Ampondra	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Andrafenkona	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Andravory	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Antsahavaribe	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Antsirabe Nord	Non	Non	Non	Non	Oui
Vohemar	Belambo	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Bobakindro	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Daraina	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Fanambana	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Maromokotra	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Milanaoa	Non	Non	Non	Non	Oui
Vohemar	Nosibe	Non	Non	Non	Non	Non
Vohemar	Tsarabaria	Non	Non	Non	Non	Oui
Vohemar	Vohemar - Centre	Non	Oui	Non	Non	Oui

Annexe 20. Pêche

District	Commune	Premier produit	Second produit	Pratique pêche industrielle maritime	Pratique pêche côtière	Pratique pêche en eau douce
Andapa	Ambalamananasy II	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Ambojiangezoka	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Ambohimanga I	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Andapa	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Andrakata	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Andranomena	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Anjialavabe	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Ankiakabe Nord	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Anoviara	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Antsahamena	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Bealampona	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Belaoko - Marovato	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Doany	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Marovato	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Matsohely	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Tanandava	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Andapa	Belaoko - Lokoho	Céréale	Epice	Non	Non	Non
Antalaha	Ambalabe	Céréale	Culture industrielle	Non	Oui	Oui
Antalaha	Ambinamifaho	Céréale	Epice	Non	Oui	Oui
Antalaha	Ambohitalanana	Céréale	Culture industrielle	Non	Oui	Oui
Antalaha	Ampahana	Légumineuse	Céréale	Non	Oui	Oui
Antalaha	Ampohibe	Céréale	Culture industrielle	Non	Oui	Oui
Antalaha	Antalaha	Céréale	Légumineuse	Non	Oui	Oui

District	Commune	Premier produit	Second produit	Pratique pêche industrielle maritime	Pratique pêche côtière	Pratique pêche en eau douce
Antalaha	Antananambo	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Antalaha	Antombana	Céréale	Légumineuse	Non	Oui	Oui
Antalaha	Antsahanoro	Céréale	Epice	Non	Oui	Oui
Antalaha	Antsambalahy	Céréale	Epice	Non	Oui	Oui
Antalaha	Lanjarivo	Céréale	Epice	Non	Oui	Oui
Antalaha	Marofinaritra	Légume	Céréale	Non	Oui	Oui
Antalaha	Vinanivao	Céréale	Légume	Non	Oui	Oui
Antalaha	Sarahandrano	Céréale	Epice	Non	Oui	Oui
Antalaha	Andampy	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Antalaha	Ampanavoana	Céréale	Epice	Oui	Oui	Oui
Sambava	Ambatofo	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Ambohangibe	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Ambohampana	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Amboivoara	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Ambohimalaza	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Ambohimitsinjo	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Anamalaho	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Andrahanjo	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Andratamarina	Céréale	Fruit	Non	Non	Oui
Sambava	Anjangoveratra	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Anjialava	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Anjinjoomby	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Antindra	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Antsahavaribe	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Antsambaharo	Céréale	Epice	Non	Non	Oui

District	Commune	Premier produit	Second produit	Pratique pêche industrielle maritime	Pratique pêche côtière	Pratique pêche en eau douce
Sambava	Bemanevika	Céréale	Epice	Non	Oui	Oui
Sambava	Bevonotra	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Farahalana	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui	Oui
Sambava	Maroambihy	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Marogaona	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Marojala	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Morafeno	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Nosiharina	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Sambava	Sambava	Céréale	Epice	Non	Oui	Oui
Sambava	Tanambaan'1 Daoud	Céréale	Légumineuse	Non	Oui	Oui
Sambava	Andrebona	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Vohemar	Ambalasastrana	Céréale	Culture industrielle	Non	Non	Oui
Vohemar	Ambinaninandravory	Céréale	Culture industrielle	Non	Non	Oui
Vohemar	Amboriala	Céréale	Epice	Non	Non	Oui
Vohemar	Ampanefena	Epice	Céréale	Non	Non	Oui
Vohemar	Ampisikinana	Céréale	Culture industrielle	Non	Oui	Oui
Vohemar	Ampondra	Céréale	Epice	Non	Oui	Oui
Vohemar	Andrafenkona	Céréale	Culture industrielle	Non	Non	Oui
Vohemar	Andravory	Céréale	Culture industrielle	Non	Non	Oui
Vohemar	Antsahavaribe	Epice	Culture industrielle	Non	Non	Oui
Vohemar	Antsirabe Nord	Epice	Culture industrielle	Non	Oui	Oui
Vohemar	Belambo	Epice	Culture industrielle	Non	Non	Oui
Vohemar	Bobakindro	Céréale	Culture industrielle	Non	Non	Oui
Vohemar	Daraina	Céréale	Culture industrielle	Non	Non	Oui
Vohemar	Fanambana	Culture industrielle	Céréale	Non	Oui	Oui

District	Commune	Premier produit	Second produit	Pratique pêche industrielle maritime	Pratique pêche côtière	Pratique pêche en eau douce
Vohemar	Maromokotra	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui	Oui
Vohemar	Milanao	Culture industrielle	Céréale	Non	Non	Oui
Vohemar	Nosibe	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui	Oui
Vohemar	Tsarabaria	Culture industrielle	Céréale	Non	Oui	Oui
Vohemar	Vohemar - Centre	Epice	Fruit	Oui	Oui	Non

Annexe 21. Pêche, aquaculture et artisanales

District	Commune	Pratique rizipisciculture	Pratique pisciculture	Pratique aquaculture	Premier pierre & métal précieux	Second pierre & métal précieux
Andapa	Ambalamananasy II	Non	Oui	Non		
Andapa	Ambodiangezoka	Non	Oui	Non		
Andapa	Ambodimanga I	Non	Non	Non		
Andapa	Andapa	Non	Oui	Non		
Andapa	Andrakata	Non	Non	Non		
Andapa	Andranomena	Non	Non	Non		
Andapa	Anjialavabe	Non	Non	Non		
Andapa	Ankiakabe Nord	Non	Non	Non		
Andapa	Anoviara	Non	Non	Non		
Andapa	Antsahamena	Non	Oui	Non		
Andapa	Bealampona	Non	Oui	Non		
Andapa	Belaoko - Marovato	Non	Oui	Non		
Andapa	Betsakotsako Andranotsara	Non	Oui	Non		
Andapa	Doany	Non	Non	Non		
Andapa	Marovato	Non	Oui	Non		
Andapa	Matsohely	Non	Non	Non		
Andapa	Tanandava	Non	Oui	Non		
Andapa	Belaoko - Lokoho	Non	Non	Non		
Antalaha	Ambalabe	Oui	Non	Non		OR
Antalaha	Ambinamifaho	Oui	Oui	Non		OR
Antalaha	Ambohitalanana	Oui	Non	Non		ZIRCON
Antalaha	Ampahana	Oui	Non	Non		ZIRCON
Antalaha	Ampohibe	Non	Non	Non		OR
Antalaha	Antalaha	Oui	Oui	Non		QUARTZ

District	Commune	Pratique rizipisciculture	Pratique pisciculture	Pratique aquaculture	Premier pierre & métal précieux	Second pierre & métal précieux
Antalaha	Antananambo	Non	Non	Non		QUARTZ
Antalaha	Antombana	Non	Non	Non		OR
Antalaha	Antsahanoro	Oui	Non	Non		QUARTZ
Antalaha	Antsambalahy	Non	Non	Non		OR
Antalaha	Lanjatavo	Non	Non	Non		OR
Antalaha	Marofinaritra	Oui	Non	Non		OR
Antalaha	Vinanivao	Non	Non	Non		
Antalaha	Sarahandrano	Non	Non	Non		OR
Antalaha	Andampy	Non	Non	Non		
Antalaha	Ampanavoana	Non	Non	Non		
Sambava	Ambatoafo	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Amboahangibe	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Amboadiampana	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Ambodivoara	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Ambohimalaza	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Ambohimitsinjo	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Anamalaho	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Andrahanjo	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Andratamarina	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Anjangoveratra	Non	Non	Non		
Sambava	Anjialava	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Anjinaomby	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Antindra	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Antsahavaribe	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Antsambaharo	Non	Non	Non	quartz	cristale

District	Commune	Pratique rizipisciculture	Pratique pisciculture	Pratique aquaculture	Premier pierre & métal précieux	Second pierre & métal précieux
Sambava	Bemanevika	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Bevonotra	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Farahalana	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Maroambihy	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Marogaona	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Marojala	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Morafeno	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Nosiharina	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Sambava	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Tanambaan'1 Daoud	Non	Non	Non	quartz	cristale
Sambava	Andrebona	Non	Non	Non	QUARTZ	CRISTAL
Vohemar	Ambalasastrana	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Ambinaninandravory	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Amboriala	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Ampanefena	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Ampisikinana	Non	Non	Oui	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Ampondra	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Andrafenkona	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Andravory	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Antsahavaribe	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Antsirabe Nord	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Belambo	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Bobakindro	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Daraina	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Fanambana	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE

District	Commune	Pratique rizipisciculture	Pratique pisciculture	Pratique aquaculture	Premier pierre & métal précieux	Second pierre & métal précieux
Vohemar	Maromokotra	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Milanao	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Nosibe	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Tsarabaria	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE
Vohemar	Vohemar - Centre	Non	Non	Non	QUARTZ	SPHENE